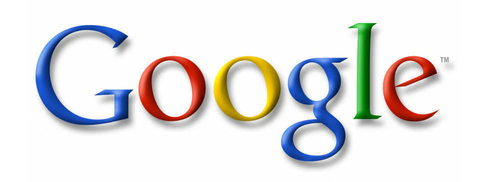



UC-NRLF
B 4 532 704
Digitized by Google


UNIVERSITY OF CALIFORNIA
JAMES·K·MOFFITT·FUND
No.
Let there be light!





MAURICE BOUTRY

Le Mariage

de

Marie-Antoinette



Librairie ÉMILE PAUL

DU MÊME AUTEUR

Choiseul à Rome (1754-1757). Lettres et mémoires inédits, avec introduction par ANDRÉ HALLAYS. Paris, Calmann-Lévy, in-8, 1895. — Nouvelle édition, 1903.

Notes de voyage en Thuringe (*La Quinzaine bourbonnaise*, 1896).

Le chapeau du cardinal Dubois (*Revue de Paris*, 1898).

La question des missionnaires en Chine au commencement du XVIIIe siècle (*Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1898).

De la cour de Versailles aux Bernardines de Moulins (1745-1759). Moulins, Durond, in-8, 1898.

Le passage de Madame Infante en Bourbonnais (*La Quinzaine bourbonnaise*, 1899).

Une affaire d'espionnage au XVIIIe siècle : la baronne de Rieben (*Revue d'histoire diplomatique*, 1899).

Le congrès international d'histoire diplomatique de La Haye (*Revue d'histoire diplomatique*, 1899).

Une mystification diplomatique : la trahison du comte Mattioli, l'homme au masque de fer (*Revue des Études historiques*, 1899).

Une page intime de la vie de la marquise de Flavacourt (*Revue des Études historiques*, 1900).

Projet de fondation d'un cours d'anatomie par le pape Benoît XIV : Une trousse de chirurgien au XVIIIe siècle (*La Chronique médicale*, 1901).

Une créature du cardinal Dubois : Intrigues et missions du cardinal de Tencin. Paris, Émile-Paul, in-8, 1902 (ouvrage honoré d'une souscription du ministère de l'Instruction publique).

L'ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne (*Revue d'histoire diplomatique*, 1903).

Une épidémie à la cour de Marie-Thérèse d'Autriche (*La Chronique médicale*, 1903).

LE MARIAGE

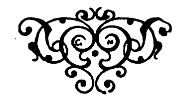
DE

MARIE-ANTOINETTE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MAURICE BOUTRY

LE MARIAGE
DE
MARIE-ANTOINETTE



PARIS
ÉMILE PAUL, ÉDITEUR
100, Faubourg Saint-Honoré, 100

—

1904

Le mariage de Marie-Antoinette[1].

I

L'AMBASSADE DU MARQUIS DE DURFORT A VIENNE

Le mariage d'une archiduchesse, fille de Marie-Thérèse, avec le Dauphin, petit-fils de Louis XV, fut une des conséquences naturelles provoquées par l'alliance soudaine des maisons de France et d'Autriche après trois siècles d'un antagonisme permanent, après des luttes acharnées et meurtrières. L'orientation nouvelle dans les relations extérieures qui renversait subitement d'anciennes traditions regardées comme immuables demeurait une énigme pour la masse du public, une faute pour tous ceux qui raisonnaient sur la politique, une combinaison téméraire et chancelante aux yeux même de certains diplomates avisés, alors qu'elle se trouvait être une nécessité absolue dans l'esprit du Roi et de son ministère [2]. Il devenait donc indispensable aux deux cours de s'unir par les liens les plus

1. Cette étude se limite aux négociations ou formalités diplomatiques précédant et accompagnant le mariage : elle constitue simplement une sorte d'introduction à l'histoire de la dernière reine de l'ancien Régime.

L'ambassade du marquis de Durfort à Vienne était encore peu connue. La mission du comte de Noailles à Strasbourg méritait également d'être mise en lumière, malgré les nombreux récits de la réception de la Dauphine en terre française. Quant aux cérémonies et fêtes de Versailles, elles ont été décrites avec une grande exactitude par M. Pierre de Nolhac (*Marie-Antoinette dauphine*; Paris, Calmann-Lévy, in-16, 1898) et il n'y a pas lieu de les reprendre après lui.

M. Maurice Tourneux a publié une excellente bibliographie de Marie-Antoinette (*Marie-Antoinette devant l'histoire*; nouvelle édition, Paris, Leclerc, g^d in-8, 1901).

2. Les instructions données successivement à trois représentants de Louis XV en Autriche, au comte de Choiseul en 1759, au comte du Châtelet en 1761, au marquis de Durfort en 1766, commençaient par cette même phrase très caractéristique : « Si jamais événement a eu des droits à l'étonnement public, c'est celui de l'union du Roi et de l'Impératrice-Reine, conclue en 1756 » (V. *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*; t. I, *Autriche*, publié par A. Sorel; Paris, Alcan, in-8, 1884).

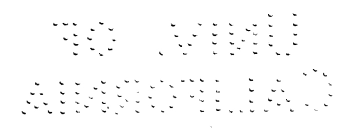
intimes afin d'amener une sorte de fusion entre les deux peuples et de provoquer des sympathies réciproques impuissantes à se former par une simple communauté d'intérêts.

Le brusque renversement des alliances en 1756, l'union fort imprévue de la Prusse avec l'Angleterre, le rapprochement rendu par suite inévitable de la France avec l'Autriche ont été minutieusement étudiés, dans leurs causes multiples et leurs graves conséquences, par le duc de Broglie, par M. Albert Sorel et, incidemment, par d'autres historiens encore [1]. Il est démontré que Louis XV, brutalement abandonné par Frédéric II, se trouvait dans l'obligation d'écouter enfin les propositions de la cour de Vienne; il apparaît également que Choiseul fut non pas l'artisan mais le protecteur avisé d'une union déjà fortement scellée avant son arrivée au pouvoir.

La fierté française avait trop souffert en 1742 de la capitulation de Linz, de la retraite de Prague, d'autres échecs plus récents et même de victoires douteuses ou chèrement achetées pour accepter facilement l'union avec les troupes impériales; en Autriche, pareil sentiment rendait pénible la nécessité de combattre désormais aux côtés des armées du Roi. On peut même prétendre, jusqu'à un certain point, que cette alliance de raison avait pour seuls défenseurs et gardiens fidèles Louis XV et Marie-Thérèse, car Bernis, Choiseul lui-même d'un côté, Kaunitz et Stahremberg [2], par ailleurs, n'approuvèrent pas toujours sans réserves son application. Louis XV, réservant ses mensonges pour l'existence intime, trouvait une véritable jouissance à donner sa parole de monarque, à multiplier les témoignages de loyal attachement; Marie-Thérèse, oubliant aussi les anciennes querelles, répondait sur le même ton également sin-

1. V. notamment, à la suite des *Mémoires du cardinal de Bernis* (1715-1794), l'important appendice publié par M. Fr. Masson sur les « négociations de Bernis avec la cour de Vienne en vue de la paix » (Paris, Plon, 2 vol. in-8, 1878; t. II, p. 413-71.)

2. Sur Kaunitz (1711-1794), ambassadeur en France de 1751 à 1753, et sur Stahremberg (1724-1807), qui lui succéda dans ce poste pour l'occuper jusqu'en 1766, v. les introductions de la *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, publiée par MM. d'Arneth et Geffroy (Paris, impr. nationale, 2 vol. in-8, 1889), et de la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publiée par MM. d'Arneth et Flammermont (Paris, F. Didot, 3 vol. in-8, 1875); v., sur Kaunitz en particulier, la *Correspondance secrète entre le comte de Kaunitz et le baron de Koch*, publiée par H. Schlitter (Paris, Plon, in-8, 1899) et son portrait dans les *Souvenirs du baron de Gleichen* (Paris, Techener, in-16, 1868, p. 85-93).



cère [1], mais, joignant ses aptitudes féminines à ses talents politiques, savait sourire pour se faire servir et tirer grand profit d'un traité dont, par la force même des choses, tous les avantages matériels lui étaient réservés. Le charme de sa conversation captivante était bien connu : lorsque le comte d'Estrées [2] se rendit à Vienne, en octobre 1756, pour discuter la question des secours, il emportait comme préambule à ses instructions le conseil suivant qui n'était guère déguisé : « L'Impératrice a beaucoup d'esprit, de courage et d'application aux affaires et elle sait mettre tant de grâces dans ce qu'elle dit et ce qu'elle propose que le Roi avertirait son ministre de se défendre du charme qui est attaché à ses discours s'il n'était persuadé que la séduction qu'elle voudra bien employer avec lui n'aura pour objet que le plus grand avantage des deux cours [3]. »

Louis XV se trouvait donc parfois en opposition avec ses ministres : l'une de ces divergences de vues provoqua la disgrâce de Bernis qui avait cependant préparé et signé le traité de 1756, complété dès l'année suivante. Lorsque Choiseul, qui n'était encore que le brillant comte de Stainville, quitta le poste de Rome en 1757 pour aller faire un stage d'une année à Vienne avant d'être appelé à la direction des Affaires étrangères [4], cet état de choses rendit son ambassade souvent délicate. D'après les ordres de Bernis, il modérait les ardeurs belliqueuses et vindicatives de Marie-Thérèse, lui faisait même connaître l'impossibilité de la soutenir davantage, tandis que le Roi écrivait à l'Impératrice pour s'engager solennellement à la suivre coûte que coûte [5]. Choiseul se tira fort habilement de contradictions qui le déconcertèrent plus d'une fois, et son prestige naissant n'eut pas à en souffrir davantage que sa dignité. D'ail-

1. D'après Choiseul-Praslin, Marie-Thérèse « est d'assez bonne foi, et quelquefois même la vérité lui échappe malgré elle » (Archives du ministère des Affaires étrangères; *Correspondance de Vienne*, t. 284, fol. 57).

2. Louis-César-Charles Le Tellier, comte d'Estrées (1695-1771), était lieutenant-général des armées du Roi lorsqu'il se rendit à Vienne en 1756 en qualité de ministre plénipotentiaire. Il devint maréchal de France en 1757 et duc à brevet en 1763, après avoir commandé l'armée d'Allemagne à laquelle il avait longtemps servi.

3. Archives du ministère des Affaires étrangères. *Correspondance de Vienne, supplément*, t. 15, f. 227.

4. Sur Choiseul (1719-1785), v. *Choiseul à Rome*, par M. Boutry; Paris, C. Lévy, in-8, nouvelle édition, 1903; *L'ambassade de Choiseul à Vienne*, par A. Filon; Paris, Durand, in-8, 1874; *Le duc et la duchesse de Choiseul. La disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul*, par G. Maugras; Paris, Plon, 2 vol. in-8, 1902 et 1903.

5. V. *Louis XV, Marie-Thérèse et la paix de l'Europe en 1758*, par L. Fleys (*Revue d'histoire diplomatique*, 1897, p. 28-51).

leurs il ne cachait pas ses sympathies personnelles pour la cour, d'Autriche dont il emportait toute la confiance lorsqu'il s'en éloigna le 15 novembre 1758, formant sans doute des projets pour l'avenir mais se gardant de les dévoiler et ne faisant même pas allusion au futur mariage possible d'une des jeunes archiduchesses avec l'héritier de la couronne de France.

Dès son début, la politique nouvelle eut de tristes résultats : Rosbach, Crevelt, Minden [1] furent de pénibles souvenirs pour les troupes qui secondaient Marie-Thérèse s'acharnant en vain à reconquérir la Silésie; d'autre part, la France, livrée à ses seules ressources dans une lutte inégale contre l'Angleterre, perdait successivement ses plus belles colonies. Sous peine d'un isolement absolu et de dangers plus grands encore, il fallait pourtant maintenir l'alliance, la défendre contre les critiques, les attaques même dont elle se trouvait l'objet. Et, lorsque la paix si chèrement achetée fut enfin obtenue [2], l'héritier de la couronne [3] se trouvait encore un enfant, mais il était déjà permis de parler de son mariage, puisque les besoins de la politique accordent aux princes tous les privilèges, même celui d'une très précoce maturité physique.

Ce fut en 1764 qu'eurent lieu de premiers et vagues pourparlers, sans qu'aucune pièce diplomatique en portât la moindre trace, mais cette date se trouve précisée dans un historique rédigé à l'époque du mariage [4]. Il est presque certain que ces pourparlers, engagés entre Choiseul et l'ambassadeur d'Autriche, Stahremberg, ne désignaient aucune des filles de Marie-Thérèse en particulier. Sans doute Marie-Antoinette se trouvait d'un âge proportionné à celui du petit-fils de Louis XV; née le 2 novembre 1755, elle n'avait que trois ans lorsque Choiseul quitta Vienne, et celui-ci ne pouvait pressentir déjà ses vertus et ses charmes qui, même en 1764, devaient être fort incertains. Puis, un choix prématuré, établi sur de simples conjectures, pouvait se porter tout aussi bien sur l'archiduchesse Caroline [5], née le 13 août 1752, ou même sur des sœurs plus âgées.

1. Rosbach (5 novembre 1757), Crevelt (13 juin 1758), Minden (1er août 1759).
2. Traité de Paris du 10 février 1763.
3. Louis-Auguste, né le 23 août 1754.
4. Archives du ministère des Affaires étrangères. *Mémoires et documents : France*, t. 426, fol. 13-21.
5. Avant son mariage avec le roi de Naples en 1768, l'archiduchesse Marie-Caroline était plus généralement appelée Marie-Charlotte ou simplement l'archiduchesse Charlotte. De même, jusqu'en 1770, Marie-Antoinette fut appelée le plus souvent Marie-Antoine ou simplement l'archiduchesse Antoine.

Pendant ces longs préliminaires, Choiseul eut à déjouer une secrète intrigue qui avait pour but d'unir le Dauphin à la princesse Amélie de Saxe [1] et sa sœur Clotilde [2] à l'électeur de Saxe, intrigue combinée par le vicomte de Martange, agent du prince Xavier de Saxe, mais faiblement secondée par la dauphine Marie-Josèphe [3], puis par Madame Adélaïde. « Marie-Josèphe, écrit M. d'Arneth [4], ne pouvant plus prétendre, depuis la mort prématurée de son époux, à devenir reine de France, désirait vivement que ce bonheur passât à une princesse de sa famille qu'elle aimait avec ferveur. Sur un ton plaintif, elle avait demandé au Roi s'il était donc vrai qu'il se fût engagé par une promesse formelle au sujet du mariage de son petit-fils sans l'admettre elle, la mère, à donner son avis. Louis XV ne nia pas ce projet d'établissement, mais, pour calmer la Dauphine, il ajouta que, vu le jeune âge des deux futurs, la chose était exposée à beaucoup de hasards et ne pouvait être considérée jusqu'à présent que comme un désir et non une affaire conclue. » Dans ces lignes, l'historien de Marie-Thérèse résume une dépêche écrite par Stahremberg en septembre 1766 : la cour d'Autriche fut donc tenue très au courant d'une tentative que Choiseul paralysa sans prendre beaucoup de peine.

Aucun document ne révèle à quel moment précis ni dans quelles conditions exactes Marie-Antoinette fut spécialement désignée. La nouvelle se répandit peu à peu, sans être démentie, et divers rapprochements permirent de lui donner plus de consistance; elle gagna les bureaux des diverses ambassades; elle fut l'objet de libres conversations dans les deux cours, et la demande régulière qui suivit tardivement de nombreuses allusions officielles, loin de provoquer la moindre surprise, fut regardée comme la consécration naturelle d'un événement prévu.

L'Impératrice de Russie, Catherine II [5], surnomma Choiseul le

1. La princesse Amélie de Saxe était née le 26 septembre 1757.
2. La princesse Clotilde était née le 23 septembre 1759.
3. Sur ces personnages et sur cet incident, v. *La mère des trois derniers Bourbons, Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV*, par C. Stryienski (Paris, Plon, in-8, 1902, p. 363-6); — *Projets de mariages princiers : le Dauphin et Amélie de Saxe, l'électeur de Saxe et Clotilde de France*, par E. Welvert (*Archives historiques*, 1889-1890, p. 193-203 et 241-58); — *Correspondance du général-major de Martange*, publiée par Ch. Bréard (Paris, Picard, in-8, 1898, p. 416-29).
4. *Geschichte Maria Theresia's*; Vienne, 8 vol. in-8, 1877.
5. Catherine II (1729-1796), impératrice de Russie en 1762.

« cocher de l'Europe ». Ce ministre était, en effet, fort jaloux du pouvoir ; il possédait une confiance, parfois exagérée, dans ses aptitudes pour la diplomatie. Lorsqu'il abandonna, le 15 octobre 1761, la direction effective des Affaires étrangères à son cousin, le duc de Choiseul-Praslin [1], il ne songea nullement à s'en désintéresser, se réserva même l'étude de certaines affaires et profita d'une nouvelle combinaison ministérielle pour reprendre, le 6 avril 1766, son département de prédilection, tout en conservant celui de la guerre [2]. En réalité, rien ne l'avait empêché, pendant cette sorte d'interrègne, de satisfaire ses vues particulières, de poursuivre un plan mûrement étudié, notamment en ce qui concernait les relations avec l'Espagne [3] et avec l'Autriche. C'est ainsi qu'il avait traité de vive voix les affaires les plus importantes avec Stahremberg, puis avec son successeur Mercy-Argenteau [4], tout en négociant lentement, prudemment le mariage du Dauphin. Dans ces conditions, le poste d'ambassadeur à Vienne demeurait surtout représentatif; il se trouvait intentionnellement confié à des agents d'une parfaite honorabilité mais résignés d'avance à la médiocrité de leur tâche.

Devenu ministre, Choiseul avait obtenu d'être remplacé à Vienne par un cousin qui lui était tout dévoué, aussi bien par des motifs d'ambition personnelle que par des obligations de famille. Il lui avait ensuite donné pour successeur, en juin 1761, le comte du Chatelet-Lomont [5], revêtu seulement du titre de ministre plénipotentiaire, plus soldat que diplomate, et chargé de plusieurs missions spéciales l'obligeant à s'éloigner de Vienne qu'il quitta définitivement le 26 juillet 1766, l'intérim étant confié à son premier secrétaire Bérenger [6].

1. César-Gabriel, comte de Choiseul-Praslin (1712-1785), lieutenant-général en 1758, ambassadeur à Vienne de juin 1759 à mai 1761, duc de Praslin en 1762.

2. Choiseul-Praslin fut alors nommé ministre de la Marine et chef du conseil royal des finances.

3. Le pacte de famille fut conclu le 15 août 1761. — V. la *Correspondance secrète de Louis XV*, publiée par E. Boutaric (Paris, Plon, 2 vol. in-8, 1866, t. II, p. 254-66) : cet ouvrage contient des mémoires du comte de Broglie sur l'Espagne, avec le texte du pacte et d'importants commentaires.

4. Sur Mercy-Argenteau (1727-1794), ambassadeur en France de 1766 à 1790, v. l'introduction de la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau...* ; vol. cit.

5. Louis-Florent, comte, puis duc du Chatelet-Lomont (1727-1793), ambassadeur à Londres après avoir quitté le poste de Vienne, lieutenant-général en 1780.

6. Bérenger avait été d'abord chargé d'affaires en Russie; il devait remplir dans la suite les mêmes fonctions à Naples et aux Pays-Bas.

En présence des événements qui allaient s'accomplir, il devenait plus indispensable que jamais à Choiseul d'avoir auprès de la cour d'Autriche un agent très honorable sans doute, mais assez modéré dans ses ambitions, quelque peu dépourvu d'initiative, disposé à accepter un rôle de comparse du moment que ce rôle n'était ni trop ingrat, ni trop humiliant, assez habile cependant pour dissimuler son effacement sous beaucoup de tenue, de prudence et de dignité. Le ministre eut la main heureuse en faisant signer à Louis XV la nomination du marquis de Durfort-Civrac [1], très riche, très considéré à la cour et n'ambitionnant pas pour la fin de sa vie une plus haute fortune.

Dès son arrivée à Vienne, le 3 février 1767, le marquis de Durfort fut accueilli avec des prévenances particulières, à la fois comme ambassadeur très accrédité et comme ami véritable, presque comme un confident. Puisque les affaires importantes continuaient à se traiter plutôt à Versailles, entre Choiseul et Mercy-Argenteau, qu'à Vienne entre le nouvel ambassadeur et Kaunitz, Marie-Thérèse pouvait plus aisément sortir de la réserve officielle, se laisser aller à des allusions significatives qui ne l'engageaient pas précisément et ne compromettaient guère la cour de France mais qui devaient avoir une salutaire influence sur les négociations. Durfort parut véritablement gêné de ces attentions multiples, incessantes : il s'ingéniait à ne pas les repousser, à ne pas y répondre ouvertement, à garder la réserve correcte qui lui était imposée et lui fut à diverses reprises recommandée, car plusieurs fois il parut faiblir, séduit, ébloui, flatté au delà de toute expression par les amabilités de Marie-Thérèse, par les égards, la déférence même que lui témoignaient les ministres autrichiens.

L'Impératrice-Reine, épouse accomplie et mère dévouée, subordonnait tous ses sentiments intimes à la politique. Devant la raison d'État, elle savait imposer silence à ses prédilections particulières, accepter même des compromissions humiliantes pour son honnêteté

1. Aimeric-Joseph de Durfort, marquis de Civrac (1716-1787), colonel du régiment de Royal-Vaisseaux, ambassadeur à Venise et Naples avant d'être nommé au poste de Vienne, chevalier d'honneur de Madame Victoire en 1771, duc de Civrac en 1774. Il avait épousé, en 1744, Anne-Marie de la Faurie, fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, dont il eut quatre enfants : Jean-Laurent de Durfort, comte, puis duc de Lorges (1746-1826), qui le suivit à Vienne, et trois filles qui épousèrent Guy de Donnissan, marquis de Citran, le marquis de Lescure et le comte de Chastellux.

naturelle. C'est ainsi qu'elle croyait nécessaire de se ménager les bonnes grâces des favorites de Louis XV. Si elle n'avait pas appelé Mme de Pompadour sa « chère cousine », elle ne s'était pas cru permis de la dédaigner, et le comte de Choiseul n'avait pas été médiocrement surpris, en arrivant à Vienne le 28 juin 1759, de l'entendre lui demander des nouvelles de la famille royale, de plusieurs ministres et aussitôt après de la marquise « pour qui elle m'a témoigné une estime et une amitié véritables, écrivit Choiseul; elle m'a ajouté, après avoir fait son éloge : ce n'est pas à cause de l'obligation que je lui ai d'avoir contribué à notre alliance, c'est une justice que je rends à son mérite [1]. » On ne pourrait s'étonner d'une pareille condescendance, puisque Marie-Antoinette devait plus tard, après bien des résistances et surmontant son dégoût personnel, obéir enfin à l'ordre pressant de sa mère et affecter publiquement des attentions mendiées par Mme du Barry [2].

C'était un usage assez répandu chez les représentants du Roi auprès des diverses cours de faire le portrait des principaux personnages avec lesquels ils se trouvaient en rapport. Fidèle à la tradition, Durfort rédigea vers la fin de son séjour en Autriche un mémoire intitulé : *Portraits de la cour de Vienne* [3], dans lequel il représentait Marie-Thérèse en ces termes :

« Cette princesse mérite sans contredit la belle réputation dont elle jouit en Europe. Personne ne possède mieux qu'elle l'art de se rendre maître des cœurs et n'y met plus de soins ; elle en sent toute l'utilité, car c'est à cet art qu'elle doit l'amour de ses sujets qui lui en ont donné des preuves signalées dans les circonstances critiques où elle s'est trouvée. Elle est active et laborieuse au point de travailler et de lire des mémoires à la promenade; elle donne tous les jours trois et quatre heures d'audiences où elle admet tout le monde sans aucune exception ; elle y traite toutes sortes d'affaires, fait des aumônes de la main à la main, entend des plaintes, des prétentions,

1. A. E., *Vienne*, t. 272, fol. 329. — Nous avons publié cette appréciation de Marie-Thérèse dans la *Nouvelle Revue rétrospective* (juillet 1903, p. 68-9). — V. *La mort de Mme de Pompadour et l'alliance autrichienne* (*Revue des Études historiques*, 1903, p. 396-8).

2. V. notamment *Princesse et Favorite*, par le comte Fleury (*Le Carnet*, juin, 1902, p. 356-84.)

3. A. E., *Mémoires et documents : Autriche*, t. 39, fol. 392-9.

des projets et des espions ; elle y questionne, réplique, conseille, arrange des différends, de sorte que la plupart des affaires se terminent à l'audience.

« J'ajouterai cependant, pour me renfermer dans l'exacte vérité, qu'un esprit de commérage obscurcit un peu ses belles qualités, que son intention d'attacher les femmes à leurs maris produit souvent des effets contraires, car, sur un simple indice qu'une femme est disposée à la galanterie, elle donne au mari des avis qui troublent plus de ménages qu'ils n'en arrangent.

« Ce n'est, au reste, qu'une ombre de trop dans le beau tableau de cette princesse remplie de religion et d'une bonté active, ingénieuse à trouver des occasions de l'exercer. L'encouragement du commerce et des manufactures sont aussi l'objet de ses occupations ; elle travaille d'une manière non moins efficace à libérer son État, et c'est à ce plan de conduite qu'on doit en partie son indifférence sur la guerre entre les Russes et les Turcs. Elle est jalouse de son autorité, car elle ne l'a jamais partagée avec personne : elle avait, à la mort de son mari, parlé d'un projet de retraite et de laisser à son fils le soin du gouvernement, mais son goût naturel pour la domination reprit bientôt le dessus et lui fit abandonner un dessein conçu dans sa première douleur. Elle est fort attachée à l'alliance et voit avec une grande satisfaction dans le mariage de sa fille un nouveau moyen d'en assurer la durée. »

Dans ce portrait, très sobre mais assez précis, les lignes consacrées à « l'esprit de commérage » de l'Impératrice révèlent celui qui les traça : Durfort possédait un caractère essentiellement pacifique, légèrement sceptique ; il avait toujours vécu à l'abri des passions ; il s'accommodait fort bien, pendant ses longs séjours à l'étranger, de laisser à Versailles la marquise de Durfort qui remplissait les fonctions de dame d'atours auprès des filles du Roi [1]. Son indolence n'excluait pas la perspicacité, et les courtes esquisses qu'il consacre, dans la suite de son mémoire, à l'entourage de Marie-Thérèse, ne manquent ni de finesse, ni d'intérêt.

Cet entourage était nombreux, car Marie-Thérèse avait eu seize

1. Madame Adélaïde, née en 1732 ; Madame Victoire, née en 1733 ; Madame Sophie, née en 1734 : Madame Louise, née en 1735. — V. leur portrait dans les *Mémoires de Mme Campan*, publiés par F. Barrière ; Paris, F. Didot, in-12, 1849, p. 50-60.

enfants; dix d'entre eux survécurent [1], quatre fils et six filles dont la plus jeune était Marie-Antoinette : « C'est une princesse accomplie, disait de cette dernière l'ambassadeur, tant par les qualités de sa belle âme que par les agréments de sa figure. Elle a un discernement fin, de la bonté dans le caractère, de la gaité dans l'esprit; elle aime à plaire, dit des choses agréables à chacun et possède au suprême degré toutes les qualités qui peuvent assurer le bonheur d'un époux [2]. »

Sans doute Durfort eût été excusable de présenter sous un jour particulièrement flatteur le portrait de sa future souveraine, mais en réalité, il n'avait pas besoin de l'embellir, car elle se montrait déjà véritablement séduisante : avec quelques réserves inévitables, il y avait beaucoup d'éloges à formuler sur le compte de la jeune princesse devenue subitement l'objet de l'attention générale du jour où de vastes espérances s'attachèrent à son nom.

Les détails sur ses premières années sont rares et insignifiants. Le marquis d'Aubeterre [3], qui occupait le poste de Vienne pendant

1. Marie-Thérèse (1717-1780), fille de l'empereur Charles VI et lui succédant le 20 octobre 1740 en vertu de la Pragmatique Sanction, avait épousé, le 12 février 1736, François-Étienne (1708-1765), duc de Lorraine, grand-duc de Toscane, co-régent des États autrichiens en 1740, empereur d'Allemagne en 1745. Les dix enfants issus de leur mariage qui survécurent étaient : Marie-Anne (6 octobre 1738-19 novembre 1789), abbesse d'un couvent de Prague; Joseph (13 mars 1741-20 février 1790), roi des Romains en 1764, empereur en 1765, puis successeur de sa mère; Marie-Christine (13 mai 1642-24 juin 1798), mariée en 1766 au prince Albert de Saxe-Teschen, gouvernante générale des Pays-Bas en 1781; Marie-Élisabeth (3 août 1743-22 septembre 1808), abbesse à Innsbruck; Marie-Amélie (26 février 1746-18 juin 1804), mariée en 1769 à Ferdinand, duc de Parme; Léopold (5 mai 1747-1er mars 1792), grand-duc de Toscane en 1765, successeur de son frère à la couronne d'Autriche en 1790; Marie-Caroline (13 août 1752-8 septembre 1814), mariée en 1768 au roi Ferdinand de Naples; Ferdinand (1er juin 1754-24 décembre 1806), gouverneur et capitaine-général de Lombardie; Marie-Antoinette (2 novembre 1755-16 octobre 1793); Maximilien (8 décembre 1756-17 juillet 1801), prince-électeur de Cologne, évêque de Munster. — Quatre des enfants morts en bas âge étaient : Marie-Caroline-Ernestine, née le 12 janvier 1740; Charles-Joseph-Emmanuel, né le 1er février 1745; Jeanne-Gabrielle-Marie-Josèphine, née le 4 février 1750; Josèphe-Gabrielle-Jeanne-Antoinette-Anne, née le 19 mars 1751.

2. A. E., *Mémoires et documents : Autriche*, t. 39, fol. 394. — Ce portrait de Marie-Antoinette a été publié par E. Wertheimer (*Documents inédits relatifs à l'histoire de Marie-Antoinette. Revue historique*, mai-août 1884, p. 334), et par P. de Nolhac, vol. cit., p. 76.

3. Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre (1714-1788), ministre plénipotentiaire à Vienne de 1753 à 1756 au moment de l'alliance, ambassadeur à Madrid de 1757 à 1769, lieutenant-général en 1758, ambassadeur à Rome de 1763 à 1769, maréchal de France en 1783.

l'année de sa naissance, rapporte laconiquement [1] la grossesse heureuse de Marie-Thérèse, supposée dès le 15 mars 1755 et devenue apparente vers le 5 avril, la venue au monde de l'archiduchesse le 2 novembre à sept heures du soir, après quelques courts instants de souffrances [2]. D'après une lettre de Vienne du 12 décembre, Marie-Thérèse sur le point d'accoucher se fit d'abord arracher une dent dont elle souffrait assez cruellement pour ne pas oublier cette douleur en un pareil moment, puis elle se hâta d'expédier quelques affaires urgentes. Elle dut enfin quitter la plume, mais, quelques instants après la naissance, n'ayant rien perdu de son énergie, elle réclama les expéditions pour les signer, répondant aux observations de son entourage : « Mes sujets sont mes premiers enfants; je leur dois mes premiers soins, ceux des autres viendront après [3]. » La jeune princesse fut baptisée dès le lendemain sous les noms de Marie-Antoine-Josèphe-Jeanne; elle était tenue sur les fonts baptismaux par son frère l'archiduc Joseph et l'aînée de ses sœurs, l'archiduchesse Marie-Anne, au nom du roi et de la reine de Portugal [4]. Comme de coutume, le rétablissement de l'Impératrice fut très rapide, mais, escomptant trop sa vigoureuse santé et ne pouvant se résoudre à l'inaction, elle ne voulut pas interrompre ses audiences; elle se hasarda même, au bout de quelques jours, à sortir malgré le froid, si bien qu'elle fût prise, dans les derniers jours de novembre, d'une fièvre assez violente pour donner un peu d'inquiétude.

Les jeunes archiducs et archiduchesses étaient élevés à Schœnbrunn [5], sous la surveillance de gouverneurs, de maîtres et du célèbre médecin de la cour Van Swieten [6]; ils vivaient assez librement, pratiquant beaucoup plus les jeux que le travail, et leur mère, en dépit de sa sollicitude, ne pouvait leur consacrer assez de temps.

1. A. E., *Vienne*, t. 254, passim.

2. « Marie-Antoinette... naquit le 2 novembre 1755, jour du tremblement de terre de Lisbonne, et cette catastrophe, qui semblait marquer d'un sceau fatal l'époque de sa naissance, sans être pour la princesse un motif de crainte superstitieuse, avait pourtant fait impression sur son esprit » (*Mémoires de Mme Campan*; vol. cit., p. 61).

3. *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire de la littérature*, publiées par de La Place (Bruxelles, 8 vol. in-16, 1785; t. IV, p. 273-86).

4. Joseph de Bragance et Marie-Anne-Victoire d'Espagne, unis le 19 janvier 1729.

5. Schœnbrunn, résidence de chasse à six kilomètres de Vienne, reconstruite et embellie par Marie-Thérèse.

6. Gérard Van Swieten (1700-1772), d'origine hollandaise, premier médecin de Marie-Thérèse en 1745, releva et organisa les études médicales à Vienne.

Leur père les aimait beaucoup [1], mais il ne s'éloignait guère de l'Impératrice-Reine, et sa douceur devenait parfois de la faiblesse. Successivement ils paraissaient à la cour de Vienne, d'abord à de rares intervalles jusqu'à leur adolescence.

Faute de documents, les divers historiens de Marie-Antoinette ont reproduit, amplifié même quelquefois, les anecdotes rapportées par Mme Campan et par Weber [2] dans leurs mémoires. Ces anecdotes, exemples caractéristiques pour dépeindre un personnage, ne peuvent être considérées comme rigoureusement authentiques : Mme Campan, n'étant jamais allée à Vienne, les connut indirectement, et Joseph Weber, en sa qualité de frère de lait, ne put les entendre, les retenir lui-même que fort tardivement.

La gageure entre Marie-Thérèse, qui craignait en 1755 de donner le jour à une fille, et le duc de Silva Tarouca [3] qui, d'après son devoir de courtisan, devait parier pour un fils, a très souvent servi d'excellent préambule. Toujours d'après Mme Campan, le seigneur autrichien aurait fait « exécuter en porcelaine une figure qui avait un genou en terre » avec la légende suivante due à l'abbé Métastase [4]. « J'ai perdu : l'auguste fille me condamne à payer mais, s'il est vrai qu'elle vous ressemble, tout le monde a gagné. » Ce détail évidemment gracieux est toutefois de minime importance; les anecdotes de Weber n'en possèdent pas davantage à propos du désir exprimé par la jeune archiduchesse de régner sur les Français, de sa bienveillance ou de sa charité. Certaines phrases qui n'ont pas uniquement pour objet de citer un mot heureux méritent davantage d'être rappelées, comme les appréciations suivantes de Mme Campan : « Les grandes-maîtresses, n'ayant aucune inspection à craindre de la part de Marie-Thérèse, cherchèrent à se faire aimer de leurs élèves en suivant la route si blâmable et si commune d'une indulgence funeste aux progrès et au bonheur futur de l'enfance. Marie-Antoinette fit congé-

1. L'empereur François Ier rédigea une instruction (*Instruction pour mes enfants, tant pour la vie spirituelle que temporelle*), publiée par le comte H. de Viel-Castel (*Marie-Antoinette et la Révolution française*; Paris, Techener, in-16, 1859, appendice, p. I-LXXXII) et depuis souvent reproduite.

2. *Mémoires de Weber*, publiés par F. Barrière; Paris, F. Didot, in-12, 1847.

3. Le duc Emmanuel de Silva Tarouca (1696-1771), président du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne, éloigné par Kaunitz, conserva jusqu'à ses derniers jours cependant l'amitié de Marie-Thérèse.

4. Pierre-Bonaventure Métastase (1698-1782), dont les ouvrages dramatiques étaient regardés par Voltaire comme de « beaux monuments du siècle ».

dier sa grande-maîtresse en avouant à l'Impératrice que toutes ses pages d'écriture et toutes ses lettres étaient habituellement tracées au crayon : la comtesse de Brandès [Brandeiss] fut nommée pour remplacer cette gouvernante et s'acquitta de ses devoirs avec beaucoup d'exactitude et de talent... L'éducation de Marie-Antoinette fut donc très négligée. Les papiers publics retentissaient cependant de la supériorité des talents de la jeune famille de Marie-Thérèse. On y rendait souvent compte des réponses que les jeunes princesses faisaient en latin aux harangues qui leur étaient adressées ; elles les prononçaient, il est vrai, mais sans les comprendre ; elles ne savaient pas un mot de cette langue. » Mme Campan ajoute cette réflexion de Marie-Antoinette un jour qu'on lui parlait à Versailles d'un dessin fait par elle et donné par sa mère à Gérard [1] séjournant à Vienne pour la rédaction des articles du contrat : « Je rougirais si l'on me présentait cette preuve de la charlatanerie de mon éducation; je ne crois pas avoir une seule fois posé le crayon sur ce dessin. » Il est malheureusement permis de discuter l'authenticité de cet aveu, car Gérard intervint au moment de la remise à Strasbourg, mais ne se rendit pas à Vienne et ne vit pas à cette époque l'Impératrice. Cette erreur de détail, si elle permet de suspecter le fait lui-même, n'enlève cependant pas la valeur des considérations qui l'accompagnent : Marie-Antoinette « savait parfaitement ce qui lui avait été enseigné. Sa facilité à apprendre était inconcevable, et si tous ses maîtres eussent été aussi instruits et aussi fidèles à leurs devoirs que l'abbé Métastase qui lui avait enseigné l'italien, elle aurait atteint le même degré de supériorité dans les autres parties de son éducation. » Il y a évidemment là une allusion peu bienveillante à l'égard de l'abbé de Vermond [2]. On sait que Mme Campan ne l'aimait pas : cette hostilité s'expliquait aisément par la jalousie d'une confidente dévouée trouvant un rival plus avancé dans les bonnes grâces, plus autorisé et plus influent [3].

1. Conrad-Alexandre Gérard (1727-1790), secrétaire d'ambassade à Vienne de 1761 à 1766, premier commis des bureaux des Affaires étrangères de 1766 à 1778, ministre plénipotentiaire près les États-Unis de l'Amérique septentrionale de 1778 à 1780, conseiller d'État et prêteur royal à Strasbourg.

2. Mathieu-Jacques de Vermond (1735-1798).

3. « Cet abbé de Vermond, dont les historiens parleront peu parce que son pouvoir était resté dans l'ombre, déterminait presque toutes les actions de la Reine. Il avait établi son influence sur elle dans l'âge où les impressions sont le plus durables, et il

Il faut donc s'en tenir aux appréciations d'ensemble et négliger les détails, d'ailleurs insignifiants, pour tout ce qui concerne les premières années de Marie-Antoinette ; il faut se rappeler aussi la judicieuse remarque de M. de Nolhac : « Les sujets de la Maison d'Autriche paraissent trop intéressés dans les éloges qu'ils font de leur princesse, et peu de Français ont pu en contrôler la vérité dans l'intimité de la famille impériale : Mme Geoffrin elle-même n'a pas remarqué la future Dauphine dans la jolie troupe blonde des archiduchesses [1]. » Enthousiasmée de sa réception à Vienne, la détaillant, la reproduisant avec complaisance dans ses lettres, Mme Geoffrin [2] avait notamment écrit le 12 juin 1766 : « Hier, j'ai vu l'Impératrice douairière, la régnante, et toute la famille royale à Schœnbrunn : l'Impératrice m'a parlé avec une bonté et une grâce inexprimables. Elle m'a nommé toutes les archiduchesses l'une après l'autre et les jeunes archiducs. C'est la plus belle chose que cette famille qui soit possible d'imaginer. Il y a la fille de l'Empereur [3], arrière-petite-fille du roi de France ; elle a deux ans, elle est belle comme un ange. L'Impératrice m'a recommandé d'écrire en France que je l'avais vue cette petite, et que je la trouvais belle [4]. » Cependant divers historiens, les Goncourt eux-mêmes [5], ont confondu cette fille de Joseph II, qui devait mourir en 1770, avec sa jeune tante. Après avoir discrètement signalé cette erreur [6], M. de Nolhac ajoute que

était aisé de voir qu'il n'avait cherché qu'à se faire aimer de son élève et s'était très peu occupé du soin de l'instruire. On pourrait l'accuser même d'avoir, par un calcul adroit mais coupable, laissé son élève dans l'ignorance..... Né dans une classe obscure de la bourgeoisie, imbu de tous les principes de la philosophie moderne et cependant tenant plus qu'aucun ecclésiastique à la hiérarchie du clergé, vain, bavard, fin et brusque à la fois, fort laid et affectant l'homme singulier, traitant les gens les plus élevés comme ses égaux, l'abbé de Vermond recevait des ministres et des évêques dans son bain, mais disait en même temps que le cardinal Dubois avait été un sot : qu'il fallait qu'un homme de sa sorte, parvenu au crédit, fît des cardinaux et refusa de l'être » (*Mémoires de Mme Campan* ; vol. cit., p. 65-7.)

1. V. *Marie-Antoinette dauphine* ; vol. cit., p. 75.

2. V., sur Mme Geoffrin, *Le royaume de la rue Saint-Honoré*, par P. de Ségur ; Paris, C. Lévy, in-8, 1897.

3. Thérèse-Élisabeth-Philippine-Louise-Josèphe-Jeanne, née le 20 mars 1762.

4. Cette lettre, adressée à M. Boutin, receveur général des Finances se trouve dans les *Souvenirs* du baron de Gleichen (vol. cit., p. 110).

5. *Histoire de Marie-Antoinette*, par E. et J. de Goncourt ; nouvelle édit., Paris, Charpentier et Fasquelle, in-16, 1901, p. 8.

6. V. cette observation dans l'indication des sources données en appendice de *Marie-Antoinette dauphine* ; vol. cit., p. 334.

« seuls les amis de Durfort ont reçu quelques détails » sur la future Dauphine.

C'est, en effet, dans la correspondance de l'ambassadeur que nous allons relever ces rares détails, d'un intérêt secondaire, avec tous les renseignements, infiniment plus précieux, sur les préliminaires du mariage.

Pour un semblable sujet, cette phrase de Sainte-Beuve trouve son application d'une façon toute particulière : « Les pièces originales sont là, telles quelles, elles parlent ou elles se taisent, elles font foi. Les conditions modernes de l'histoire sont à ce prix [1]. »

Lorsque Durfort prit possession de son poste, l'alliance traversait une véritable crise : la cour de Versailles redoutait la lassitude, l'abandon de la cour de Vienne; les mêmes inquiétudes, plus vives encore, se manifestaient en Autriche; aussi les plus légères apparences, les moindres incidents se trouvaient-ils envisagés avec pessimisme, grossis inconsciemment et dénaturés au besoin de part et d'autre.

Depuis l'automne précédent, les esprits étaient échauffés par l'affaire de San Remo [2]. Choiseul prenait l'incident fort à cœur. « L'Empereur va trop vite en besogne, disait-il brusquement un jour à Mercy ; il veut l'emporter dans cette affaire de San Remo, mais nous ne le voulons pas et cela ne sera pas [3]. » En réalité, Choiseul s'intéressait fort peu au sort de la petite ville italienne, mais, comme le comprenait très bien le ministère autrichien, il suspectait les tendances de Joseph II et le regardait comme nettement hostile à l'alliance : ses craintes le portaient à l'exagération; elles demeuraient cependant en partie justifiées. Le fils aîné de

1. *Nouveaux lundis*; Paris, Calmann-Lévy, 13 vol. in-16, t. X, p. 355 (compte-rendu de l'ouvrage de M. d'Arneth, *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*).

2. La petite ville de San Remo relevait, depuis le moyen âge, du Saint-Empire germanique et se trouvait dans une sorte de vassalité à l'égard de Gênes, tout en conservant son administration particulière ; prise d'assaut en 1752 par les Génois, elle avait demandé la protection de l'empereur d'Allemagne et obtenu du Conseil aulique l'annulation de son traité avec Gênes. L'affaire, interrompue par la mort de François Ier, le 18 août 1765, venait d'être reprise par Joseph II qui réclamait l'exécution de l'arrêt du Conseil, malgré les protestations des Génois, appuyés par l'Espagne et la France.

3. Cette phrase est citée par Mercy, dans sa dépêche à Kaunitz, du 29 décembre 1766 (*Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau...* ; vol. cit., t. II, p. 322).

Marie-Thérèse avait un caractère ambitieux, dissimulé; il laissait deviner son admiration pour Frédéric II et copiait le roi de Prusse en affectant la plus grande simplicité, en portant d'habitude l'uniforme, en vivant de longs mois au milieu de ses soldats. Petit-fils de Louis XV par son mariage, en 1760, avec l'infante Isabelle, fille de Madame Louise-Élisabeth et de Philippe, duc de Parme [1], il avait perdu sa femme le 27 novembre 1763; il s'était remarié deux années plus tard [2], avec Marie-Josèphe, fille de l'électeur de Bavière, et, s'il gardait de sa première union un souvenir attendri, s'il subissait la seconde sans le moindre enthousiasme, il ne restait plus entre le roi de France et lui qu'un lien de famille bien fragile, personnifié par la jeune archiduchesse Thérèse, son unique enfant. Ses fréquents désaccords avec l'Impératrice ne faisaient de mystère pour personne; il s'inclinait sans doute par respect filial, et surtout parce qu'il ne possédait qu'une faible parcelle du pouvoir, mais Choiseul était en droit de se demander ce que deviendrait l'alliance lorsque ce prince serait appelé à présider seul aux destinées de l'Autriche, en droit de s'inquiéter de le voir prendre parti avec autant de chaleur dans un débat de minime importance pour contrecarrer précisément les vues de Louis XV. Bérenger, chargé de l'intérim depuis le départ de Du Châtelet, en juin 1766, jusqu'à l'arrivée de Durfort, lui avait écrit que Joseph II se montrait fort dépourvu de cœur, indépendant, que son envie « de s'illustrer et de devenir un grand homme annonce un règne plus orageux que tranquille [3] », et il se souvenait de ce portrait peu flatteur, représenté sous des couleurs trop sombres. D'autre part, il lui semblait légitime de demander à l'Autriche de se montrer conciliante, d'accorder une légère satisfaction d'amour-propre à la puissance alliée qui avait jusqu'alors donné de son sang et de son argent sans obtenir de résultats personnels ni d'avantages positifs.

Tenu très exactement au courant des impressions de la cour de Versailles grâce à la perspicacité de Mercy, Kaunitz eut un moment

1. Don Philippe, fils puiné de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Élisabeth Farnèse (1720-1763), marié par procuration, le 26 août 1739, à Louise-Élisabeth de France, était duc de Parme, Plaisance et Guastalla, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle (28 octobre 1748). — La princesse Louise-Élisabeth, née en 1727, et devenue « Madame Infante », était morte à Versailles en 1759.

2. Le 23 janvier 1765.

3. A. E., *Vienne*, t. 305, fol., 244-9.



d'impatience : il écrivit à Choiseul que l'unique défaut de l'Empereur consistait à ne pas montrer assez de coquetterie pour une « maîtresse telle que la France »; la réponse un peu sèche lui faisant observer que, « si l'Empereur n'est pas d'humeur à faire des coquetteries, le Roi n'est ni d'âge ni de caractère à en recevoir [1] », il se radoucit soudainement et témoigna de dispositions plus conciliantes sur une affaire dont la solution devait s'éterniser, affirmant de nouveau que Joseph II n'était pas moins attaché que sa mère à l'alliance. Choiseul obtenait un ajournement à défaut d'une satisfaction complète; il ne crut pas utile ni prudent d'insister davantage et répondit en ces termes un peu solennels, le 14 mars : « J'ai l'honneur de vous écrire, mon Prince, avec l'ouverture d'âme la plus entière; je la dois à l'estime, et, j'ose me flatter, à l'amitié dont vous m'honorez, je la dois aussi au bien des affaires et au service de mon Maître. Je suis incapable de ne point vous éclaircir par la vérité le moindre petit nuage, et de ne point vous peindre le danger que ce nuage peut avoir. Le Roi n'ignore pas la plus petite circonstance de ses affaires politiques, je les lui rends devant son conseil; sa volonté décide et, lorsqu'il consulte, je n'ai que ma voix. Je puis vous assurer, mon Prince, que rien n'est si fidèle que les sentiments du Roi pour l'Impératrice-Reine, que cette princesse a sur son esprit un crédit certain, que Sa Majesté respecte la vertu, l'honnêteté de Sa Majesté Impériale, que le Roi est attaché à l'alliance autant par affection personnelle que par intérêt pour les deux cours. Je suis autorisé à vous marquer que rien, hors la volonté absolue de l'Impératrice, ne détruira l'union de la France avec elle. N'écoutez sur cela aucun propos; je suis incapable de vous en imposer sur les sentiments de mon Maître; l'Impératrice ne peut avoir un allié plus fidèle; la parole du Roi, son amitié et son honneur concourent à la sûreté de cette alliance qui, dans les temps les plus orageux, s'est soutenue avec fermeté et qui n'a éprouvé d'embarras que depuis la mort du feu Empereur. Remettons-nous comme nous étions alors, et tout ira bien; les nouveautés effarouchent les anciens alliés... [2] »

1. Dans cette lettre, en date du 28 février 1767, Choiseul rappelait la phrase dans laquelle Kaunitz lui parlait du défaut de coquetterie de Joseph II pour une « maîtresse telle que la France » (A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 126).
2. A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 141. (Volume intitulé : *Copies de lettres relatives à l'ambassade de M. de Durfort*).

En définitive, cet échange de dépêches demeurait sans résultats pratiques : il démontrait la fermeté du ministre autrichien, l'habile souplesse du ministre français; il permettait à l'un de constater la fidélité d'un allié mis à l'épreuve, à l'autre de modérer ses inquiétudes et de se contenter de belles assurances.

La tactique diplomatique inaugurée par Bernis, poursuivie par Choiseul, consistait donc plus que jamais à observer une prudente réserve et, puisqu'il était question d'un mariage, à tirer tout le parti possible de ce projet qui tenait tant au cœur de Marie-Thérèse, à la fois comme souveraine et comme mère. Dans les circonstances présentes, et Choiseul l'entendait ainsi, l'ambassadeur du Roi, recevant les recommandations faites jadis au comte d'Estrées, devait craindre les séductions de la cour d'Autriche, ne répondre que très discrètement à des avances prévues, ne pas considérer le futur mariage comme un événement certain, laisser Marie-Thérèse dans une véritable incertitude sans toutefois la décourager, et, puisqu'il fallait donner au Dauphin le temps de prendre de l'âge, profiter de cette période d'attente en tirant quelques bénéfices de cette situation exceptionnellement favorable.

Cette ligne de conduite, en apparence très simple, était délicate à suivre avec des partenaires comme Marie-Thérèse et Kaunitz. Pour ses débuts, Durfort ne fut pas très heureux et s'attira de véritables remontrances. Il se laissa séduire, dès la première entrevue, par le charme, par l'éloquence persuasive de Marie-Thérèse ; également comblé d'attentions par toute la cour autrichienne, il oublia bien vite les leçons qui lui avaient été faites. Aux véritables marques d'amitié qui lui étaient prodiguées, il ne crut pas possible de répondre par de l'ingratitude, par une solennelle réserve, ni de conserver le cérémonieux maintien d'un ambassadeur très digne en présence de ceux qui dépouillaient pour lui seul leur auguste caractère. Dans sa première dépêche à Choiseul, il lui confie que l'Impératrice le reçut « avec cet air qui lui soumet tous les cœurs et qui inspire la plus grande confiance », ajoutant que sa famille « réunit tous les avantages que la nature et l'éducation peuvent donner [1] ».

Chaque dimanche, depuis l'automne jusqu'à Pâques, il y avait

1. A. E., *Vienne*, t. 307, fol. 261.

« appartement à la cour ». Marie-Thérèse, suivie d'une partie de sa famille, recevait alors, de midi à une heure, la noblesse autrichienne et les ministres étrangers. La première fois qu'elle aperçut Durfort à cette réunion, elle vint à lui, s'arrêta, s'attarda, et, à la suite de phrases très aimables, lui glissa négligemment qu'elle avait le bonheur de posséder les portraits de la famille royale, portraits jadis donnés par sa belle-fille regrettée, l'infante de Parme. Flatté au delà de toute expression par des prévenances publiques, ému par le tour affectueux de la conversation, l'ambassadeur répondit que le Roi serait désireux d'avoir à son tour les portraits de la famille impériale, qu'il avait lui-même pour mission de se les procurer.

Durfort sentit aussitôt qu'il venait de s'aventurer imprudemment. Lorsqu'il rendit compte de l'incident, il fit connaître que Marie-Thérèse fut très satisfaite de sa réponse, « en ressentit une joie qui se répandit sur son beau visage », mais dut ajouter, non sans embarras, qu'elle avait aussitôt mis à sa disposition un peintre de sa cour; enfin il insista, pour s'excuser, sur le caractère vague de sa réponse, précisant qu'il n'avait pas désigné celui qui lui avait ordonné de rechercher les portraits et voulant atténuer ainsi la fâcheuse impression de son imprudence [1].

Choiseul lui répondit, le 24 mars : « Le Roi n'a point approuvé que vous ayiez demandé par ordre les portraits de la famille impériale. Quoique vous n'ayiez pas dit de quel ordre, il est certain que vous ne pouvez en avoir que de Sa Majesté, et c'est une démarche qui peut tirer à des conséquences qui ne doivent pas vous échapper. Il est clair que le peintre qui est venu vous offrir ses services a été envoyé chez vous par l'Impératrice. En tous cas, je vous prie de ne point vous presser sur tout ce qui peut avoir trait à un mariage, à moins que vous ne receviez des ordres de Sa Majesté. Au surplus, quoique nous ayions déjà les portraits de la famille impériale, vous aurez la bonté de m'envoyer ceux que vous faites faire, lorsqu'ils seront achevés [2]. »

Dès ce jour, l'ambassadeur comprit que sa tâche serait parfois difficile, souvent ingrate, bien qu'il dût être associé à un événement heureux pour les deux couronnes. Dans sa réponse du 4 avril

1. Dépêche du 11 mars 1767 (A. E., *Vienne*, t. 307, fol. 342).
2. Cette dépêche a été publiée par E. Wertheimer; art. cit., p. 335-6.

aux observations de Choiseul, il balbutia des excuses, répéta qu'il n'avait pas demandé les portraits, qu'il avait simplement avoué son désir de se les procurer, puis, afin d'éviter tout reproche d'indiscrétion pour l'avenir, il ajoutait : « Je vous demande instamment d'être persuadé que je n'ai rien oublié des instructions que vous m'avez données au cas qu'on me parlât mariage et que je ne dirai et ne ferai que ce qu'elles me prescrivent. Je crois cependant devoir vous mander à la suite de ceci que le public de Vienne parle mariage autant pour le moins que le public de Paris. Mais aucun ministre ne m'en a dit mot ni rien d'approchant; à la réserve du prince de Stahremberg qui me demanda un jour comment je trouvais l'archiduchesse Antoinette : « parfaitement bien, » lui dis-je. Il me regarda en riant et me dit : « M. le Dauphin aura là une charmante femme ». « Le morceau est friand, répliquai-je en riant aussi, et sera en bonnes mains, si cela est [1]. »

Rendu très circonspect par cet incident qui survenait malencontreusement dès le début de son ambassade, attiré par les prévenances continuelles de Marie-Thérèse mais retenu par les ordres formels de Choiseul, Durfort hésitait, ne pouvait dissimuler son embarras. Il fut encore mis à l'épreuve lorsque, dans le courant d'avril, il lui fallut répondre à un désir de l'Impératrice, aller rendre visite à Presbourg à l'une de ses filles, l'archiduchesse Christine [2], qui avait épousé, le 8 avril de l'année précédente, le prince Albert de Saxe-Teschen. La jeune princesse se trouvait dans un état de grossesse avancé; elle se mit cependant à table pour le placer auprès d'elle, le servir, ayant « les mêmes attentions qu'une femme du monde très polie a ordinairement pour un étranger de considération [3] »; ensuite elle lui proposa de faire une partie d'hombre; enfin, toujours pleine de sollicitude, elle lui demanda de se retirer avant que la nuit fût trop avancée et le prince de Saxe, qui rivalisait d'attentions, l'accompagna jusqu'à son carrosse, tandis

1. A. E., *Vienne*, t. 307, fol. 416. — Cette dépêche a été citée par M. de Nolhac (*Marie-Antoinette dauphine*, vol. cit., p. 24).

2. L'archiduchesse Christine avait, au dire de Durfort, un esprit mâle, décidé; c'était « une belle âme dans un beau corps... Elle tire bon parti de la tendresse de sa mère qui lui fait de fréquentes visites à Presbourg et y laisse toujours des sommes ce qui déplaît fort à l'esprit d'économie de l'Empereur » (A. E., *Mémoires et documents*, *Autriche*, t. 391, fol. 394).

3. A. E., *Vienne*, t. 307, fol. 422.

que Marie-Thérèse elle-même l'avait suivi quelques pas. Admis à cette intimité de famille, Durfort pouvait-il peser tous ses mots comme pour une audience et garder une raideur de commande sans faillir aux obligations les plus élémentaires de la courtoisie?

Sa situation délicate fut subitement modifiée par une longue série d'événements imprévus qui vinrent désoler la cour de Vienne [1].

Le 16 mai, l'archiduchesse Christine accoucha d'une fille qui mourut au bout de quelques heures; elle-même courut les plus grands dangers et recouvra péniblement la santé. Le 23, l'impératrice Josèphe fut atteinte de la petite vérole et, le 27, Marie-Thérèse était prise à son tour par la terrible maladie, en revenant de voir à Schœnbrunn sa fille et sa belle-fille, l'une très affaiblie par son accouchement malheureux et l'autre couverte de boutons, qui n'étaient pas de « bonne espèce ». La consternation fut générale dans toute la ville de Vienne, si bien que la mort de Josèphe, le 28, passa presque inaperçue, que la désolation de Joseph II, en présence de la maladie de sa mère, fit pardonner son indifférence pour l'événement qui le rendait veuf une seconde fois.

Un mois après, des cérémonies religieuses et des fêtes publiques célébraient la guérison de Marie-Thérèse dont les jours n'avaient d'ailleurs pas été en grand danger et qui gardait sur le visage des traces très légères de la maladie. Le prince Albert de Saxe fut frappé à son tour, donna de sérieuses inquiétudes, mais se rétablit promptement.

Marie-Thérèse se rendit à Laxenburg [2], pour achever sa convalescence, accompagnée de Joseph II, des archiduchesses Marie-Anne et Marie-Amélie qui n'avaient plus à redouter la contagion. Elle revint le 21 juillet à Vienne, où la rejoignirent les archiduchesses Élisabeth, Josèphe, Caroline et Antoinette arrivant de Schœnbrunn, toute la famille impériale devant défiler le jour même dans les rues et assister à une imposante cérémonie d'actions de grâces dans la cathédrale.

L'archiduchesse Josèphe devait épouser le roi de Naples : les

1. V. *Une épidémie à la cour de Marie-Thérèse d'Autriche*, par M. Boutry (*Chronique médicale*, 1903, p. 305-18).

2. Le château de Laxenburg, situé dans un beau parc, à 15 kilomètres de Vienne, avait été construit en 1377, embelli une première fois en 1668, et de nouveau par Marie-Thérèse.



réceptions et les réjouissances provoquées par ce futur mariage firent oublier de récentes angoisses et un deuil que l'Empereur lui-même portait allègrement. Marie-Thérèse donna l'ordre d'exposer le trousseau qu'elle avait commandé et fait venir de Paris ; elle organisa un superbe bal masqué à Schœnbrunn pour amuser ses enfants.

L'ambassadeur assistait naturellement à toutes ces fêtes, et, le 12 septembre, il écrivait à Choiseul : « Il y a eu hier au soir un grand concert à Schœnbrunn. Pendant que l'Impératrice fit une partie de jeu ainsi que les archiduchesses, au moment que le jeu allait finir, l'ambassadeur d'Espagne [1] et moi nous approchâmes de la table où jouait l'archiduchesse Antoinette. Peu de temps après l'Impératrice vint à nous et nous dit : « J'ai beaucoup de plaisir à « vous voir ici tous les deux. » Elle adressa ensuite la parole à l'ambassadeur d'Espagne en lui disant : « J'espère qu'elle y réussira ; « nous pouvons parler plus librement entre nous, car, ajouta-t-elle, « l'ambassadeur de France ne m'en a encore rien dit. » Je fis de mon mieux l'éloge de la jeune princesse et je tâchai d'établir sur le respect le silence que j'avais gardé sur les qualités dont elle est douée. Enfin, je feignis de ne pas entendre ce que j'entendais très bien. Je crois devoir vous faire part d'une scène que le ton et l'air de l'Impératrice et les propos qui se tiennent journellement ont rendue assez embarrassante pour moi [2] ».

Quelques jours après, le 19, il rapportait au ministre la nouvelle gêne qu'il venait d'éprouver, encore à un bal de la cour : « Étant moi dernier à la redoute, écrivait-il, je me trouvai assez près de la grande-maîtresse [3] de l'archiduchesse Antoinette ; elle chercha à entrer en conversation avec moi, et elle ne tarda pas à la faire tomber sur le caractère, l'esprit, la figure et les grâces de la jeune princesse ; elle ne négligea rien dans le portrait qu'elle me fit. Je m'acquittai vis-à-vis de cette dame de tout ce que l'honnêteté et la politesse exigeaient, sans m'écarter en rien de la circonspection que vous m'avez prescrite [4] ».

En vérité, cette attitude devenait presque ridicule. Pourtant

1. Le comte de Mahoni.
2. A. E., *Vienne*, t. 308, fol. 189-93.
3. La comtesse de Lerchenfeld.
4. A. E., *Vienne*, t. 308, fol. 193-8.

Choiseul ne jugeait pas encore à propos de la modifier et répondit à son agent : « Vous avez très bien fait de vous tenir dans la réserve qui vous est prescrite sur les insinuations qui vous sont faites relativement à l'archiduchesse Antoinette. Le Roi désire que vous agissiez toujours avec la même circonspection jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté [1] ».

Les réjouissances, une seconde fois brusquement interrompues, vinrent donner un nouveau répit à Durfort. En effet, le 6 octobre, alors qu'on préparait son départ pour l'Italie, l'archiduchesse Josèphe était violemment atteinte de la petite vérole ; elle expirait le 15, lendemain du jour où elle devait recevoir la bénédiction nuptiale, à la date même fixée pour son départ. Cette mort presque soudaine, rendue plus saisissante par le contraste qu'elle provoquait, fit une profonde impression à Vienne. Durfort, qui avait toujours tenu Choiseul au courant de cette épidémie frappant successivement plusieurs membres de la famille impériale, qui, dans ses dépêches [2], fournissait les détails les plus intimes et les plus précis, Durfort lui confia même, à propos de ce nouveau deuil, les impressions du public que Mme Campan devait connaître dans la suite et rapporter ainsi dans ses *Mémoires* : « L'archiduchesse Josèphe, accordée au roi de Naples, au moment de quitter Vienne, reçut de l'Impératrice l'ordre de ne point partir sans avoir été faire une prière dans le caveau de ses pères [3] ; la jeune archiduchesse, persuadée qu'elle gagnerait la maladie dont sa belle-sœur venait d'être la victime, regarda cet ordre comme son arrêt de mort. Elle aimait tendrement la jeune archiduchesse Marie-Antoinette ; elle la prit sur ses genoux, l'embrassa en pleurant et lui dit qu'elle ne la quitterait pas pour se rendre à Naples, mais bien pour ne plus la revoir, qu'elle allait descendre au caveau de ses pères, mais qu'elle y retournerait bientôt pour y rester. Son pressentiment fut réalisé ; une petite vérole confluente l'emporta en peu de jours. Sa sœur cadette monta à sa place sur le trône de Naples. »

Cette sœur cadette fut l'archiduchesse Marie-Caroline [4], dont il

1. A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 181.
2. A. E., *Vienne*, t. 308, passim.
3. Les tombeaux de la famille impériale se trouvaient dans l'église des Capucins, attenante au palais.
4. Le mariage devait être célébré le 7 avril 1768.

était alors question pour l'Infant de Parme, mais Louis XV, consulté et n'ayant pas de préférences personnelles, laissa le choix à Marie-Thérèse qui désigna l'archiduchesse Amélie pour son petit-fils.

Enfin, l'archiduchesse Élisabeth dut payer son tribut à l'épidémie dans les derniers jours d'octobre, mais ne fut atteinte que d'une façon relativement bénigne.

La mort de la seconde femme de Joseph II remit en question un projet déjà formé lorsque l'Empereur avait été veuf pour la première fois quatre années auparavant, et, de nouveau, on discuta discrètement son mariage possible avec « Mademoiselle [1] ». Choiseul écrivit à Durfort qu'il ne fallait pas renouveler « des désirs indiscrets sur cette alliance », mais que, « si la cour de Vienne témoignait le moindre empressement à cet égard, elle trouverait certainement une parfaite réciprocité [2] ». Il en parla même à Mercy; toutefois le prudent ambassadeur de Marie-Thérèse ne crut pas à la sincérité de semblables ouvertures ou, tout au moins, connaissant les obstacles à cette union, eut l'habileté de ne pas les prendre au sérieux : c'est ainsi qu'il écrivait à Kaunitz, le 8 décembre 1767 : « On ne nous en a parlé que pour découvrir mieux et plus promptement les vues de l'Empereur relativement au choix qu'il sera dans le cas de faire pour son futur mariage [3] ».

Les avances de Choiseul demeurèrent inutiles comme la première fois, et le scepticisme avisé de Mercy empêcha l'humiliation d'un refus même indirect. Joseph II portait toujours dans son cœur le deuil de l'infante Isabelle qu'il avait passionnément aimée; il conservait de très médiocres souvenirs de sa seconde union; toute tendresse semblait désormais morte en lui et il ne recherchait pas plus une princesse française qu'une autre : l'austérité de ses mœurs s'accentuait chaque jour, et, malgré sa passion pour le pouvoir, il ne songeait plus à faire souche d'héritiers.

D'ailleurs, Mercy n'eut pas à regretter sa discrétion, car, presque au même moment, il lui arriva semblable mésaventure qu'à Choiseul. La reine Marie Leczinska était morte le 24 juin, et il avait eu l'idée d'unir Louis XV à l'archiduchesse Élisabeth : le mariage de ce vieillard corrompu avec une princesse de vingt-cinq ans, de deux

1. Louise-Marie-Thérèse-Mathilde d'Orléans, née le 9 juillet 1750.
2. Dépêche du 18 juin 1767 (A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 161).
3. *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau...*; vol. cit., t. II, p. 335.

sœurs, l'une avec le grand-père et l'autre avec le petit-fils, paraissait une combinaison absolument naturelle, tant la question politique primait toutes les autres, la décence même. Il s'en occupa fébrilement, secondé par Mme de Durfort [1], et, tacitement, par toute la famille royale qui constatait avec épouvante la faveur subite, chaque jour croissante, de Mme du Barry. Il fit valoir aux filles de Louis XV tous les avantages personnels qu'elles trouveraient à se procurer, dans la personne de l'archiduchesse Élisabeth, une amie sûre qui les ferait profiter de son influence sur le Roi, le Dauphin et la future Dauphine. Bref, il mit tant de chaleur et tant de persuasion dans ses raisonnements que « Mesdames » finirent par demander au monarque de se remarier. Celui-ci, toujours faible et toujours timide, aussi embarrassé que ses filles, n'osa pas s'exprimer franchement et leur répondit qu'il accepterait « pourvu que la figure se trouvât telle qu'elle ne lui déplût pas [2] ». Alors, on proposa d'envoyer à Vienne Drouet, peintre de la cour, mais Drouet demanda quatre-vingt mille livres et cette somme parut exorbitante Mercy s'inquiéta de l'empressement modéré avec lequel on désigna un nouveau peintre, Ducreux, qui parvint à Vienne seulement le 14 février 1769. Mais Louis XV, tout en donnant beaucoup d'assurances à ses filles, faisait beaucoup de promesses à Mme du Barry; il lui fallait choisir, et il est probable qu'il n'hésita guère [3]. Dans la dépêche qu'il adressait le 3 mai 1769 à Kaunitz, Mercy était obligé d'avouer qu'il venait d'être berné, que Louis XV avait présenté sa

1. Dans sa dépêche du 29 décembre 1768 à Kaunitz, Mercy dévoile le plan qu'il suivit pour faire aboutir son projet : «... J'entrai en détail sur les avantages que trouveraient Mesdames à se procurer, dans la personne de l'archiduchesse, une amie sûre et qui, constamment unie à elles, se verrait à même d'assurer le bonheur de la famille royale par l'influence naturelle qu'elle aurait sur l'esprit du Roi et sur celui du Dauphin et de la future Dauphine; je n'oubliai pas ce qu'il y avait à dire d'intéressant à Mme de Durfort sur son propre compte et je la quittai persuadée, à ce qu'elle me parut, et très contente du langage que je lui avais tenu... » (*Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau...*; vol. cit., t. II, p. 347-50).

2. Suite de la dépêche de Mercy du 29 décembre 1768.

3. Toutefois Louis XV n'abandonna pas immédiatement ce vague projet. Le 6 juin 1770, il chargea le comte de Broglie, chef de sa correspondance secrète, de cette commission pour Durand, chargé d'affaires à Vienne depuis le départ du marquis de Durfort jusqu'à l'arrivée du prince Louis de Rohan : « Qu'il examine bien la figure de la tête aux pieds, sans rien excepter de ce qu'il lui sera possible de voir de l'archiduchesse Élisabeth, et qu'il s'informe de même de son caractère, le tout sous le plus grand secret. » Durand transmit aussitôt un portrait physique et moral détaillé (V. *Correspondance secrète de Louis XV*; vol. cit., t. I, p. 409-10).

nouvelle maîtresse à la cour en grande cérémonie, qu'il avait parlé de sa future épouse sur le ton de la plaisanterie ; devant l'échec lamentable de ses patientes combinaisons et, pour l'atténuer, il croyait devoir confier à Kaunitz qu'on attribuait « l'événement présent à un affaiblissement d'esprit » ; il désespérait même de la monarchie française, Louis XV lui paraissant en pleine décrépitude et son successeur incapable, « parce que la nature semble avoir tout refusé à Monsieur le Dauphin. Ce prince, par sa contenance et ses propos, n'annonce qu'un sens très borné, beaucoup de disgrâce et nulle sensibilité [1] ».

En définitive, la situation ne se trouvait pas modifiée entre les deux cours : Joseph II avait refusé une princesse française, Louis XV ne désirait pas une jeune archiduchesse pour égayer ses vieux jours; leurs ministres voyaient échouer leurs projets respectifs par suite de l'austérité croissante de l'un et du dévergondage persistant de l'autre. Ces déceptions n'avaient pas été ébruitées; mais, si l'alliance ne devait pas en souffrir, plus que jamais elle reposait sur l'union de princes trop jeunes pour avoir des velléités d'indépendance, et, plus que jamais, ces récents mécomptes [2] la rendaient nécessaire.

Durfort s'était tenu à l'écart de ces vagues pourparlers et sa situation restait la même auprès de Marie-Thérèse. Toutefois, si l'Impératrice continuait à l'entourer de prévenances, lui faisant envoyer, par exemple, en plein mois de janvier, des poires, des pommes et des raisins aussi frais et aussi beaux qu'à l'automne [3], réclamant sa présence à toutes les réceptions ou à toutes les fêtes, elle lui parlait avec plus de réserve de sa fille, comprenant que des démarches, de simples allusions même à son sujet étaient parfaitement inutiles, ne servaient qu'à augmenter la gêne de l'ambassadeur toujours condamné au silence et sans crédit auprès de Choiseul [4]. Elle n'avait

1. *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau...*; vol. cit., t. II, p. 357-8.
2. Pour le détail de ce projet de mariage, v. *Marie-Antoinette dauphine*; vol. cit., p. 49-62.
3. A. E., *Vienne*, t. 309, fol. 7.
4. Quelques années plus tard, le 1er juillet 1774, Marie-Thérèse devait écrire à Marie-Antoinette : « J'attends à cette heure quelques graces pour Durfort, quoique je convienne avec ceux qui disent qu'il n'a eu que la représentation, mais celle-ci seule exige quelque bonté » (*Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau...*; vol. cit., t. II, p. 191).

pas été seule d'ailleurs à deviner le rôle secondaire de Durfort : ses ministres le connaissaient, la société de Vienne le remarquait à son tour et un agent secret du secrétariat des Affaires étrangères, nommé Barth, dont la présence seule constituait une marque de défiance pour l'ambassadeur, écrivait à Gérard que Durfort était certainement tenu à l'écart par Choiseul, que, pour cette raison, la cour lui parlait peu de Marie-Antoinette, un empressement trop marqué pouvant être plus nuisible qu'avantageux. Barth disait aussi [1] qu'on pouvait rassurer Choiseul sur ce qui lui « tenait le plus à cœur », en lui certifiant que la jeune princesse ne chercherait jamais à se mêler des affaires : sans doute, le jugement était un peu prématuré et assez téméraire, mais on peut y voir une flatterie faisant indirectement connaître l'une des tendances du ministre.

Peu questionné, l'ambassadeur se rendait ainsi avec moins d'appréhensions aux nombreuses fêtes organisées par Marie-Thérèse afin d'amuser ses enfants. Le 7 janvier 1768, il avait assisté [2] à de splendides courses de traîneaux à travers la ville : dans le premier se trouvait le comte de Dietrichstein [3] seul, les cinq suivants portaient l'empereur Joseph et sa sœur Marie-Anne, l'archiduchesse de Saxe et son mari, l'archiduchesse Amélie et le prince de Deux-Ponts, l'archiduchesse Charlotte et le prince de Hesse-Rheinfels [4], l'archiduchesse Marie-Antoinette et le prince d'Auersperg ; puis venaient vingt-deux traîneaux portant des conseillers d'État et des chambellans avec des dames de la cour. Le dégel survint ; les traîneaux furent abandonnés et on dansa [5]. Il y eut aussi plusieurs parties de chasse et, à l'une d'elles, l'archiduchesse Amélie tua deux cerfs. Les bals masqués étaient spécialement donnés à l'intention de Marie-Antoinette qui, élégante et coquette déjà, se passionnait pour les

1. A. E., *Vienne, supplément*, t. 22, fol. 146.

2. Trois années plus tard, le 10 février 1771, Marie-Thérèse devait écrire à Marie-Antoinette : « Si vous le voyez [Durfort], vous pouvez lui dire que je me souviendrai bien du balcon où nous étions à voir courir en traîneau la petite épouse et le froid que je lui ai fait subir malgré moi, n'en ayant pas été incommodée » (*Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*... ; vol. cit., t. I, p. 129).

3. Jean-Charles de Dietrischtein, grand écuyer de Joseph II.

4. Le prince de Hesse-Rheinfels-Rothenburg (1752-1811), maréchal de camp au service de la France en 1789, se jeta dans le parti démagogique et ses dénonciations aux Jacobins ne l'empêchèrent pas d'être emprisonné.

5. A. E., *Vienne*, t. 309, fol. 6, 13 et 19.

travestissements, se faisait remarquer par sa vivacité, sa gaieté et semblait heureuse de ses triomphes mondains [1].

Il faut reconnaître que Marie-Thérèse s'occupait beaucoup moins de l'instruction de ses enfants que de leurs plaisirs. Elle s'en remettait à des gouvernantes complaisantes et peu judicieusement choisies, et c'est ainsi que la danse et la musique [2] passaient bien avant la grammaire et l'histoire. Pourtant il ne suffisait pas que Marie-Antoinette possédât des talents d'agrément : la grande situation à laquelle elle se trouvait destinée exigeait d'autres connaissances. Le directeur des théâtres de Vienne avait fait venir à la fin de 1767 une troupe de comédiens français et l'Impératrice ne trouva rien de mieux que de confier sa fille à deux d'entre eux, Aufresne pour la prononciation et la déclamation, Sainville pour le chant. A juste titre, ce choix plut médiocrement à Choiseul. Mercy eut à transmettre de discrètes observations : en retour, il se trouva chargé de la délicate mission de trouver un remplaçant aux comédiens, capable de faire honorable figure aux cours autrichienne et française, capable aussi d'enseigner autre chose que la déclamation, le chant ou la danse.

Ce qu'il fallait pour la jeune archiduchesse, c'était mieux qu'un professeur venant disserter sur un art ou une science quelconque pendant une heure à de rares intervalles, c'était à la fois un érudit et un guide pour l'initier véritablement aux connaissances françaises, aux habitudes et aux goûts du pays qu'elle allait adopter. Dans ces conditions, le nouveau maître pouvait prendre une influence très grande sur l'esprit de Marie-Antoinette, devenir dans la suite une véritable puissance avec laquelle il faudrait compter

1. Une estampe, bien souvent reproduite, montre l'archiduchesse costumée et dansant un ballet avec deux de ses frères dans le parc de Schœnbrunn, le 23 janvier 1765, à l'occasion du premier mariage de Joseph II.

2. Gluck fut son professeur de clavecin. — Elle avait souvent Mozart pour compagnon de jeux. M. G. Vanor rapporte à leur sujet l'anecdote suivante : « ...Le petit Mozart exécuta brillamment un grand morceau de clavecin pour la joie de l'auditoire royal, et, quand il eut fini, on l'envoya dans la grande galerie s'amuser avec la petite Marie-Antoinette alors fillette de son age. Les enfants jouèrent au mariage ; et quand l'impératrice passa dans la galerie, elle entendit le petit Mozart dire à l'archiduchesse : « N'est-ce pas que je serai ton mari ? » — « Oui, toi et nul autre », répondit la future reine de France. Et le lendemain un chambellan apportait à ce fiancé d'un jour un habit de gala brodé d'or avec des manchettes de dentelles, des parements de soie et une épée au côté » (*Marie-Antoinette musicienne*, étude publiée dans *La Vie contemporaine*, 1894, p. 74).



pour obtenir quelque crédit auprès de la future souveraine : son choix ne pouvait donc être livré au hasard, et la politique même s'y trouvait intéressée.

Le 1er novembre 1768, Mercy écrivait à Kaunitz : « S. M. l'Impératrice m'a fait ordonner, il y a quelque temps, par son cabinet, de chercher ici un ecclésiastique propre à remplir les fonctions de confesseur auprès de l'archiduchesse Antoinette et qui fût assez versé dans la littérature française pour être en même temps de quelque utilité à l'éducation de cette jeune princesse. De l'aveu de M. de Choiseul, je me suis adressé pour ce choix à M. l'Évêque d'Orléans [1] qui, par sa place, doit connaître tout le clergé français et, sur le témoignage de ce prélat, je viens d'envoyer à Vienne le sieur abbé de Vermond, docteur de Sorbonne, ci-devant grand-vicaire de l'archevêque de Toulouse [2] et bibliothécaire du collège des Quatre-Nations. Cet abbé paraît avoir toutes les qualités requises à sa destination ; il est instruit, simple et modeste, et a su mériter les suffrages des évêques les plus respectables de ce pays-ci [3]. »

Il paraît déjà, d'après cette lettre, que Mercy eut toute l'initiative de la désignation et que l'abbé de Vermond fut appuyé plus efficacement par l'évêque d'Orléans [4] que par l'archevêque de Toulouse. Il est non moins certain que Choiseul n'intervint pas directement en cette affaire ou qu'il affecta de s'en désintéresser. Vermond se trouvait ainsi le véritable obligé de l'ambassadeur d'Autriche et devait s'en souvenir.

Choiseul ne vit même pas, avant son départ pour Vienne, l'heureux abbé qu'une fortune soudaine tirait d'une obscure médiocrité, comme en témoigne cette lettre que l'évêque d'Orléans lui avait adressée le 22 octobre de Fontainebleau : « Je viens de recevoir, Monsieur le Duc, une lettre de M. l'abbé de Vermond, qui a convenu avec M. le comte de Mercy qu'il partirait pour Vienne le 26 de ce mois et qu'il viendrait coucher à Fontainebleau pour passer tout de suite,

1. Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, né en 1706, évêque d'Orléans en 1758, chargé de la feuille des bénéfices.

2. Étienne-Charles de Loménie de Brienne (1727-1794), archevêque de Toulouse en 1763, membre de l'Académie française en 1770, successeur de Calonne comme chef du conseil des finances en 1787, cardinal en 1788.

3. *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau...*; vol. cit., t. II, p. 311-2.

4. Il faut signaler toutefois que l'évêque d'Orléans était lié assez intimement avec Choiseul et le suivit de près dans sa disgrace.



s'il peut avoir les lettres que doit lui donner M. le comte de Mercy, celle que vous lui avez promise pour Vienne et le passeport dont il a besoin pour sortir de France. Si vous voulez bien écrire d'avance vos lettres, faire préparer le passeport et m'envoyer le tout, je le lui remettrai à son passage. Ce n'est pas qu'il ne désire de vous faire sa cour et de vous voir avant que de partir, mais, comme il se pourrait que vous ne fussiez pas visible ou que vous fussiez à Paris ou ailleurs, j'ai cru devoir vous prévenir d'avance de faire vos dépêches et de me les adresser afin que, dans tous les cas, son voyage ne fût point retardé. La raison qui l'engage à ne pas rester ici, c'est qu'étant connu de plusieurs évêques et ecclésiastiques, il craindrait les questions curieuses et ne veut pas y répondre [1]. »

Choiseul se conforma aux demandes de l'évêque d'Orléans, ne jugea pas à propos d'y joindre des instructions personnelles données de vive voix. Deux jours après, il écrivait à Durfort : « M. l'abbé de Vermond qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre est appelé à Vienne pour être attaché à Madame l'archiduchesse Antoinette en qualité de confesseur. C'est un homme de mérite et d'esprit qui joint la prudence aux lumières et qui remplira certainement, à la satisfaction de S. M. l'Impératrice-Reine, les fonctions qu'elle veut bien lui confier [2] ». En même temps, il préparait pour le prince de Stahremberg une lettre d'introduction également rédigée dans les termes les plus élogieux [3].

L'arrivée de Vermond à Vienne fut une surprise pour Durfort qui n'avait pas été consulté, ni même pressenti. Il l'accueillit assez froidement, comprenant qu'une nouvelle influence venait s'établir auprès de la sienne et probablement l'éclipser. Tenu à l'écart de cette combinaison, il n'espérait pas faire accepter son autorité par l'abbé; il ne pouvait même lui rendre service et lui faciliter sa tâche :

1. A. E., *Vienne*, t. 310, fol. 203.

2. A. E., *Vienne*, t. 310, fol. 202. — Cette lettre a été publiée par la comtesse d'Armaillé (*Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*; Paris, Didier, in-16, 1870, p. 48-9).

3. « C'est M. l'abbé de Vermond qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre. Le bien qu'en disent tous ceux qui le connaissent me persuade qu'on ne pouvait faire un meilleur choix. Je lui crois toutes les qualités convenables pour répondre à la confiance de S. M. l'Impératrice-Reine et pour remplir ses vues. Je désire bien vivement que cette princesse ait lieu d'être satisfaite du parti qu'elle a pris à cet égard. Le zèle de M. l'abbé de Vermond paraît garantir ses succès, surtout si vous voulez bien lui accorder vos bontés et l'aider dans l'occasion de vos conseils » (A. E., *Vienne*, t. 310, fol. 203).

c'était une atteinte sensible à son crédit d'ambassadeur. Le 27 novembre seulement, à la fin d'une longue dépêche, il parla de Vermond à Choiseul pour lui dire simplement qu'il était en fonctions depuis quelques jours, très content de son emploi et surtout des dispositions de son élève. Mais, s'il ne consacrait que deux lignes à cet événement, il en ajoutait davantage pour raconter que Marie-Antoinette avait les dents en mauvais état et surtout mal plantées, qu'un spécialiste français, nommé Laveran, lui assurait cependant qu'après un traitement de trois mois l'archiduchesse aurait des « dents très belles et très bien rangées [1] ».

Les appréhensions de Durfort ne tardèrent pas à se justifier. Marie-Thérèse captiva d'abord l'abbé par son charme et son affabilité, mais, en apprenant à le connaître, elle fut séduite à son tour par le tact et la réserve qu'elle découvrait en lui. Au début, Vermond restait seulement une heure par jour auprès de son élève ; bientôt il put s'en occuper des après-midi entières ; il eut sa place chaque soir aux réunions de famille : en quelques mois, il avait conquis une place prépondérante à la cour de Vienne, et il avait mis tant d'art pour la mériter, tant de discrétion avant de l'occuper que la jalousie même se trouvait désarmée[2]. Son élève était enjouée, intelligente, mais assez paresseuse : il sut l'intéresser sans la fatiguer jamais, l'instruire sans interrompre la série des amusements, lui plaire enfin. Plutôt qu'un confesseur [3] et un précepteur, il fut un ami à la fois respectueux et autorisé ; la confiance qu'il obtint sans peine d'une princesse de quinze ans, il la conserva auprès de la reine

1. A. E., *Vienne*, t. 310, fol. 251.

2. « L'impératrice, l'ayant rencontré chez l'archiduchesse, lui demanda s'il avait formé quelques liaisons à Vienne : « Aucune, Madame, répondit-il ; l'appartement de « Madame l'Archiduchesse et l'hôtel de l'ambassadeur de France sont les deux seuls « lieux que doivent fréquenter l'homme honoré du soin de l'éducation de la prin- « cesse. » Un mois après, Marie-Thérèse, par une habitude assez ordinaire aux souverains, rencontrant l'abbé, lui fit la même question et sa réponse fut exactement semblable. Le lendemain, il reçut l'ordre de se rendre tous les soirs au cercle de la famille impériale » (*Mémoires de Madame Campan* ; vol. cit., p. 66).

3. Vermond à Mercy, 21 janvier 1769 : « ...J'ai fait céder, pour le temps que je passerai ici, mes répugnances pour la confession aux vues de S. M. l'Impératrice. Je puis bien assurer V. E. que mon éloignement pour cette fonction a beaucoup diminué par les bontés et la confiance singulière que m'a témoignées S. A. R. J'ai commencé à la confesser pour les fêtes de Noël... » (*Maria-Theresia und Marie-Antoinette.* Zweite vermehrte Auflage, mit Briefen des Abbé de Vermond an den Grafen Mercy, par A. d'Arneth ; Leipzig, Paris, Wien, in-8, 1866, p. 355).

de France, en dépit des cabales les plus diverses. Sans doute, il n'était pas sans défauts : on peut lui reprocher d'avoir témoigné trop d'indulgence pour les travers de Marie-Antoinette, d'être resté un admirateur de la cour de Vienne longtemps après son retour à Versailles; toutefois l'histoire doit être moins sévère à son égard que ne le fut Mme Campan.

A intervalles réguliers, Vermond rendait compte de sa tâche à Choiseul par déférence, et à Mercy par reconnaissance, se montrant beaucoup plus libre et plus expansif avec ce dernier. Une partie de ses lettres a été reproduite par M. d'Arneth [1]. Il suffira d'en rappeler deux pour faire connaître les intentions et les procédés du maître, le caractère et les dispositions de l'élève.

Le 21 janvier 1769, il écrivait à Mercy : « Je ne puis assez remercier Votre Excellence de l'honorable commission qu'elle m'a procurée. S. M. l'Impératrice me donne tous les jours de nouvelles marques de bonté et le caractère charmant de S. A. R. me rend bien agréables les fonctions que j'ai à remplir auprès d'elle.

« Après avoir employé mes premières instructions à connaître la tournure d'esprit et le degré d'instruction de S. A. R., j'ai rédigé par écrit le précis des objets et de la méthode d'instruction que je croyais la plus utile pour Madame l'Archiduchesse. J'y ai compris la religion, l'histoire de France dans laquelle j'insiste sur tout ce qui caractérise nos mœurs et nos usages, la connaissance des grandes familles et surtout de celles qui occupent des places à la cour, une teinture générale de la littérature française, et, dans toutes les instructions, une attention particulière sur la langue et l'orthographe françaises. Pour diminuer l'ennui de ces instructions, je les ramène autant que je puis au ton de la conversation. Je ne puis assez me louer de la douceur et de la complaisance de S. A. R., mais sa vivacité et ses fréquentes distractions contrarient, malgré elle, le désir qu'elle a de s'instruire. Il serait à souhaiter que le terme de son éducation fût moins prochain. On ne peut guère dater son instruction que depuis environ neuf mois qu'elle est avec Madame de Lerchenfeld. Madame l'Archiduchesse m'a dit elle-même que la grande maîtresse qui l'a élevée l'aimait beaucoup, la gâtait et ne la gênait pour aucune espèce d'application.

1. *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, vol. cit.

« S. M. l'Impératrice a eu la bonté d'approuver, en termes très flatteurs pour moi, le plan d'instruction que j'ai mis sous ses yeux. Elle m'a permis de me rendre chez elle tous les samedis matins pour lui rendre compte de l'exécution et du succès ; et, dès ce moment, il a été réglé que S. A. R. m'accorderait tous les jours une heure pour son instruction. Madame l'Archiduchesse étend souvent cette faveur en me permettant d'assister à ses conversations. J'en profite pour lui faire remarquer des tours de phrases et des expressions plus allemandes que françaises. Il sera bien difficile qu'elle se perfectionne ici sur cet article ; jusqu'à un certain point, il faudrait qu'elle ne parlât et n'entendît parler que français et un français pur, ce qui est impossible dans un pays où tout le monde parle trois langues...

« Je suis bien convaincu que la cour et la nation seront enchantées de notre future Dauphine : à une figure charmante, elle réunit toutes les grâces du maintien, et si, comme on doit l'espérer, elle grandit un peu, elle aura tous les agréments qu'on peut désirer dans une grande princesse. Son caractère, son cœur sont excellents. Il ne lui manque que la facilité d'expression pour montrer le talent admirable qu'a son auguste mère de dire toujours les choses les plus obligeantes... [1] »

Le 14 octobre, sachant le terme prochain de sa mission d'éducateur, il transmettait à Mercy les détails suivants : «... J'espère que Votre Excellence sera à bien des égards enchantée de Madame l'Archiduchesse. Les étrangers et ceux qui ne l'ont pas vue depuis six mois sont frappés de sa physionomie qui acquiert tous les jours de nouveaux agréments. On peut trouver des figures plus régulièrement belles : je ne crois pas qu'on puisse en trouver de plus agréables... Je compte que Votre Excellence trouvera chez Madame l'Archiduchesse la plupart des connaissances qu'on peut désirer à son âge. Elle a plus d'esprit qu'on ne lui en a cru pendant longtemps. Malheureusement cet esprit n'a été accoutumé à aucune contention jusqu'à l'âge de douze ans. Un peu de paresse et beaucoup de légèreté m'ont rendu son instruction plus difficile. J'ai commencé pendant six semaines par des principes de belles-lettres. Elle

1. Cette lettre et la suivante, publiées par M. d'Arneth (vol. cit., p. 353-5 et 358-61), ont été reproduites en partie par la comtesse d'Armaillé dans son livre sur *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette* (vol. cit., p. 50-2 et 59-62).

m'entendait bien lorsque je lui présentais des questions toutes éclaircies, son jugement était presque toujours juste ; mais je ne pouvais l'accoutumer à approfondir un objet quoique je sentisse qu'elle en était très capable. J'ai cru voir qu'on ne pouvait appliquer son esprit qu'en l'amusant. J'ai commencé l'histoire de France, mais je ne m'en suis servi que comme d'un canevas sur lequel je pouvais broder tous les objets dont la connaissance est nécessaire dans le cours ordinaire de la vie. Excepté l'histoire des derniers temps, je ne lui ai présenté que les faits importants, surtout ceux qui font époque dans l'histoire de nos mœurs et de notre gouvernement. J'ai profité de toutes les occasions pour lui donner une idée des arts, des lois et des coutumes ; je l'ai un peu tourmentée par mes questions depuis le règne de Henri IV. Lorsqu'il se présentait une position embarrassante pour un prince ou une princesse, je m'arrêtais toujours après l'exposé des circonstances et l'obligeais à dire ce qu'elle aurait fait à leur place. Elle avait besoin d'être pressée, et j'avais le plaisir de voir qu'elle prenait souvent le bon parti.

« Madame l'Archiduchesse a beaucoup gagné par l'histoire, et la manière dont les idées se sont placées dans sa tête me persuade qu'elle n'oubliera jamais les articles essentiels. Je ne crains pas de dire à Votre Excellence que S. M. l'Impératrice, ayant eu, il y a deux mois, la bonté de descendre chez Madame l'Archiduchesse, l'a entendue pendant deux heures avec autant de surprise que de satisfaction. La manière dont elle s'est expliquée a bien fait voir à Sa Majesté que ce n'était pas une affaire de mémoire et que Madame l'Archiduchesse était fort capable de raisonnement et de jugement, surtout dans les choses de conduite. Vous croyez bien, Monsieur, que j'ai particulièrement insisté dans mes instructions sur la vie de nos reines et surtout celles de la maison d'Autriche. Madame l'Archiduchesse s'y est fort intéressée et a fort bien jugé les principales actions de leur vie.

« Nous allons finir l'histoire du règne de Louis XIV. Son Altesse Royale est déjà familiarisée avec les noms français ; elle a quelques idées de généalogie ; le journal du règne de Louis XV augmentera ses connaissances et me servira pour lui donner idée des places importantes de la cour et du royaume, en même temps l'accoutumer aux noms de ceux qui les remplissent. Elle s'amuse quelquefois avec l'état militaire de la France ; je suis sûr que, peu de temps

après son mariage, elle connaîtra les colonels par leur nom et distinguera bien les régiments par la couleur et le numéro de leurs uniformes.

« Madame l'Archiduchesse parle aisément et assez passablement le français. Elle s'est déshabituée d'un nombre de mauvaises expressions ; il lui reste quelques mauvais tours de phrases dont elle se corrigera promptement, lorsqu'elle n'entendra plus l'allemand et le mauvais français des personnes qui la servent. Elle ne ferait presque aucune faute d'orthographe si elle pouvait se livrer à une attention suivie. Lorsque j'examine ses écritures, je n'ai besoin que de montrer les mots avec le bout de mon crayon ; elle reconnait tout de suite ses méprises. Son caractère d'écriture n'est pas fort bon ; le plus fâcheux est qu'un peu par paresse et distraction, un peu aussi, à ce qu'on croit, par la faute de ses maîtres d'écriture, elle a contracté l'habitude d'écrire on ne peut pas plus lentement. Comme rien de ce qui peut être utile à Son Altesse Royale ne me paraît étranger à mes devoirs, j'assiste souvent à ses écritures, mais j'avoue que c'est l'article sur lequel j'ai le moins gagné.

« J'ai mandé il y a huit jours à M. l'Évêque d'Orléans le progrès de la taille de S. A. R. Depuis le 13 février jusqu'au 5 octobre, elle est grandie de quinze lignes, mesure du pied de France... »

On voit que Vermond ne cachait pas les travers de Marie-Antoinette, travers assez excusables, étant donnés surtout son jeune âge et la faiblesse de ses premiers maîtres, de la comtesse de Brandeiss notamment [1]. Cette étourderie, cette vivacité, cette paresse quelquefois, devaient se corriger lentement, en présence des premières

1. « Caractère ardent et enjoué, cœur tendre et sensible, esprit vif et plein de finesse mais difficile à fixer, à la fois opiniâtre dans ses volontés et adroite à éluder les remontrances, assez portée à la raillerie et encouragée dans ce penchant par sa sœur Caroline avec laquelle elle fut élevée jusqu'en 1767, montrant plus de goût pour les plaisirs que pour les études sérieuses, Marie-Antoinette ne trouvait pas chez sa gouvernante cette fermeté grave et immuable qui eût pu à la fois contenir sa mobilité et vaincre son obstination. Mme de Brandeiss aimait beaucoup son élève, qui le lui rendait bien d'ailleurs, mais elle ne la gâtait pas moins ; si parfois elle voulait se montrer sévère, si elle adressait des réprimandes, une saillie de l'enfant, un trait d'esprit, une caresse venait facilement à bout de son fugitif mécontentement.... La comtesse de Lerchenfeld, qui succéda en 1768 à Mme de Brandeiss, avait plus de suite dans les idées, plus de fermeté dans le caractère ; mais d'une humeur difficile, d'une santé chancelante, il semble qu'elle ait peu sympathisé avec l'enfant vive et enjouée dont elle était chargée » (*Histoire de Marie-Antoinette*, par M. de La Rocheterie ; Paris, Perrin, 2 vol. in-16, 1892, t. I, p. 3-4).

épreuves, et servir de bases aux critiques les plus sévères, à des attaques transformées bientôt en calomnies. On peut aussi s'en rapporter aux appréciations de l'abbé puisque tout ce qu'il disait de l'archiduchesse, surtout de ses qualités et de ses heureuses dispositions naturelles, devait se retrouver, se manifester en maintes circonstances chez l'épouse de Louis XVI.

Quant aux sentiments de Marie-Antoinette pour celui qui était et devait être longtemps son précepteur, puis devenir son conseiller tout en restant toujours son ami, il suffira de rappeler une simple anecdote racontée dans une lettre du 15 juin 1770[1], de Mercy à Kaunitz, pour les faire connaître très exactement. Marie-Antoinette, devenue Dauphine et presque reine à la cour de Versailles, adulée et fêtée, heureuse de l'empressement des courtisans et de l'éclat des réceptions qui suffisaient alors à son cœur, témoignait un certain éloignement à reprendre le cours de ses études. Sans lui laisser de répit, l'ambassadeur d'Autriche vint la trouver et lui dit que l'abbé de Vermond allait quitter la cour puisque, ne remplissant même pas ses fonctions de lecteur, il devenait inutile. Elle lui répondit, après avoir manifesté un réel embarras, que « pour rien au monde elle ne consentirait à l'éloignement de l'abbé et que, si cela tenait à ses lectures, elle les commencerait dès le jour même ». Pour qu'un semblable avertissement ait paru salutaire, pour qu'elle se soit soumise aussitôt et comme elle l'avait dit, il fallait que Vermond lui eût inspiré mieux que du respect et de la crainte, devenus alors inutiles, mais une entière confiance et une véritable affection contractées pendant leurs fréquents rapports à Vienne.

Pour la juger comme reine de France, il ne faut pas oublier que, non seulement l'éducation première avait été fort négligée, mais que Marie-Thérèse avait eu le tort d'admettre, d'encourager même ses goûts instinctifs de coquetterie, sa passion pour la danse et pour les fêtes brillantes. La présence de l'abbé de Vermond à Vienne, ses leçons de chaque jour dépassant bientôt l'heure unique primitivement assignée ne ralentirent en rien la série des plaisirs. Elle souffrait d'un léger mal de gorge lorsque commença l'année 1769 : ne

1. *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau...*; vol. cit., t. I, p. 12-3.

pouvant assister aux fêtes traditionnelles, elle fut d'autant plus affectée qu'elle devait s'y produire avec une parure magnifique. La déception aggrava son mal que Marie-Thérèse sut guérir en lui faisant, rapporte Durfort, « un très beau présent en pierreries [1] ». Quelques jours après, elle dansait le menuet et huit contredanses avec le comte de Lorges, fils du marquis de Durfort [2].

A la même époque, Marie-Thérèse chargeait Mercy de préparer le trousseau de sa fille, lui demandait des échantillons de linge et mettait à sa disposition une somme de quatre cent mille livres que devait payer Mme de Nettine, dirigeant alors la plus importante maison de banque de Bruxelles [3]. Il lui était possible de prendre cette initiative et d'entreprendre des préparatifs difficiles à tenir secrets, car Louis XV se relâchait de plus en plus de sa réserve, non seulement parce que l'époque approchait où son petit-fils pouvait se marier, mais aussi parce qu'il avait des torts personnels à faire oublier.

Sa liaison avec Mme du Barry était devenue publique, officielle même ; son vague projet d'imiter son petit-fils et d'épouser également une fille de l'impératrice d'Autriche avait bien vite disparu devant les sourires de sa nouvelle amie et, s'il se dérobait prudemment à une médiocre action, étant donnée la différence d'âge, il n'avait pas la simple excuse dictée par la nature qui appartient aux simples particuliers, et il eût sans doute trouvé logique de river une jeune princesse à sa sénilité, mais le mariage l'enthousiasmait encore moins depuis qu'il s'abandonnait à la nouvelle favorite. Il

1. A. E., *Vienne*, t. 311, fol. 6.

2. Extrait d'une dépêche de Choiseul à Durfort, en date du 23 janvier 1769 : « Le Roi a appris avec une satisfaction infinie que l'incommodité de Mme l'archiduchesse Antoinette n'avait eu aucune suite. L'éloge que vous faites de cette princesse n'a fait que confirmer Sa Majesté dans l'opinion qu'elle avait déjà de sa figure, de ses grâces et de son caractère » (A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 345).

3. V. la dépêche du 11 novembre 1768 de Kaunitz à Mercy, avec un billet de Marie-Thérèse à Kaunitz, dans la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau...* (vol. cit., t. II, p. 343-4). — Marie-Thérèse ne s'occupait pas seulement du trousseau ; « elle avait poussé la recherche jusqu'à faire venir de Paris un coiffeur, nommé Larsonneur, avec des modistes et des couturières, pour habiller et parer la future Dauphine. Les beaux cheveux cendrés de l'archiduchesse formèrent alors cet édifice aux parties multiples dont s'enorgueillissait la coquetterie de nos grand'mères. Sa taille élancée, comprimée jusque-là sous l'austère étreinte des corsets allemands, se dessina, souple et mince, dans la robe française aux moelleux contours et aux plis chatoyants » (*Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*, par la comtesse d'Armaillé ; vol. cit., p. 55-6).

cherchait donc à se faire pardonner en s'occupant de plus en plus de Marie-Antoinette, en s'inquiétant du plus léger de ses malaises, en paraissant ravi de tout le bien qu'on lui en disait. Imprudent lui-même, comme l'avait été Durfort, il avait manifesté le désir de posséder les portraits de toute la famille impériale, ce qui avait fortement intrigué Kaunitz en lui donnant une lueur d'espoir [1]. Le refus d'envoyer le peintre Drouet parce qu'il demandait une somme trop élevée avait étonné de la part d'un prince aussi généreux lorsqu'il s'agissait d'un désir personnel ; la lenteur à lui trouver un remplaçant devenait une réponse significative. Ce projet avait été toutefois trop discuté pour être abandonné ; il était parvenu à la connaissance du public, mais on pouvait le poursuivre, quitte à en modifier ou à en restreindre la portée. Kaunitz put habilement fournir le prétexte en disant à Durfort qu'il allait envoyer à Louis XV les miniatures des archiduchesses Amélie et Antoinette, en témoignant son ennui de ne pouvoir les remplacer par de véritables portraits, Vienne ne possédant pas un seul peintre de talent [2]. Durfort répondit qu'il en existait à Paris, à Versailles même, et de nouveau il eut à transmettre une demande qu'il n'avait pas, cette fois, tout à fait suggérée [3].

Le 14 février 1769, le peintre Ducreux arrivait à Vienne. Quatre jours après, il commençait le portrait de Marie-Antoinette, puis

1. Il écrivait à Mercy le 4 janvier 1769 : «... Je vous avouerai même qu'il m'est venu différentes idées sur la dernière [dépêche] en chiffres par laquelle vous nous mandez le singulier empressement pour les portraits de toute la famille impériale, le projet de nous envoyer un peintre sur la fidélité duquel on puisse compter... Tous ces accès de tendresse qui ont pris si subitement m'ont paru si singuliers que j'ai été tenté un moment de les regarder comme pouvant signifier quelque chose... » (*Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau*... ; vol. cit., t. II, p. 351).

2. A. E., *Vienne*, t. 311, fol. 6.

3. Marie-Thérèse avait cherché tous les prétextes pour obtenir un peintre français ; elle avait notamment exprimé son regret de ne pouvoir envoyer à Louis XV un bon portrait de sa petite-fille. C'est ainsi que Durfort, se faisant l'écho de l'Impératrice, écrivait à propos d'un bal ouvert le 12 janvier 1768 par l'archiduchesse Thérèse et l'archiduc Ferdinand : « Pendant que cette princesse dansait, l'Empereur me fit l'honneur de s'approcher de moi et me dit : « Je voudrais que le Roi vît ma fille ; je « suis persuadé qu'il en serait extrêmement satisfait. » J'assurai ce Prince que S. M. la verrait avec le plus tendre intérêt. L'Impératrice, qui paraît charmée de cette jeune princesse, me dit l'instant d'après la même chose et ajouta qu'elle était bien fâchée qu'il n'y eût pas un bon peintre ici pour envoyer son portrait au Roi et qu'elle donnerait tout au monde de pouvoir la lui faire voir. Je fis de mon mieux l'éloge de l'Archiduchesse qui, en effet, joint à la taille la plus élégante toutes les grâces imaginables. On lui trouve toutes celles de feue sa mère » (A. E., *Vienne*, t. 309, fol. 24).

celui de sa sœur Amélie qui devait épouser, le 27 juin, l'infant de Parme, ensuite ceux de l'archiduchesse Christine et du prince Albert de Saxe. De ces quatre portraits, un seul fut complètement manqué, celui de Marie-Antoinette qui dut se prêter à une nouvelle série de poses. Louis XV affectait une grande impatience de les recevoir, si bien qu'on n'attendit pas la fin du travail de Ducreux. Le comte de Lorges quittait Vienne, le 2 mai, emportant à Versailles les portraits de Marie-Antoinette et de la jeune archiduchesse Thérèse, laissant inachevés ceux des archiduchesses Christine et Élisabeth, ce dernier devenu parfaitement inutile.

Il n'y eut pas de mission plus simple ni plus agréable que celle du comte de Lorges. En quittant Vienne, chargé des deux précieux tableaux, il avait été comblé d'égards par Marie-Thérèse qui lui remettait une tabatière en laque contenant une superbe bague de brillants. En parvenant à Versailles, il fut accueilli par Louis XV mieux que ne l'eût été l'ambassadeur son père ; il reçut des félicitations, bien qu'il n'eût, en aucune façon, secondé Ducreux, et l'image de Marie-Antoinette se trouva d'autant plus contemplée, admirée, que celle de sa sœur Élisabeth devait, par ordre, trois semaines plus tard, recueillir moins de suffrages admiratifs.

Marie-Thérèse comprit que la notification officielle d'une alliance depuis si longtemps méditée allait enfin paraître. Le 12 juin, elle donna une grande fête au château de Laxenburg pour la fête de Marie-Antoinette qui, peu de jours auparavant et de sa propre initiative, avait invité Durfort à sa table, le festin ayant été, par discrétion, décommandé au dernier moment. Dans le parc de Laxenburg [1], il y eut, entr'autres pièces d'artifices, un dauphin qui jetait par les narines des gerbes de feu, et le symbole parut significatif à tous les assistants. Le même soir, Durfort, placé à côté de Marie-Antoinette, était prié par l'Impératrice de boire à sa santé et se trouvait invité pour le lendemain chez le prince de Stahremberg, toujours avec la jeune archiduchesse [2].

1. Vermond à Mercy, 21 juin : « ... La fête de Laxenburg a duré depuis le dîner jusqu'à onze heures et demie du soir; table publique, chasse du héron, jeu, illuminations, feu d'artifice. Son Altesse Royale a partout fixé les regards et les applaudissements ; son maintien, sa démarche prennent un ton de majesté et de noblesse étonnant pour son âge. Si elle grandit un peu, les Français n'auront pas besoin d'autres indices pour reconnaître leur souveraine... » (*Maria-Theresia und Marie-Antoinette* ; vol. cit., p. 357).

2. A. E., *Vienne*, t. 311, fol. 247.

Ce jour-là, Marie-Thérèse reçut la lettre suivante écrite par Louis XV de Marly, le 7 juin, et qu'elle savait imminente : « Madame ma sœur, Je ne puis retarder plus longtemps de marquer à Votre Majesté la satisfaction que je sens de l'union prochaine et plus particulière que nous allons contracter par le mariage de l'archiduchesse Antoinette avec le Dauphin, mon petit-fils. Je suis trop tendrement attaché à Votre Majesté pour ne pas me flatter qu'elle approuvera que j'anticipe à cet égard la demande en cérémonie et que je lui fasse connaître combien m'est agréable ce nouveau lien qui va de plus en plus unir nos deux maisons. Si Votre Majesté l'approuve, je crois que le mariage pourra se faire à Vienne dans la semaine de Pâques prochain. En conséquence, j'envoie les ordres à mon ambassadeur pour demander un projet de contrat au ministère de Votre Majesté. Il ne sera pas aussi long à faire que celui de l'archiduchesse Amélie avec mon petit-fils de Parme, qui, vu la médiocrité de ses États, demandait un peu plus d'attention [1], mais Votre Majesté et moi aurons soin de leur postérité et je ne puis trop remercier Votre Majesté de la conclusion de ce mariage qui, j'espère, lui donnera de la satisfaction par le personnel de l'Infant. Je ferai ici ce que je pourrai, ainsi que le Dauphin, pour que l'archiduchesse Antoinette soit heureuse et que nos familles jouissent comme moi du bonheur de nos liaisons ainsi que de l'amitié aussi tendre que durable avec lesquelles je suis, Madame ma sœur, de Votre Majesté, bon frère et cousin [2]. »

Et Marie-Thérèse, toujours à Laxenburg, de répondre bien vite le 17 : « Monsieur mon frère et cousin, De tous les liens par lesquels j'ai la satisfaction de me voir attachée à Votre Majesté, c'est celui de l'amitié personnelle dont Elle m'honore et que je lui rends bien sincèrement qui m'a toujours été le plus cher et le plus précieux. La preuve nouvelle de ce sentiment que j'ai retrouvé dans la lettre de Votre Majesté du 4 [3] de ce mois, par laquelle, de la façon la plus obligeante, Elle a bien voulu anticiper la demande en cérémonie de ma fille l'archiduchesse Antoinette pour le Dauphin, son petit-fils, n'a pu m'être, moyennant cela, que très agréable. Je m'em-

1. Louis XV venait de donner à l'Infant la Corse récemment soumise.

2. A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 378, et *France, mémoires et documents*, t. 426, fol. 25.

3. Marie-Thérèse commet une erreur de date, la lettre de Louis XV ayant été écrite le 7.

presse donc d'en assurer Votre Majesté et, en lui accordant ma fille, qu'Elle soit persuadée que ce nouveau lien qui va unir nos maisons ne m'est pas moins agréable qu'à Elle. Le mariage se pourra faire ici, selon ses désirs, d'abord après Pâques; on remettra un projet de contrat à son ambassadeur, puisqu'Elle le souhaite. Je remercie Votre Majesté de la façon dont Elle veut s'expliquer au sujet de la conclusion du mariage de ma fille avec l'Infant, de même que des sentiments qu'Elle me témoigne en leur faveur et sur lesquels je compte très fort, ainsi qu'ils peuvent compter sur toute mon affection. Il ne me reste qu'à souhaiter que ma fille Antoinette puisse avoir le bonheur de lui plaire. Je suis bien sûre qu'elle fera tout son possible pour mériter ses bontés. J'ose la lui recommander, à son âge on a besoin d'indulgence, de vouloir bien lui servir de père, et, en ce cas, elle sera heureuse et moi aussi, ne souhaitant que, dans toutes les occasions, de pouvoir lui prouver le sincère attachement avec lequel je suis, Monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté, bonne sœur et cousine [1]. »

Chargé de communiquer cette réponse dans le plus bref délai, Mercy demanda audience à Choiseul le 24, jour même où elle lui parvenait. D'autre part, Joseph II ayant écrit de Parme à Louis XV, celui-ci lui répondait : « Je désire que la multiplication des liens qui unissent nos maisons adoucisse le chagrin de la perte que nous avons faite l'un et l'autre[2] », sachant lui plaire par le souvenir de sa première épouse et profitant de toutes les occasions pour réveiller ses sympathies à l'égard de la France.

Maintenant que les négociations diplomatiques officielles allaient commencer, le marquis de Durfort devait nécessairement intervenir et quitter son attitude effacée, parfois humiliante, pour paraître au premier plan en qualité d'ambassadeur. Depuis plusieurs mois cependant, les formalités relatives au prochain mariage de l'archiduchesse Amélie avec l'infant de Parme lui permettaient de mettre en évidence les prérogatives attachées à son caractère et de ne plus rester une décorative inutilité. En cette circonstance, il agissait au nom du Roi, grand-père de l'Infant, et, en même temps, comme

1. A. E., *Mémoires et documents, France*, t. 426, fol. 28. — Cette lettre de Marie-Thérèse et celle de Louis XV, en date du 7 juin, ont été publiées par E. Wertheimer (art. cit., p. 339-40).
2. A. E., *France*, t. 426, fol. 29.

ministre plénipotentiaire du duc de Parme; avec le comte de Mahoni, ambassadeur d'Espagne, il avait fait une entrée solennelle et donné des fêtes brillantes à l'occasion de la demande et de la ratification du contrat; il allait encore paraître à l'occasion du mariage par procuration fixé au 27 juin. Louis XV, qui s'intéressait vivement au sort de l'Infant, avait eu cependant le tort de témoigner une indifférence complète après la mort imprévue de l'archiduchesse Josèphe lorsque Marie-Thérèse lui offrait le choix entre les archiduchesses Caroline et Amélie pour la remplacer : l'infant don Philippe était faible de caractère, médiocre d'intelligence, et l'archiduchesse Amélie, gâtée comme toutes ses sœurs mais d'un moins bon naturel que l'archiduchesse Marie-Antoinette, d'abord outrée de son mariage et « faisant un train terrible », raconte l'agent secret Barth [1], parce qu'elle aurait voulu épouser le prince de Deux-Ponts, devait manifester bientôt une véritable haine contre la France, bouleverser la cour de Turin par ses extravagances et susciter mille embarras au ministère de Louis XV [2].

Bien qu'il dût s'écouler encore près d'une année entre la demande et la célébration du mariage, Durfort s'occupa, dès le mois de juin, de régler les détails multiples, compliqués, relatifs à la demande solennelle de Marie-Antoinette, aux fiançailles, au mariage par procuration, à la conduite et à la remise [3]. Le palais de l'ambassade se trouvant trop petit pour les réceptions projetées, il fit construire ou aménager des annexes. Ces travaux piquaient la curiosité de Marie-Antoinette : elle voulut les visiter, et Durfort profita de sa venue pour donner un concert, offrir des rafraîchissements à son entourage, et recevoir aussi dignement que possible sa future souveraine dans un cadre à peine ébauché.

Louis XV et Choiseul partageaient l'empressement de Durfort :

1. A. E., *Vienne, supplément*, t. 22, fol. 226.

2. V. *Un valet ministre et secrétaire d'État. Épisode de l'histoire de France en Italie de 1749 à 1771*, par Ch. Nisard : Paris, Ollendorff; in-16, 1887.

3. Extrait de la dépêche de Durfort à Choiseul, en date du 1er juillet : « J'ai eu deux entretiens avec M. le prince de Kaunitz au sujet de tous les renseignements que vous désirez pour le mariage de Mgr le Dauphin. Ce ministre m'a promis de satisfaire le plus diligemment qu'il serait possible à toutes les demandes que je lui ai faites par rapport au contrat de mariage, à l'entrée publique, à la demande solennelle, à la conduite de l'épouse, au lieu et aux formalités de la remise et au cérémonial à observer vis-à-vis l'ambassadeur extraordinaire du Roi, dans toutes les fonctions qu'il aura à remplir » (A. E., *Vienne*, t. 312, fol. 4-5).



la résolution étant prise, il leur tardait de la voir définitivement consacrée. Ils réclamaient des projets de contrat, des renseignements sur les cérémonies de Vienne ou sur le voyage, comme s'il s'agissait de jours et non pas de mois avant le grand événement; ils étaient résolus à ne susciter aucune difficulté, à céder même devant les exigences que la cour de Vienne pourrait témoigner sur un point quelconque, facilitant ainsi la tâche de l'ambassadeur qui n'avait aucun incident à redouter. Ils considéraient tous les trois l'alliance entre les deux maisons, fortifiée par l'union la plus intime, comme on contemple le ciel bleu d'apparence immuable, et ils ne voulaient pas voir, dans les nuages naissant à l'horizon, les inquiétants signes précurseurs d'un orage toujours à craindre.

En dépit de sa joie manifeste, la cour d'Autriche paraissait moins confiante et moins rassurée : sans jouer un double rôle ni s'abaisser à la duplicité, elle comprenait que certains événements pouvaient être défavorablement interprétés. C'est ainsi que Marie-Thérèse s'inquiétait de l'entrevue de son fils avec Frédéric II à Neisse le 25 août [1]; d'elle-même elle cherchait à en effacer la fâcheuse impression et à rassurer de son mieux la puissance alliée. Joseph II, faisant taire ses sympathies personnelles devant la raison d'État, tint à parler lui-même à Durfort de sa rencontre avec le roi de Prusse : il crut bon d'assurer qu'en trois jours il n'avait pu le juger et s'était entretenu seulement de questions militaires essentiellement techniques, la plus importante relative à l'artillerie qui, par sa force toujours croissante, rendait les plus belles manœuvres presque inutiles et provoquait ce vœu singulier de Frédéric « que toutes les puissances convinssent de ne plus s'en servir afin de ne devoir la gloire des combats qu'à l'art des généraux et à la valeur des troupes [2] ». Durfort affirma qu'il ne fallait pas se troubler de conversations traitant d'art militaire avec un certain idéalisme et n'attacha pas la moindre importance à l'entrevue de Neisse. Choiseul feignit de l'imiter et Louis XV n'eut qu'à suivre son penchant naturel pour s'en désintéresser.

D'autre part, l'archiduchesse Amélie révélait, dès son arrivée à

1. Pour tous les détails de cette importante entrevue, v. *La question d'Orient au XVIII° siècle*, par A. Sorel (n^{elle} édit., Paris, Plon, in-16, 1889, p. 60-74).
2. Dépêche de Durfort en date du 11 septembre (A.-E., *Vienne*, t. 312, fol. 86).



Turin, une éducation ne faisant guère honneur à ceux qui la lui avaient donnée. Elle ne se contentait pas des allures bizarres qui permettaient de se demander si toutes ses sœurs et Marie-Antoinette elle-même ne lui ressemblaient pas; très autoritaire, elle ne pouvait souffrir du Tillot, ministre secrétaire d'État de l'Infant, tout dévoué à l'Espagne et à la France, et les complications les plus graves survenaient dans ce petit duché [1]. Kaunitz rejeta habilement toute la responsabilité sur l'Infant : le 30 octobre, il confiait ses appréciations légèrement tendancieuses à Mercy, chargé de les transmettre à Choiseul; il lui disait notamment : « Selon moi, les épouses des souverains ne peuvent jamais être que ce qu'on veut bien qu'elles soient; c'est à leurs maris, qui seuls ont l'autorité en main, à les contenir dans les bornes qu'il leur plaît de leur prescrire, et, si elles vont au delà, c'est leur faute [2] ». Fidèle à sa tactique, Choiseul se garda d'élever la moindre plainte et d'épiloguer sur une union maladroite, déjà malheureuse.

Durfort songeait d'autant moins à s'émouvoir des audaces politiques de Joseph II et des incartades multipliées de la nouvelle Infante qu'il était absorbé par les préparatifs du mariage, par ses calculs, par ses projets, par un commencement même d'exécution. Il estime qu'il lui faudra dépenser au moins deux cent cinquante mille francs : il se demande si la demeure du prince de Hildburghausen [3] qu'il a louée sera suffisamment vaste, s'il ne faudra pas lui adjoindre des constructions provisoires en bois, surtout pour les cuisines et offices. Il forme le projet de donner plusieurs fêtes, d'inviter à chacune de quinze à dix-huit cents personnes, ce qui nécessiterait au moins mille couverts « servis splendidement »; des illuminations et des feux d'artifice lui paraissent indispensables; il songe aussi aux distributions de pain, de vin et de viande qu'il devra faire à la foule, puis à l'amuser après l'avoir nourrie. Dans une longue dépêche rédigée le 4 août [4], alors que Marie-Thérèse est allée conduire sa fille au pèlerinage de Mariazell [5], il demande

1. V. *Un valet ministre et secrétaire d'État*, vol. cit.

2. *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau...*; vol. cit., t. II, p. 360-1.

3. On avait rendu le prince de Hildburghausen en partie responsable du désastre de Rosbach.

4. A. E., *France*, t. 426, fol. 31-4.

5. A Mariazell, village situé en Styrie sur les bords de la Salsa, on vénère une image en bois de la Vierge datant de 1157.

à Choiseul des instructions immédiates, car il prévoit les rigueurs de l'hiver qui ralentiront les préparatifs et les rendront plus difficiles. Par le même courrier, il envoie les portraits de l'archiduchesse Marie-Anne et de la duchesse de Parme, très réussis par Ducreux; il transmet aussi des documents fort importants, le projet de contrat, avec des indications pour son entrée publique et la demande solennelle, le tout rédigé par la cour de Vienne.

Le contrat comportait seulement des critiques de détail ; les frais d'une représentation nécessaire inquiétaient davantage. Choiseul écrivit à Durfort le 12 septembre : « Le Roi s'est fait rendre compte des moyens du département des Affaires étrangères ainsi que des sommes qui avaient été données, soit pour des entrées, soit pour des fêtes. Sa Majesté a reconnu qu'elle ne pouvait pas dépenser plus de deux cent mille livres pour ces deux objets. En conséquence, Monsieur, elle a assigné cette somme qui vous sera remise, soit pour les fêtes, soit pour votre entrée, en y joignant deux carrosses avec les harnais qui vous seront envoyés à ses frais pour servir de premières voitures à votre entrée. C'est, Monsieur, tout ce que le Roi peut faire dans cette occasion; vous vous arrangerez en conséquence et je vous supplie de ne pas compter sur les suppléments qu'il serait aussi inutile de demander qu'impossible à fournir [1]. »

En présence de déclarations aussi nettes, Durfort ne pouvait insister : toutefois son honneur même était engagé à ce que les cérémonies fussent aussi brillantes que possible et il n'hésita pas à dépasser largement ces crédits, sachant bien qu'un jour ou l'autre il lui serait tenu compte de dépenses faites sur sa fortune personnelle, soit par le remboursement de ses avances, soit par un emploi largement rémunérateur. L'exemple n'était pas rare de grands seigneurs se ruinant au service de leur maître, mais celui-ci ne les avait jamais laissés dans l'embarras et, dans la circonstance, l'ambassadeur pouvait sans inconvénient combler la différence.

Les carrosses dont lui parlait Choiseul étaient fort beaux. Dans les premiers jours de 1770, il y avait foule chez le sellier Francien, chargé de les emballer et de les expédier à Vienne. C'étaient deux

1. A. E., *France*, t. 126, f. 87.

berlines à quatre places : « L'une est revêtue d'un velours ras cramoisi en dehors où sont brodées en or les quatre saisons sur les principaux panneaux, avec tous les attributs relatifs à la fête. L'autre est en velours bleu de la même étoffe, et représente les quatre éléments, en or aussi. Il n'y a aucune peinture dans tout cela, mais l'ouvrage de l'artiste est d'un fini, d'un recherché qui équivaut presque à ce bel art. Les couronnements sont très riches; l'un des deux même paraît trop lourd. L'impériale est surmontée de bouquets de fleurs en or de diverses couleurs, dont le travail n'est pas moins précieux. Ils sont d'une souplesse qui les fait agiter au moindre mouvement et les rend flexibles au gré du plus léger souffle. Le sieur Trumeau est l'auteur de toute la broderie, aussi élégante que magnifique, et M. le duc de Choiseul, comme ministre des Affaires étrangères, a ordonné ces superbes équipages qui font infiniment d'honneur au goût de ce ministre [1]. »

Après plusieurs échanges d'observations et quelques menues concessions de part et d'autre, le projet de contrat était définitivement approuvé par Louis XV le 20 novembre [2]. Le Roi fit demander à Marie-Thérèse d'établir elle-même la date des diverses cérémonies préliminaires, du mariage et du départ, exprimant le seul désir d'être fixé à l'avance sur ses résolutions. En transmettant ces indications à Durfort, Choiseul l'invitait en outre à lui faire connaître sans délai les noms et qualités des personnes désignées pour former le cortège jusqu'à Strasbourg, afin de préparer des présents à leur intention; il l'engageait enfin à lui demander des instructions ou des éclaircissements sur tous les points du cérémonial qui pourraient l'embarrasser.

1. *Marie-Antoinette, Louis XVI et la famille royale* : journal anecdotique tiré des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, de Bachaumont; Paris, F. Henry, in-18, 1880, p. 4-5. — Dans la *Vie privée de Louis XV* (Londres, J. P. Lyton, 4 vol. in-16, 1781) ouvrage dont il faut suspecter l'impartialité, on peut cependant relever les lignes suivantes : « L'œil n'avait encore rien vu de semblable aux habillements du Roi et des princes que le public courait en foule admirer chez le brodeur et le tailleur. Celui de S. M. en était un qui lui avait été présenté déjà aux noces du duc de Chartres que, sur la demande qu'elle fit si l'on pouvait en imaginer un plus beau et sur la réponse négative, elle avait ordonné de réserver pour le mariage de son petit-fils. On en comptait six de ce luxe précieux, et ceux des enfants de France y répondaient. Ils devaient être en outre parsemés d'une infinité de pierreries. Les carrosses de parade ne formaient pas un objet de curiosité moins grand : ils joignaient la richesse à l'élégance, et l'on n'en sera pas étonné quand on saura qu'ils avaient été commandés par le duc de Choiseul » (t. IV, p. 179).

2. A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 418-9.

L'année 1769 s'acheva sans incident [1]. Marie-Thérèse avait reçu, pour elle-même, pour Joseph II et Marie-Antoinette, trois estampes superbement encadrées, qui représentaient le Dauphin labourant [2]. Ducreux avait quitté Vienne, recevant une gratification de mille ducats et une bague de brillants; il remettait à Versailles les portraits de l'Impératrice, de l'Empereur, des deux archiducs et un second portrait de Marie-Antoinette. Durfort se plaignait discrètement de l'insuffisance de ses crédits [3]; il n'en continuait pas moins l'organisation des fêtes avec activité et se préparait à quitter lui-même l'Autriche en même temps que sa nouvelle souveraine.

Lorsqu'il se présenta, le 1er janvier 1770, dans les appartements de Marie-Antoinette, celle-ci sortait avec Joseph II et lui proposa de les accompagner : « Si vous voulez venir avec nous, lui dit-elle, nous vous ferons voir une chose que vous n'avez peut-être jamais vue. ». L'ambassadeur les suivit chez l'archiduchesse Thérèse, « où on avait dressé une machine qui représenta les principaux événements de l'Ancien Testament [4] » ; puis il eut l'honneur de ramener à lui seul Marie-Antoinette fort intéressée par ce théâtre en miniature.

Un deuil imprévu vint malheureusement attrister les débuts d'une année pour laquelle on n'escomptait que des joies. La jeune archiduchesse Thérèse tomba malade le 14 janvier : les médecins

1. Le comte de Mercy-Argenteau vint alors faire un séjour à Vienne. Il repartit pour Versailles le 28 janvier 1770.

2. A. E., *France*, t. 426, fol. 86.

3. Durfort écrivit à Choiseul une lettre particulière, le 31 octobre, pour faire observer la modicité de ce crédit : « Quoique je n'aie d'autre intention que celle de me conformer en tout aux ordres et volontés du Roi, lui disait-il, j'ose cependant vous représenter, Monsieur le Duc, sans craindre de vous surprendre, puisque vous savez mieux que personne ce que ces occasions d'éclat entraînent de dépenses, que la somme de 200 000 francs paraît faible pour celle-ci qui me semble la plus intéressante de toutes celles qui peuvent se présenter. Vous avez sans doute fait, Monsieur, toutes les réflexions possibles à cet égard, je n'étendrai pas les miennes davantage; je crois cependant devoir vous informer que le public s'est fortement prévenu sur la magnificence que nous étalerons, qu'il est persuadé que nous effacerons tout ce qu'il se rappelle et que la cour pense peut-être de même » ; puis, après avoir laissé entendre qu'on risquait de donner des fêtes moins belles qu'à l'occasion du mariage du duc de Parme, fêtes auxquelles l'Espagne avait contribué, il terminait par cette déclaration : « Quant à ce qui peut me regarder particulièrement, je ne vous importunerai pas. Je me flatte, Monsieur, que j'ai donné des preuves bien soutenues de ma discrétion, de ma confiance dans la bienfaisance du Roi et dans votre noble façon de penser... » (A. E., *France*, t. 426, fol. 91-2.)

4. A. E., *Vienne*, t. 312, fol. 200.

reconnurent la gravité de son état sans pouvoir le définir et parlèrent vaguement d'une fièvre putride; on lui fit faire sa première communion, on l'administra le 20, et, le 23 au matin, mourait l'unique enfant de Joseph II, le seul lien qui l'attachait encore à la France. Louis XV, très affecté de la perte de sa petite-fille, prescrivit un deuil de trois semaines, mais la cour de Vienne s'en abstint, cet usage n'existant pas dans la maison d'Autriche pour les enfants âgés de moins de douze ans [1]. La comtesse de Lerchenfeld, grande-maîtresse de Marie-Antoinette, mourait aussi et était remplacée presque aussitôt, le 6 février, par la comtesse de Trautmansdorff [2].

Les réceptions continuèrent. Le soir, on se mit à jouer deux fois par semaine au cavagnol qui était alors fort en vogue à Versailles; mais l'archiduchesse ne parvenait pas à s'y intéresser, se laissant distraire par les allées et venues de chacun et préférant un petit jeu de loterie auquel elle se livrait les cinq autres jours avec une douzaine de personnes. Au « Kammerfest » qui eut lieu le 7 février, Marie-Thérèse se montra particulièrement aimable pour Durfort : elle l'invita à toutes les fêtes qu'elle donnerait pendant le carnaval, même aux réunions de famille où nul ambassadeur n'avait accès, en l'engageant à ne pas se gêner, à s'y rendre et à en partir aux heures qui lui conviendraient. Ensuite, elle le prit à l'écart pour lui confier un détail intime sur la santé de Marie-Antoinette, ajoutant que Louis XV serait assurément très heureux de connaître cet événement datant du matin même. Dans une dépêche du 10, Durfort transmettait donc la nouvelle à Choiseul, puis il ajoutait : « Je n'aurais pas manqué, Monsieur, de vous informer par un exprès de la bonne nouvelle que l'Impératrice m'a donnée, si j'avais pu penser que le Roi eût la moindre inquiétude sur cet objet. Le jour même de cet événement, Madame l'archiduchesse Antoinette a dansé assez longtemps et je ne me suis pas aperçu depuis qu'il y ait eu le moindre changement dans sa santé. J'ai eu l'honneur de faire sa partie hier au soir. Cette princesse était aussi belle, aussi gaie et aussi vive qu'elle l'est ordinairement [3]. »

1. A. E., *Vienne*, t. 312, fol. 225-6.
2. La comtesse de Lerchenfeld était morte le 29 janvier. (A. E., *France*, t. 426, fol. 132.)
3. A. E., *France*, t. 426, fol. 143-4. — Cette dépêche a été publiée par E. Wertheimer (art. cit., p. 342).

Le 14, il dîna chez le prince de Stahremberg et se trouva placé à table entre l'Impératrice et sa fille. Ensuite il fit une partie d'hombre avec Marie-Thérèse, pendant que le comte de Lorges, revenu de Versailles afin d'assister son père, accompagnait Marie-Antoinette pour plusieurs contredanses. Aux fêtes suivantes de la cour, au bal donné le 28 par Kaunitz, l'archiduchesse ne parut pas et s'abstint d'aller chez l'ambassadeur comme elle en avait manifesté le désir : elle souffrait d'un mal de gorge qui n'entravait en rien sa gaieté; ensuite elle dut interrompre les danses jusqu'à la fin du carnaval, par ordre de Marie-Thérèse désireuse de ménager ses forces ; enfin, pendant le carême, les bals se trouvaient naturellement suspendus.

Le 12 mars, arrivèrent les deux carrosses pour lesquels il fallut payer treize mille cinq cents livres à l'entrepreneur de voitures Ronceray, chargé de les conduire à Vienne [1]. Le 3 avril, Durfort remit à Marie-Antoinette et à sa mère deux portraits du Dauphin : l'archiduchesse les contempla avec plaisir et voulut les garder tous les deux dans la pièce où elle se tenait habituellement [2].

La date du mariage approchait : elle venait même d'être avancée de cinq jours, Louis XV ayant manifesté le désir de recevoir sa belle-fille à Versailles le 16 mai. Tout allait au mieux et cependant Durfort venait d'éprouver une dernière déception [3].

Il s'était flatté de l'espoir d'accompagner la Dauphine en France, mais il avait compté sans Choiseul qui ne voulait pas abandonner à un autre l'honneur de paraître l'artisan du mariage et qui projetait même de se rendre jusqu'à Strasbourg. En présence d'un refus catégorique, l'ambassadeur avait alors manifesté le désir de prolonger un peu son séjour à Vienne, sous prétexte de mettre ordre à ses affaires [4]. Choiseul n'admit pas davantage cette nouvelle combi-

1. A. E., *Vienne*, t. 312, fol. 213.

2. A. E., *France*, t. 426, fol. 286.

3. Le 25 mars, Louis XV avait écrit à Marie-Thérèse et à Joseph II pour leur notifier à la fois le rappel de Durfort et sa nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire à l'occasion du mariage (A. E., *Vienne*, t. 312, fol. 271-2).

4. « Je vous rends mille grâces, Monsieur, de la permission que le Roi veut bien me donner d'aller à la cour au mois de mai prochain, écrivait Durfort. Je désirais fort d'avoir l'honneur de suivre Madame la Dauphine. Mais les difficultés qui s'y opposent, en détruisant ce projet, me laissent voir un si grand désordre dans mes affaires particulières que je prendrai le parti de rester ici pour y vaquer. Je renonce à toute la satisfaction que ce voyage m'aurait procurée et je vous prie, Monsieur, de me réserver vos bontés pour une autre occasion » (A. E., *France*, t. 426, fol. 135).

naison et lui prescrivit de partir aussitôt après la Dauphine, de la dépasser avant Nancy sans jamais se joindre au cortège ; des instructions aussi nettes anéantissaient le projet de son agent qui avait un instant rêvé pour lui un retour quasi triomphal.

Les cérémonies diverses étaient ainsi fixées : le 15 avril, jour de Pâques, entrée publique de l'ambassadeur; le 16, audience publique, demande solennelle, remise des lettres et portraits ; le 17, renonciation de l'archiduchesse à ses droits, bal au Belvédère ; le 18, fête donnée par l'ambassadeur; le 19, mariage par procuration ; le 20, grand couvert à la cour ; le 21, départ pour Versailles [1].

Dans les derniers jours de mars, Durfort reçut un grand nombre de pièces officielles : d'abord les instructions générales datées de Versailles le 16 mars, les notifications à transmettre de son rappel et de sa nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour le mariage, puis des lettres de créance lui permettant de faire la demande solennelle, des pleins pouvoirs pour signer le contrat et recevoir la dot avec des lettres patentes destinées à l'archiduc Ferdinand, chargé d'épouser par procuration, ces dernières pièces étant expédiées et contresignées par le comte de Saint-Florentin, ayant le département de la Maison du Roi.

Le 4 avril, Marie-Antoinette reçut les premiers compliments officiels sur son prochain mariage : elle admit auprès d'elle dans la matinée les gardes-nobles allemandes et hongroises qui eurent l'honneur de lui baiser la main et, dans l'après-midi, les membres de l'Université [2]. Ce même jour, le contrat fut signé par l'ambassadeur, conjointement avec trois commissaires autrichiens, les princes de Colloredo [3], de Kaunitz et de Kevenhuller [4]. Les articles de cet acte se trouvaient conformes aux contrats des dauphines de Bavière, d'Espagne et de Saxe, à l'exception de ceux qui concernaient la renonciation de Marie-Antoinette aux États de la Maison d'Au-

1. Pour tous les documents relatifs à ces diverses cérémonies, v. A. E., *France*, t. 426, passim ; — v. également *Histoire de Marie-Antoinette*, par M. de La Rocheterie, vol. cit., p. 16-18, et *Marie-Antoinette dauphine*, par P. de Nolhac, vol. cit., p. 84-7.

2. Le recteur harangua en latin cette princesse qui lui répondit dans la même langue (*Mercure de France* de mai 1770, p. 207).

3. Rodolphe-Joseph, comte de Colloredo, vice-chancelier de l'Empire, prince du Saint-Empire Romain en 1763.

4. Le prince de Kevenhuller ancien gouverneur de Vienne, était grand-maître de la cour impériale.

triche et à la succession de son père, ces derniers copiés sur le contrat du roi de Naples et de l'archiduchesse Marie-Caroline. La dot se trouvait portée à deux cent mille florins, en vertu d'une convention particulière établissant cette somme à perpétuité pour la dot future des archiduchesses qui épouseraient des princes de la Maison de France et réciproquement. Marie-Thérèse y joignait des bagues et des bijoux pour une somme égale ; de son côté, Louis XV assurait à la future Dauphine une dot importante dont le chiffre n'était pas fixé, une rente annuelle de vingt mille écus d'or comme douaire, une somme convenable pour tenir son rang et des bijoux pour une valeur de deux cent mille écus. Les articles étaient rédigés en langue française, un article particulier stipulant que cet exemple ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir.

Il y avait eu quelques difficultés pour fixer l'ordre des signatures. L'Empereur intervenait aux stipulations comme chef futur de sa Maison, l'Impératrice-Reine comme chef actuel ; or, si Louis XV cédait le pas à Joseph II, il devait aussi, en vertu des usages, alterner pour le rang avec Marie-Thérèse. Pour concilier ces droits, on dressa deux exemplaires : le prince de Colloredo, commissaire plénipotentiaire de l'Empereur, signa l'un et l'autre à la première place ; dans l'exemplaire destiné à la France, Durfort signa à côté de Colleredo et les deux commissaires de l'Impératrice-Reine, les princes de Kaunitz et de Kevenhuller, apposèrent leurs signatures après celle de Durfort et à gauche ; dans l'exemplaire destiné à l'Autriche, les deux commissaires signèrent de suite après Colloredo et Durfort prit la dernière place à leur gauche. Enfin les pleins pouvoirs du Roi, du Dauphin, de l'Impératrice, joints aux articles, furent transcrits dans l'ordre établi pour les signatures dans chaque exemplaire du contrat [1].

Pendant la semaine sainte, Marie-Antoinette dut se conformer aux usages et faire une retraite de trois jours qui d'ailleurs ne fut guère profitable, car on peut croire Vermond écrivant à Mercy le 14 mars : « Votre Excellence imagine bien que les méditations ne pourront être fort longues, j'ai grande peur que les lectures

1. Le contrat, transmis aussitôt à Versailles, fut ratifié le 21 par Louis XV et par le Dauphin, l'expédition en étant faite, pour le Roi, par la secrétairerie des Affaires étrangères, et, pour son petit-fils, par le bureau du comte de Saint-Florentin.



spirituelles et les exhortations que je dois faire ne puissent l'être beaucoup davantage ; cependant il faudra remplir ces trois jours où S. A. R. ne verra personne[1]. »

Le 14, Marie-Thérèse réunissait ses ministres pour leur annoncer solennellement le mariage ; puis les cérémonies se succédèrent chaque jour méthodiquement avec tous leurs moindres détails réglés d'avance[2].

Le 15, Durfort fit son entrée publique, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, apportant toute la magnificence possible[3] à son cortège composé de quarante-huit voitures à six chevaux parmi lesquelles on remarquait les deux carrosses du Roi. Pour contempler le défilé, les archiduchesses Marie-Antoinette et Marie-Christine s'étaient rendues chez la comtesse de Trautmansdorff, tandis que Joseph II et le prince Albert de Saxe se trouvaient aux fenêtres du comte de Dietrichstein, grand écuyer. Le 16, reçu en audience publique par l'Empereur et l'Impératrice-Reine[4], il leur remit ses nouvelles lettres de créances et leur adressa la demande solennelle de Marie-Antoinette pour le Dauphin. Après avoir donné son assentiment, Marie-Thérèse fit appeler sa fille qui se tenait dans une pièce voisine : celle-ci fit une profonde révérence en arrivant devant l'Impératrice et salua gracieusement Durfort qui lui remit le portrait du Dauphin en lui adressant quelques mots ; l'archiduchesse, se tournant alors vers sa mère et la consultant du regard, se laissa attacher le portrait sur la poitrine par sa grande-maîtresse. L'audience terminée, l'ambassadeur fit, comme à son arrivée, trois grandes révérences et se retira, traversant de nouveau la double haie des gardes-nobles allemandes et hongroises ; en simple carrosse à deux chevaux, il revint le soir à la cour où il y eut « appartement et grand gala ». On joua *La mère confidente* de Marivaux et on

1. *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, vol. cit., p. 361-2.

2. Pendant ces fêtes, on apprit l'entrée au Carmel de Madame Louise (11 avril) ; une circulaire datée du lendemain fit part à tous les représentants de Louis XV de cet « événement exemplaire et attendrissant » (A. E., *Vienne*, t. 313, fol. 8).

3. Les dépenses relatives à l'entrée de Durfort furent estimées à 349.600 livres dont 107.500 livres pour 117 habits destinés aux personnes de sa suite.

4. Les cérémonies et les fêtes qui eurent lieu à la cour d'Autriche furent organisées par le prince de Kevenhuller, le prince d'Auersperg, grand-chambellan, le prince de Schwartzenberg, grand-maréchal, et le comte de Saint-Julien, grand-maître des cuisines.

exécuta un nouveau ballet, *Les bergers de Tempé*, composé par Noverre [1], l'un des maîtres de Marie-Antoinette et peut-être l'un des plus appréciés puisqu'il lui avait appris la danse.

Le 17, Durfort se rendit en grand cortège, accompagné d'un chambellan impérial, chez tous les archiducs et archiduchesses pour être reçu par chacun d'eux en audience publique. A la fin de la journée il se trouvait de nouveau à la cour pour assister à la renonciation. Cette formalité s'accomplit selon les usages précédemment adoptés pour la reine de Naples. Dans la chambre du conseil, Marie-Thérèse et Joseph II se tenaient debout sur une estrade surmontée d'un dais et s'appuyaient contre une table; en face d'eux, sur la même estrade mais un peu à leur gauche, Marie-Antoinette vint se placer, tandis que Durfort, comme témoin du Roi, et Kaunitz, chargé de lire les formules de renonciation, se trouvaient hors de l'estrade; le fonds de la salle était occupé par les ministres et conseillers d'État. Après avoir signé [2], Marie-Antoinette se dirigea vers une petite table supportant l'Évangile et un crucifix entre deux cierges allumés; elle prêta serment entre les mains du comte d'Herberstein, coadjuteur du prince-évêque de Laybach, remplaçant le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne [3]. Ensuite l'Empereur, malgré le chagrin qu'il éprouvait de la mort récente de sa fille unique, donna au Belvédère une fête très admirée : dans une grande salle de quatre cents pieds de longueur sur quarante-huit pieds de largeur eut lieu un souper de quinze cents couverts, suivi d'un bal masqué comportant trois mille invitations, le tout égayé d'illuminations et de pièces d'artifices.

Le lendemain, Durfort donna une grande fête [4] au palais Lich-

1. Noverre (1727-1810), successivement maître de ballet à Berlin, Londres, Stuttgart, Vienne, Milan et Paris.

2. Cet acte, rédigé en latin, fut ratifié le 19 mai par le Roi et par le Dauphin.

3. Afin d'éviter toute discussion de préséance et dans la crainte d'avoir à lui céder le pas, Durfort avait obtenu de Marie-Thérèse la non-intervention du cardinal Migazzi aux diverses cérémonies.

4. Extrait des instructions données à Durfort (A. E., *France*, t. 426, fol. 194-211) : « L'ambassadeur du Roi doit bien se garder d'inviter la future Dauphine à cette fête. Le respect qu'il devra dès lors à cette princesse, comme sujet du Roi, ne lui permetra plus de rechercher ni de s'attirer cet honneur. Par une suite de ce même respect, l'ambassadeur du Roi doit éviter dès le moment des épousailles de recevoir en la présence de la princesse des honneurs qui le rapprocheraient trop d'elle, tel que serait celui d'avoir un fauteuil égal, etc... Il mettra dans sa conduite à cet égard la dextérité con-

tenstein situé dans un faubourg de Vienne. Toutes les rues que devait suivre le cortège impérial étaient garnies de lanternes multicolores. Les avenues, l'entrée et l'intérieur du palais étaient décorés avec autant d'art que de magnificence ; dans la cour on pénétrait par une large galerie couverte jusqu'au vestibule même ; au fond du jardin, un édifice de vingt-sept toises de façade sur douze d'élévation, représentant le temple de l'Hymen, fut utilisé pour un feu d'artifice très réussi. Le souper, de quinze cents couverts, ne le cédait en rien à celui du Belvédère, et les danses commencées dès six heures du soir ne cessèrent que douze heures après [1].

Le mariage par procuration eut lieu le jeudi 19, à six heures du soir. En grande pompe, traversant une double haie de grenadiers, l'Empereur et l'Impératrice-Reine se rendirent lentement à l'église des Augustins par les galeries du palais ; auprès d'eux s'avançait Marie-Antoinette, souriante et presque gaie ; elle était revêtue d'une robe de drap d'argent dont la comtesse de Trautmansdorff soutenait la traîne. En tête du cortège, se trouvaient l'ambassadeur de Louis XV et le nonce Visconti, puis les archiducs Ferdinand et Maximilien. Toujours d'après le cérémonial adopté pour la reine de Naples, Joseph II et sa mère se plaçaient à droite du maître-autel, sur une estrade surmontée d'un dais ; en face de l'autel, sur une estrade plus basse, se trouvaient Marie-Antoinette et son frère Ferdinand qui représentait le Dauphin ; tous les quatre avaient des fauteuils en velours cramoisi. A droite de l'archiduc et en dehors de son estrade, était une chaise de velours cramoisi pour Durfort. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Nonce, assisté du curé de la cour, Briselance, qui dressa l'acte de célébration, authentiqué par Kaunitz et légalisé par Durfort. La famille impériale revint dans le même ordre au palais où fut donné un grand souper de gala : la Dauphine se plaça à côté de l'Empereur, car elle prenait le pas désormais sur ses frères et sœurs. Le prince Albert de Saxe n'avait pas assisté à la cérémonie religieuse afin d'éluder une délicate question de préséance entre lui et l'ambassadeur ; par contre, il se trouvait au souper et Durfort dut s'abstenir d'y paraître.

Le comte de Lorges partit aussitôt pour Versailles, comme mes-

venable pour ne pas compromettre les droits de son caractère en cédant au devoir que lui imposera le respect qu'il devra à cette princesse. »

1. *Gazette de France* du 14 mai.



sager de l'heureuse nouvelle, emportant une lettre de Joseph II pour le Roi [1].

La journée du 20 fut consacrée aux préparatifs de départ et aux nombreux épanchements de famille. Cependant il y eut dîner de la cour en public et grand appartement afin de permettre aux dignitaires et à la noblesse viennoise d'approcher une dernière fois la jolie et gracieuse princesse dont le sort allait être confié à la France même, puisque le temps était déjà passé où les rois pouvaient faire le bonheur de leur peuple.

Marie-Thérèse prit encore le temps d'écrire trois lettres ce même jour à Louis XV, d'abord une première à laquelle elle s'efforçait de laisser en quelque sorte l'allure officielle, puis deux billets qu'elle confia, l'un à sa fille et l'autre au prince de Stahremberg, chargé de la conduire jusqu'à Versailles. Pour la première fois peut-être la raison d'État fléchissait devant la tendresse maternelle : elle éprouvait le besoin instinctif, bien naturel, de recommander sa fille préférée qui allait la quitter pour toujours. La première lettre était ainsi conçue : « Monsieur mon frère et cousin, La célébration du mariage de ma fille l'archiduchesse Marie-Antoinette, qui a été unie hier en face de l'Église à Monsieur le Dauphin, a suivi de si près la demande solennelle que Votre Majesté m'en a fait faire par son ambassadeur extraordinaire, le sieur marquis de Durfort, que j'ai la satisfaction de pouvoir lui témoigner, par mon empressement à lui apprendre que le mariage est fait, combien la proposition m'en a été agréable. Votre Majesté n'ignore pas le plaisir que je me suis fait de tous les liens par lesquels nous avons pu unir nos maisons jusqu'ici, et Elle peut juger moyennant cela du degré de satisfaction que doit me causer celui-ci qui nous attache encore plus parti-

1. Joseph II écrivait à Louis XV : « Monsieur mon Frère et Grand-Père, Puis-je assez témoigner le plaisir avec lequel je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire et qui caractérise si bien son amitié pour moi et ses sentiments bien consolants pour ma sœur qui va avoir le bonheur d'appartenir au Dauphin, son digne petit-fils? La fonction du mariage par procure vient de se célébrer. Si quelque chose pouvait encore plus resserrer des liens sans cela formés et rendus indissolubles par la conviction et l'attachement mutuels, certainement que ce nouveau lien si tendre et le bonheur d'une sœur qui mérite tant d'être chérie y mettrait le comble. Croyez, cher Grand-Père, que je ne désire rien davantage que de vous en convaincre et de vous faire connaître en personne mon cœur et les sentiments d'un fils qui vous respecte et dont l'attachement est à toute épreuve... » (A. E., *France*, t. 426, fol. 330. Cette dépêche a été publiée par E. Wertheimer, art. cit., p. 342-3).



culièrement à la personne de Votre Majesté qui rend justice, j'espère, à tous mes sentiments pour Elle. Je la prie instamment de vouloir bien être le père, le guide et le protecteur de ma fille qui, fera, j'espère, tout ce qu'elle pourra pour lui plaire mais qui, bien jeune encore, ne peut manquer néanmoins d'avoir souvent grand besoin des bontés et de l'indulgence de Votre Majesté. Je lui demande donc pour elle l'un et l'autre, et il ne me restera rien à désirer en ce cas que de pouvoir donner sans cesse à Votre Majesté des preuves de la sincère et inviolable amitié avec laquelle je suis et serai toute ma vie... [1] »

A Marie-Antoinette elle confia une lettre [2] qui était une pressante recommandation d'indulgence, car elle s'inquiétait de sa vivacité, de ses caprices, de ses étourderies capables de provoquer bien des incidents dans un milieu où il fallait peser tous ses mots et surveiller tous ses gestes. Aussi chargeait-elle tout particulièrement Stahremberg d'insister auprès du Roi sur ces faiblesses passagères, d'obtenir sa bienveillance et ses conseils. Il se présenterait porteur de ce billet : « Le prince Stahremberg, qui a eu le bonheur de mériter vos bontés et confiance par l'heureuse union de nos maisons et intérêts, a su mériter à juste titre toute la mienne. Je prie Votre Majesté de vouloir bien ajouter foi à tout ce qu'il lui dira de ma part; il ne pourra jamais en dire assez et s'exprimer assez vivement les sentiments qui m'attachent à sa personne pour toute la vie, étant toujours... [3] »

De son côté, Marie-Antoinette écrivait à Louis XV, sous la dictée de sa mère : « Monsieur mon frère et très cher grand-père,

1. A. E., *France*, t. 436, fol. 335 (dépêche publiée par E. Wertheimer, art. cit., p. 344). — Louis XV devait répondre à Marie-Thérèse, le 8 mai : « J'ai reçu avec la joie la plus vive la nouvelle que Votre Majesté a bien voulu me donner de la célébration du mariage qui s'est faite en sa présence de mon cher petit-fils le Dauphin avec sa chère fille l'archiduchesse Antoinette. Votre Majesté concevra aisément l'impatience où je suis de recevoir cette princesse pour lui témoigner toute l'affection que j'ai pour elle. Le moment de la conclusion d'une alliance, laquelle est à tant de titres si chère à mon cœur, met le comble à la satisfaction que me causent les différents liens qui m'unissent déjà à Votre Majesté. Je ne saurais trop lui répéter la joie que j'en ressens ; elle est aussi pure et aussi vive que l'amitié que je lui ai vouée pour la vie » (A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 441-2; dépêche publiée par E. Wertheimer, art. cit., p. 345).

2. A. E., *France*, t. 426, fol. 333. — Cette lettre a été publiée par E. Wertheimer (art. cit., p. 344) et par P. de Nolhac (vol. cit., p. 88-9).

3. A. E., *France*, t. 426, fol. 334.

Il y a si longtemps que je désire pouvoir témoigner à Votre Majesté, au moins en partie, tous mes sentiments pour Elle que je saisis avec la plus grande satisfaction la première occasion qui peut m'y autoriser. Que Votre Majesté me permette donc de lui apprendre que mon mariage avec Monsieur le Dauphin a été célébré ici hier par toutes les cérémonies de l'Église usitées en pareil cas, et que c'est pour moi la plus douce satisfaction de me voir par là appartenir à Votre Majesté pour qui, depuis que je pense, j'ai toujours eu le plus grand respect et le plus vif attachement. Votre Majesté peut être assurée, en conséquence, que je ne serai occupée toute ma vie que du soin de lui plaire et de mériter sa confiance et ses bontés et, avec de pareilles intentions, je crois pouvoir tout espérer de sa part. Je sens cependant que mon âge et mon inexpérience pourront peut-être avoir souvent besoin de son indulgence et j'ose, moyennant cela, la lui demander à présent avec les plus vives instances et la supplier en même temps de me ménager aussi d'avance celle de Monsieur le Dauphin et de toute la famille dont je vais avoir le bonheur d'être. Je sais que Votre Majesté est le meilleur des pères; je me propose d'être toute ma vie la fille la plus tendre et la plus soumise à ses volontés, et je me flatte par conséquent du sort le plus heureux. J'ose espérer que Votre Majesté daignera recevoir avec la bonté qui lui est naturelle cette effusion de cœur à laquelle je n'ai pu me refuser et je la supplie de vouloir être persuadée, en attendant, qu'au moment désiré où j'aurai le bonheur de me trouver auprès d'Elle, ce sera avec autant de vérité que de respect et de tendresse que j'aurai l'honneur de lui répéter de vive-voix tous les sentiments avec lesquels je ne cesserai d'être toute ma vie, Monsieur mon frère et très cher grand-père, de Votre Majesté, la très affectionnée sœur, servante et petite-fille : Antoine [1]. »

Le lundi 21, eut lieu le départ. Selon son habitude lorsqu'elle se séparait d'un de ses enfants, Marie-Thérèse remit à la Dauphine un « règlement à lire tous les mois » et une « instruction particulière [2] » où, comme chrétienne d'abord, comme souveraine ensuite

1. Cette lettre, tracée d'une main encore peu exercée, conservée aux archives des Affaires étrangères (*France*, t. 426, fol. 331-2), a été publiée par M. de Nolhac, vol. cit., p. 87-8.

2. Publiés une première fois par M. d'Arneth (*Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, vol. cit.), ce règlement et cette instruction ont été réimprimés, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, dans la *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*... (vol. cit., t. I, p. 1-6).

et comme mère, elle lui donnait les conseils les plus sensés et les plus touchants.

Les mémoires du temps, ceux de Weber entr'autres, racontent la désolation des Viennois en voyant s'éloigner pour toujours la jeune princesse. Ils ne rapportent pas les derniers moments passés entre la mère et la fille, mais il est des circonstances où l'histoire peut rester muette, où les sentiments humains se devinent.

Escortée par Durfort et tous les dignitaires de la cour autrichienne, accompagnée jusqu'à la portière par l'archiduc Ferdinand, Marie-Antoinette montait en carrosse à neuf heures et demie du matin. Elle était triste d'abandonner les siens, les divers lieux témoins de sa jeunesse, mais, à ses larmes, devait se mêler le sourire de l'espérance.

II

LA MISSION DU COMTE DE NOAILLES A STRASBOURG

Choiseul avait formé le projet d'aller chercher lui-même la Dauphine jusqu'à la frontière, afin de remettre personnellement à Louis XV un nouveau gage de l'alliance autrichienne, à son petit-fils le meilleur espoir de bonheur, et de prouver à toute la France que ce mariage était bien son œuvre. C'était pour ce motif surtout qu'il avait refusé à Durfort la satisfaction de se joindre au cortège; aussi l'ambassadeur se résignait-il plus aisément à un retour discret aussitôt après s'être acquitté de ses brillantes fonctions. Malheureusement, plusieurs difficultés d'étiquette se présentèrent : il n'était pas dans les usages de voir un premier ministre accomplir semblable démarche. Choiseul ne pouvait guère se permettre une innovation, puisqu'il ne recevrait pas le précieux dépôt des mains du premier ministre de Marie-Thérèse : en définitive, il osa d'autant moins compromettre sa dignité pour une satisfaction d'amour-propre que sa situation était ébranlée par les partisans de Mme du Barry déjà triomphante. Il lui restait l'unique ressource de confier cette haute mission à l'un de ses amis.

Le comte de Noailles [1], lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Versailles et capitaine des chasses, occupait une des plus hautes fonctions de la cour, tandis que la comtesse de Noailles, qui avait été dame d'honneur de la reine Marie Leczinska, était par avance

1. Philippe, comte de Noailles (1715-1794), avait épousé en 1741 Louise d'Arpajon. — Les instructions qui devaient lui être données (A. E., *France*, *Mémoires et documents*, t. 426, fol. 228-37) faisaient suivre son nom des titres suivants : « grand d'Espagne de première classe, duc de Mouchy, prince de Poix, marquis d'Arpajon, prince de Lautrec, baron d'Ambres et des États de Languedoc, lieutenant-général des armées du Roy et de la province de Guyenne, chevalier des ordres de S. M. et de la Toison d'or, grand'croix de l'ordre de Malte, gouverneur et capitaine des chasses des villes, châteaux et parcs de Versailles, Marly et Saint-Hubert, etc... ».

destinée à remplir les mêmes fonctions auprès de Marie-Antoinette. En effet, à la mort de la Reine, Louis XV avait résolu de conserver sa maison pour l'attribuer ensuite à la Dauphine, ce qui supprimait bien des compétitions. L'amitié de Choiseul, plus encore que ses titres, permettait à Noailles de compter pour lui-même sur l'honneur que le ministre renonçait à s'attribuer ; dans les premiers jours de décembre 1769, il lui adressa un mémoire[1] qui était moins une requête qu'un exposé de conditions démontrant leur entente préalable :

« Mme la comtesse de Noailles, disait ce mémoire, a demandé à M. le duc de Choiseul de proposer au Roi le comte de Noailles pour aller recevoir Mme la Dauphine sur la frontière comme ambassadeur extraordinaire : son objet était de n'être pas commandée sur la frontière et dans le voyage par un autre que par celui à qui les lois et l'usage la soumettent naturellement. M. le duc de Choiseul a dit à Mme la comtesse de Noailles qu'il avait pensé à y aller, mais qu'il approuvait sa demande. La dame d'honneur lui a répondu que, s'il y allait, elle serait très contente à tous égards. Le comte de Noailles pense de même et aimerait mieux que tout que M. le duc de Choïseul se déterminât à s'acquitter lui-même de cette fonction : elle serait mieux entre ses mains qu'en toute autre, et souvent les princesses gardent avec satisfaction la première impression des personnes qu'elles voient, surtout quand elles ont autant d'esprit et d'agrément que le duc de Choiseul. »

Ce mémoire, empreint d'une certaine familiarité et de témoignages d'un désintéressement habilement simulé, s'étendait ensuite sur les points de détail à régler. Noailles voulait « être décoré du titre le plus honorable qui est d'usage en pareil cas ». Citant à diverses reprises l'exemple du duc de Lauraguais qui avait été chercher sur la frontière d'Espagne l'infante Marie-Thérèse[2], première femme du Dauphin, fils de Louis XV, il réclamait des instructions comme il est d'usage d'en fournir aux ambassadeurs en pays étranger, se réservait le soin agréable de distribuer des présents à la suite de la Dauphine et de l'argent aux subalternes, les présents étant répartis d'avance et leur nombre supérieur aux besoins afin de parer à l'im-

1. A. E., *Autriche, supplément*, t. 22, fol. 322-4.
2. L'infante Marie-Thérèse-Antoinette-Gabrielle (1726-1746), fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, avait épousé le Dauphin le 23 février 1745.

prévu. Le duc de Lauraguais avait eu les honneurs du canon et des troupes : lui-même ne pouvait être moins bien traité. Enfin il comptait s'adjoindre son fils, le prince de Poix[1], qui serait chargé de revenir en toute hâte de Strasbourg pour apporter la nouvelle de la remise et les détails de cette cérémonie. Comme conclusion, il faisait valoir qu'il ne désirait pas de décorations, ayant « sa suffisance d'ordres », mais, en échange, un traitement assez fort pour n'avoir pas trop à prendre sur sa fortune personnelle. L'honneur de se battre en Allemagne[2] lui avait coûté cent mille écus; l'honneur d'avoir sa femme à la tête de la maison de la Reine l'entraînait à un train de maison considérable : il ne lui restait donc que de l'argent à désirer, et il terminait par cet argument précis : « M. le duc de Choiseul ne passe pas pour y regarder de bien près, mais il doit savoir cependant par sa propre expérience ce que coûte une maison ouverte toute l'année. »

Convaincu d'avance, Choiseul lui répondit, le 31 décembre, pour lui annoncer sa nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire et l'acceptation de toutes ses conditions. Malheureusement, il ne pouvait mettre à sa disposition que soixante mille francs, par suite des embarras du Trésor; il l'engageait à « tâcher de s'en contenter », en laissant entendre la possibilité d'un supplément, puis, toujours spirituel et galant, il terminait ainsi : « Je vous demande, M. le Comte, pour première fonction de votre ambassade, de mettre aux pieds de la dame d'honneur de Mme la Dauphine l'hommage de mon respectueux attachement [3]. »

Le comte et la comtesse de Noailles devaient être suivis de la duchesse de Villars, dame d'atours, de quatre dames d'honneur, la duchesse de Picquigny, la marquise de Duras, les comtesses de Mailly et de Saulx-Tavannes, du comte de Saulx-Tavannes [4], chevalier d'honneur, ces six personnages faisant jadis partie de la

1. Le prince de Poix, né en 1752, avait épousé en 1767 Anne-Louise-Marie de Beauvau.

2. Le comte de Noailles avait fait de nombreuses campagnes en Allemagne depuis l'année 1742, en qualité de mestre de camp, puis de lieutenant-général (1748); pendant la dernière, en 1757, il avait combattu à Hastembeck, contribué à la conquête du Hanovre et gouverné la place de Cassel jusqu'à la fin de la guerre. Il devait être nommé maréchal de France en 1775.

3. A. E., *Vienne, supplément*, t. 22, fol. 326-7, et *France*, t. 426, fol. 113-4.

4. Charles-François-Casimir de Saulx-Tavannes (1739-1820).

maison de la Reine, du comte de Tessé, premier écuyer, du marquis Desgranges, maître des cérémonies, du secrétaire du cabinet, Bouret, chargé de lire et de signer l'acte de réception, du chevalier de Saint-Sauveur, commandant le détachement des gardes du corps, et de plusieurs officiers subalternes [1]. En outre, la mission devait s'adjoindre à Strasbourg le maréchal de Contades [2], gouverneur de la province, le marquis de Vogüé, lieutenant-général et commandant en second, l'intendant d'Alsace, de Blair, et le préteur royal de la ville, d'Autigny.

Des instructions très détaillées, s'efforçant de tout prévoir et d'empêcher le moindre incident, furent remises au comte et à la comtesse de Noailles, à Desgranges et à Bouret [3].

Les présents destinés à la suite de la Dauphine coûtèrent quatre cent quarante-neuf mille cent trente-cinq livres et furent l'objet de soins minutieux. Ils étaient divisés en trois catégories : il y avait des bijoux de valeur portant le nom des personnes de l'entourage immédiat, des bijoux plus ordinaires étiquetés d'après les fonctions des destinataires; l'argent comptant pour les inférieurs constituait la troisième catégorie.

Le cérémonial était très strict et très compliqué; on s'efforçait toutefois de le restreindre dans la mesure du possible. C'est ainsi que les princes étrangers, les divers notables attirés à Strasbourg ou sur le passage du cortège devaient garder l'incognito [4] pour

1. La suite devait se composer encore : d'une première femme de chambre, de quatre femmes de chambre, une coiffeuse, une blanchisseuse, une fille de garde-robe, d'un aumônier du Roi, un chapelain et un clerc, d'un médecin, un chirurgien, un apothicaire et son aide, de treize huissiers de chambre, de deux exempts, deux brigadiers, deux sous-brigadiers et cinquante-trois gardes de corps, d'un fourrier et douze suisses, d'un lieutenant et quatre gardes de la porte, d'un lieutenant, d'un exempt et quatre gardes de la prévôté, de deux maréchaux des logis et huit fourriers, etc... Le cortège complet, non compris les cavaliers, réclamait 225 chevaux de trait et 161 bidets.

2. Louis, marquis de Contades (1704-1793), maréchal de France en 1758, gouverneur de l'Alsace depuis 1762.

3. Les instructions données à Noailles et à Desgranges sont datées de Versailles le 25 mars 1770; celles données à Bouret, du 27 mars (A. E., *France*, t. 429, fol. 228-37, 255-9 et 238-9).

4. Cette mesure causa plusieurs déceptions, comme le laisse entendre la baronne d'Oberkirch : « Madame de Wurmser était avec nous [à Strasbourg], et LL. AA. de Montbéliard devaient s'y trouver également; mais, d'une part, la santé de la princesse les en empêcha, et, d'une autre, les étiquettes de la cour de France sont si sévères et si hautaines à l'égard des princes étrangers, qu'ils s'en éloignent lorsqu'ils ne sont pas absolument obligés de s'y rendre..... Quoi qu'il en soit, la cour de Montbéliard vou-

« éviter toutes les discussions fastidieuses d'étiquette dont on n'aura pas le temps de s'occuper ». C'est ainsi que les présentations en cérémonie furent supprimées sur le parcours, la dame d'honneur devant se borner à nommer les personnes de qualité venant saluer la Dauphine, que les fêtes projetées aux différentes étapes furent proportionnées aux ressources des villes, réglées de façon à ne pas fatiguer Marie-Antoinette et à ne pas retarder la marche des voitures [1].

Le cortège lui-même devait être si considérable que les relais de poste furent jugés insuffisants, malgré les trois cent quarante à trois cent soixante chevaux que chacun d'eux parvenait à réunir. On résolut d'emprunter la moitié de leurs chevaux à toutes les postes du royaume jusqu'à Angoulême, sur la route de Bordeaux, Périgueux, sur la route de Toulouse, et Pont-Saint-Esprit, sur la route d'Aix, ce qui obligeait à des déplacements de plus de cent quarante lieues. Puis on imagina de faire filer directement sur Compiègne les chevaux effectuant le parcours de Châlons à Soissons pendant le jour de repos dans cette dernière ville, seul moyen d'obtenir les six cents chevaux nécessaires pour l'étape qui devait se terminer à la Muette [2].

En même temps, les préparatifs étaient activement poussés à Strasbourg, sous la direction du baron d'Autigny.

L'étiquette voulait que la remise eût lieu sur un territoire neutre, solution impraticable dans la circonstance. Les cours de Versailles et de Vienne s'entendirent aisément pour choisir une île du Rhin, traversée par la route de Strasbourg, qui avait déjà servi pour la réception de la Dauphine de Saxe en 1747 [3]. Cette île serait neutralisée et l'escorte autrichienne pourrait y pénétrer les armes hautes, après avoir dépassé le premier poste français. Il était entendu que semblable expédient serait adopté si une princesse de la maison de France épousait dans l'avenir un archiduc d'Autriche : l'alliance paraissait alors presque aussi immuable que la royauté.

lut éviter des tracasseries et se fit excuser » (*Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, publiés par le comte de Montbrison, Paris, Charpentier et Fasquelle, 2 vol, in-16, s. d., t. I, p. 30).

1. Tous ces détails sont fournis par le mémoire d'instruction remis à Noailles.
2. A. E., *France*, t. 429, fol. 361.
3. V. *La mère des trois derniers Bourbons*, par C. Stryienski, vol. cit., p. 47-9.

Le baron d'Autigny songea d'abord à utiliser la maison d'un particulier, nommé Gelb; mais, après l'avoir visitée, il écrivit [1], le 15 février, à Choiseul que la porte d'entrée était très étroite, le rez-de-chaussée composé de petites pièces, l'escalier en mauvais état, enfin qu'un vaste bourbier en rendait l'accès particulièrement difficile. Il proposa de faire construire un édifice provisoire, tout en bois, dont l'extérieur serait peint et l'intérieur orné de tapisseries provenant de l'évêché de Strasbourg ou de la cathédrale.

Son projet ayant été accepté, il se mit à l'œuvre aussitôt et fit établir l'édifice sur le bord de la route, à droite en venant de Kehl, afin que la Dauphine pût y pénétrer immédiatement à sa descente de carrosse. Il se composait d'une antichambre de six toises de longueur, d'un cabinet de huit toises rétréci sur un des côtés par deux petites pièces, de la salle de remise longue de sept toises, d'un cabinet et d'une antichambre disposés comme de l'autre côté de la salle; la Dauphine devait entrer par la porte de l'antichambre autrichienne et sortir par la porte de l'antichambre française.

Le 24 mars, d'Autigny eut une conférence avec les fourriers autrichiens chargés de la décoration de la partie qui était censée leur appartenir; il leur proposa de partager les frais, mais ceux-ci répondirent qu'il était plus convenable de laisser le tout à la charge de Louis XV. Pour orner la partie française, il y eut un empressement général : le cardinal de Rohan [2] prêta ses tapisseries, l'Université luthérienne un dais et un superbe fauteuil de velours cramoisi, galonné d'or, le chapitre catholique offrit un tapis qui s'harmonisait avec le fauteuil, de riches Strasbourgeois envoyèrent des banquettes, des chaises, des tabourets, si bien que la partie autrichienne se trouva du même coup décorée. Enfin le tapissier de la couronne arriva, suivi de meubles et de tapisseries provenant du garde-meuble royal.

Le pavillon devint un but de promenade pour les habitants de Strasbourg désireux de contempler tant de merveilles réunies. Gœthe, alors étudiant dans cette ville, négligeait ses cours de droit pour l'île du Rhin : « J'y allais aussi souvent que possible, écrit-il

1. A. E., *France*, t. 426, fol. 154.
2. Louis-Constantin de Rohan (1697-1779), évêque de Strasbourg en 1756, cardinal en 1761.

dans ses Mémoires [1], car je ne pouvais me lasser d'admirer ces tapisseries qui garnissaient les deux salles et les chambres latérales... Il n'en fut pas de même de la grande salle : en jetant les yeux sur les splendeurs qui la décoraient, j'oubliai la beauté du travail, tant le choix des sujets m'indignait. C'était l'imitation de quelques tableaux faits par de très bons maîtres français, mais ces tableaux représentaient l'histoire de Jason, de Médée et de Créuse. A droite du trône, on voyait la malheureuse fiancée en proie à toutes les angoisses d'une mort cruelle; à gauche, Jason saisi d'horreur à la vue de ses enfants égorgés, tandis que la Furie s'élève dans les airs sur un char enflammé. De pareils sujets me parurent si peu en harmonie avec les circonstances que je ne pus m'empêcher de m'écrier tout haut : Eh, quoi ! c'est au moment même où la jeune princesse va fouler le sol du pays de son futur époux qu'on va lui mettre sous les yeux l'image des noces les plus atroces qu'il soit possible d'imaginer ! Les architectes, les décorateurs, les tapissiers français ignorent-ils donc que les tableaux ont un sens, qu'ils impressionnent l'esprit et éveillent des pressentiments dans l'âme? Ne dirait-on pas qu'on a évoqué le plus affreux des fantômes pour aller au-devant de la plus belle, de la plus joyeuse des fiancées? Je ne sais ce que j'aurais dit encore si mes camarades ne m'avaient pas fait quitter la salle. Dès que nous nous trouvâmes seuls, ils me dirent que j'avais eu complètement tort, que les tableaux étaient des ornements et que jamais personne n'aurait la bizarre fantaisie d'y voir des allusions. »

Les remarques de Gœthe passèrent inaperçues ; raisonnant comme les camarades du célèbre Allemand, le public accorda peu d'attention à cette faute de goût. Dans la suite, on se souvint des tapisseries de Strasbourg comme on se rappela les prédictions de Gassner [2], comme on fit un rapprochement entre le tremblement de terre de Lisbonne et la naissance de Marie-Antoinette. Si son règne avait été différent, on aurait oublié ces quelques coïncidences pour rappeler les présages de bonheur qui furent peut-être aussi nombreux.

1. *Mémoires de Gœthe*, traduits par la baronne de Carlowitz; Paris, Charpentier et Fasquelle, 2 vol. in-16, s. d., t. I, p. 207-9.

2. L'abbé Gassner (1727-1779), célèbre thaumaturge, interrogé par Marie-Thérèse sur l'avenir de sa fille, avait fait cette réponse d'ailleurs peu compromettante : « Il est des croix pour toutes les épaules. »

Le 25 mars, Louis XV signa plusieurs ordonnances [1] réglant le voyage de la Dauphine en France de la façon la plus minutieuse et prévoyant jusqu'aux moindres détails : c'est ainsi que le préteur royal de Strasbourg devait surveiller les approvisionnements et empêcher les gens du pays de vendre à des prix exagérés, que les intendants [2] des provinces traversées devaient s'occuper également de la vente des denrées, de la réfection des routes, du choix des logements et de l'organisation des fêtes en se conformant aux réserves précédemment édictées. C'était partout une activité fébrile, avec la préoccupation constante de tout prévoir, de rendre impossible le plus léger incident.

Il n'y eut qu'une seule difficulté, naturellement relative à des questions de préséance. Noailles écrivit le 2 avril [3] à Gérard que les chevaliers d'honneur avaient la prétention de tout commander, de tenir la table d'honneur, que, dans la circonstance, la direction générale lui revenait de droit mais qu'il voulait éviter toute discussion avec Saulx-Tavannes, un vieil ami de trente-cinq ans. D'autre part, celui-ci rédigeait un mémoire [4] pour réclamer la jouissance exclusive des privilèges accordés à ses fonctions. Choiseul trancha fort habilement cette embarrassante question en faisant nommer Saulx-Tavannes commissaire éventuel, en lui remettant un brevet et des instructions pour le cas où Noailles serait malade. Dans ces conditions, l'amour-propre était sauf et le chevalier d'honneur pouvait se résigner à n'occuper en fait que le second rang puisqu'en droit il jouissait des mêmes prérogatives.

Par contre, le ministre fut moins heureux dans une autre négociation plus délicate et plus importante. Il se demandait quelle place M[me] du Barry occuperait aux fêtes de Versailles, il s'inquiétait autant du cérémonial que des convenances et voulait surtout profiter de l'occasion pour abaisser le crédit toujours croissant de la favorite devenue son ennemie déclarée du jour où, malgré ses efforts, elle avait été reconnue maîtresse en titre. Ne pouvant intervenir lui-même, il chargea Noailles de l'engager à partir pour Barèges : une

1. A. E., *France*, t. 426, fol. 249-64.
2. C'étaient MM. de Blair, intendant d'Alsace, de Calonne, intendant de Metz, de la Galaizière, intendant de Champagne, de Sauvigny, intendant de Paris.
3. A. E., *France*, t. 426, fol. 280.
4. A. E., *France*, t, 426, fol. 317-20.

santé aussi précieuse a toujours besoin d'être soignée, surtout au moment où quelques mécomptes sont à craindre. Mais Mme du Barry, certaine de son pouvoir sur le vieux monarque, encouragée dans son arrogance par d'Aiguillon et Richelieu, refusa nettement de suivre les conseils suggérés par Noailles. Une semblable négociation ne pouvait laisser trace dans les Archives [1]; toutefois la chronique du temps rapporta ce détail, insignifiant en lui-même, fort important par ses conséquences. Au moment où il voyait consacrer sa politique par l'union la plus intime, Choiseul éprouvait un cruel mécompte, se sentait à la merci d'une femme, simplement parce qu'elle était belle et captivait Louis XV, devinait que le prochain caprice transformerait en retentissante disgrâce le triomphe éclatant dont il jouissait alors en face de l'Europe attentive.

Après avoir subi cet échec heureusement ignoré du public, Noailles se mit en route pour Strasbourg, où il arriva le 3 mai, avec la maison de la Dauphine, Bouret et Gérard, adjoint comme nouveau commissaire depuis le 22 avril [2] à la nouvelle que l'Autriche déléguait de son côté trois personnages pour la remise. L'ambassadeur extraordinaire fut reçu avec les honneurs qu'il avait réclamés [3], et le lendemain il écrivait à Choiseul : « J'ai l'honneur de vous rendre compte, Monsieur le Duc, de mon arrivée à bon port. J'ai été très bien reçu à tous égards. Pour éviter tout inconvénient, comme je loge chez M. le cardinal de Rohan, j'ai été descendre chez M. le maréchal de Contades qui m'a donné une voiture pour me conduire à l'évêché; ainsi, j'ai agi en toute règle. Aujourd'hui, j'ai vu la maison de remise de Madame la Dauphine : elle m'a paru très bien arrangée; j'ai prié M. le Préteur royal de faire allonger la table pour que toutes vos intentions soient suivies... M. de Mercy est arrivé et va demain à Schüttern. Je frémis de tout ce que j'ai à

1. *Anecdotes sur Mme la comtesse du Barry*, Londres, 1775, in-16, p. 145-6. — V. également *La Du Barry*, par Ed. et J. de Goncourt, Paris, Charpentier et Fasquelle, nouvelle édit. in-18, 1896, p. 87.

2. A. E., *France*, t. 426, fol. 341.

3. Extrait d'une lettre particulière publiée par la comtesse d'Armaillé (*Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*, vol. cit., p. 86) : « Hier, 3 mai, M. le comte de Noailles est arrivé en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour la remise de Madame la Dauphine. Douze coups de canon ont signalé son entrée dans la ville; il a été harangué par des députations de la magistrature, de la noblesse et de l'université luthérienne, il était précédé de cinquante gardes du corps commandés par M. le chevalier de Saint-Sauveur, chef de brigade, et par MM. de Nadaillac et d'Havrincourt, exempts. »

faire lundi en six heures de temps; je ferai de mon mieux pour m'en bien tirer [1]. »

Le 6 au matin, il lui adressa cette nouvelle lettre qui ne manque pas de désinvolture : « J'ai reçu, Monsieur le Duc, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par votre courrier, et j'ai conféré sur-le-champ avec M. Bouret pour l'exécution de vos ordres au sujet de l'acte : celui que vous avez approuvé paraît le mieux et sans un grand inconvénient, mais, si le projet que M. Gérard vient de faire peut être approuvé par M. le prince de Stahremberg, la dignité de notre Maître y sera conservée dans toute son intégrité. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de la réussite : je crois que le principe du docteur Pangloss dans l'optimisme est très bon, mais il est difficile de s'y soumettre quand on a l'amour du bien et qu'on est dans l'habitude de tout faire mieux qu'un autre; ainsi je vous plains toujours et vous désire de la patience »; puis, après avoir parlé de la fausse nouvelle de la mort du duc de Villars qui avait désespéré pendant quelques heures la dame d'atours dès son arrivée à Strasbourg, il terminait par ce post-scriptum : « M. Bouret, comblé de vos bontés [2] et baisant la boîte cent fois par jour, me prie de vous faire sa cour; la mienne, je vous supplie, à Madame la duchesse de Gramont; mon fils vous assure de son respect [3]. »

En même temps, Saulx-Tavannes adressait au ministre le billet suivant : « J'ai différé jusqu'ici d'avoir l'honneur de vous écrire pour être plus en état de vous rendre un compte fidèle de la route de la maison de Madame la Dauphine. Elle s'est faite le plus heureusement et tout s'y est passé dans le meilleur ordre; les relais ont été fournis partout avec la plus grande célérité, sans la moindre confusion. Cette épreuve est de bon augure pour la marche de Madame la Dauphine [4]. »

Noailles alla passer la soirée du 6 à l'abbaye de Schüttern où Marie-Antoinette venait d'arriver. Aussitôt présenté par Stahrem-

1. A. E., *France*, t. 426, fol. 362.

2. Bouret était également chargé de recevoir les bijoux de la Dauphine. En dehors de la gratification de 15.000 livres qui lui était destinée à titre de commissaire, Choiseul lui avait fait remettre une tabatière d'or, avec le portrait du Roi entouré de brillants, d'une valeur de 7.486 livres.

3. A. E., *France*, t. 426, fol. 364-5.

4. A. E., *France*, t. 426, fol. 369.

berg et Mercy à sa future souveraine, il parut enchanté de son accueil simple et gracieux, puis régla les derniers détails de l'importante cérémonie du lendemain avec les commissaires de Marie-Thérèse. Il obtint sans peine que, dans cette phrase de l'acte de remise qui déplaisait à Choiseul : « Leurs Majestés Impériales ayant bien voulu », les trois derniers mots fussent remplacés par « étant convenues », ce qui paraissait moins accorder une faveur à Louis XV [1]. Par contre, il éprouva un refus formel en demandant que le nom du Roi fût inscrit le premier ; l'expédient employé déjà permit de tourner la difficulté : dans l'exemplaire destiné à la France, Louis XV devait être nommé le premier, et le second dans l'exemplaire destiné à l'Autriche. Enfin, après avoir accepté quelques observations relatives à l'agencement du pavillon de remise, comme l'adjonction d'un dais, après avoir fait distribuer les cadeaux à la fraction de la suite autrichienne qui ne devait pas franchir le fleuve, il regagna Strasbourg en toute hâte, afin de s'apprêter à remplir son rôle solennel.

Le cortège de Marie-Antoinette pendant la première partie de son voyage n'était pas sensiblement inférieur, soit par le nombre, soit par la magnificence, à celui qui l'attendait sur les bords du Rhin. Il se composait du prince de Stahremberg, commissaire plénipotentiaire chargé de la remise, du comte de Schafgotsch, grand-maître, du prince de Paar, chargé des postes, de la princesse de Paar [2], grande-maîtresse, de sept chambellans, les comtes de Windischgratz, de Paar, de Sternberg, de Staray, de Trautmansdorff, de Dietrichstein et le prince de Lamberg, de quatre dames d'honneur, les comtesses de Trautmansdorff, de Kollovrath, de Windischgratz, de Paar, d'une première femme de chambre, Mme de Weyrotter, secondée par MM^mes^ de Perth et Storck, et d'un personnel nombreux [3]. L'abbé de Vermond faisait officiellement partie du cortège avec le titre de « vicaire général ».

1. Gérard écrivait le même jour à Choiseul pour lui raconter cet arrangement (A. E., *France*, t. 426, fol. 367-8).

2. Louis XV et Choiseul avaient inutilement insisté pour faire nommer la princesse de Stahremberg au lieu de la princesse de Paar qu'ils croyaient peu favorable à la France.

3. Ce personnel comprenait un chapelain, un marguillier, un médecin, un chirurgien, trois pages, deux valets de chambre, vingt-cinq gens de livrée, cinquante autres

Les étapes quotidiennes étaient réglées de façon à ne pas durer plus de neuf heures ; souvent elles n'étaient que de sept. Partie de Vienne le 21 avril à neuf heures et demie du matin, la Dauphine parvenait un peu avant six heures du soir à Melk où l'attendait son frère Joseph II. Dans la soirée, assise sur une estrade superbe auprès de l'Empereur occupant une simple chaise à ses côtés, elle assista à un opéra allemand joué par les élèves du couvent de Bénédictins où elle était descendue, tandis que les moines eux-mêmes tenaient l'orchestre. Durfort, qui l'avait suivie pendant cette première journée de voyage, expliqua par la médiocrité du spectacle sa tristesse visible, plus vraisemblablement causée par le souvenir de tout ce qu'elle abandonnait. Le lendemain matin, à neuf heures, elle reçut les adieux de Durfort [1], embrassa tendrement son frère, le seul parent qu'elle devait revoir, et poursuivit sa route jusqu'à Enns où le prince d'Auersperg possédait un château. Le 23, s'éloignant du Danube, elle coucha à Lambach, le 24 à Altheim, le 25 à Alt-Œttingen après avoir traversé l'Inn. Le 26, elle s'arrêta pour deux jours au château de Nymphenbourg, près de Munich, où elle fut saluée par l'électeur de Bavière [2], qui avait craint un instant de se voir refuser cet honneur, et par le comte de Putbus, grand chambellan du duc de Wirtemberg. Elle s'arrêta le 28 à Augsbourg et le 29 à Günsbourg où l'attendait sa tante, la princesse Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont : des fêtes furent données en son honneur ; à la fin d'un spectacle, le comte de Putbus lui adressa des stances [3] soi-disant improvisées et qui se terminaient ainsi :

pour la table, neuf maîtres de poste avec vingt-sept employés, etc... L'escorte militaire se composait notamment d'un capitaine avec treize gardes-nobles et de plusieurs exempts. Il y avait trois cent trente chevaux d'attelage et trente chevaux de selle (A. E., *France*, t. 426, fol. 108-11).

1. Le marquis de Durfort regagna, le même jour, Vienne qu'il quitta définitivement dans la nuit du 1er au 2 mai, après ses audiences de congé, pour arriver le 12 à Versailles. Il fut remplacé par M. Durand, ministre plénipotentiaire.

La lettre écrite par Durfort de Melk le 22 avril (A. E., *France*, t. 426, fol. 336) a été publiée par E. Wertheimer (art. cit., p. 346-7).

2. Maximilien-Joseph, fils de l'empereur Charles VII. — Il avait fait écrire à Choiseul en novembre 1769 par le chevalier de Folard, ministre de Louis XV auprès de lui, qu'il « compte trop sur les bontés de S. M. pour croire qu'elle veuille le priver de la satisfaction de rendre ses devoirs à Madame la Dauphine et concourir à lui donner une pareille mortification » (A. E., *Vienne*, t. 285, fol. 420).

3. Ces stances ont été publiées dans le *Mercure de France* de juillet 1770, t. I, p. 23.

On connaîtra le sang d'Habsbourg et de Lorraine
Au bonheur qui naît sous ses pas.

Elle n'en repartit que le 2 mai, remontant de nouveau le cours du Danube jusqu'à Riedlingen; coucha le 3 à Stockach, le 4 à Donaueschingen, le 5 à Fribourg en traversant la Forêt-Noire par Neustadt et l'Hollenthal, et le 6 à Schüttern, sa dernière étape en pays allemand.

Le lendemain matin, dès huit heures, elle quittait Schüttern, traversait Kehl à onze heures et, quelques instants après, descendait de voiture à l'entrée du pavillon de remise. Le temps était sombre, orageux, atténuant ainsi l'éclat des préparatifs et l'allégresse des innombrables curieux. Un groupe de charpentiers, avec leurs haches, était groupé à l'entrée du pont, tandis qu'une petite flottille de bateaux pavoisés se balançait sur le fleuve et complétait gracieusement le décor tout en demeurant prête à porter secours en cas d'accident.

Marie-Antoinette se rendit aussitôt dans l'un des deux cabinets situés sur la droite de la seconde antichambre autrichienne et dut quitter tous ses vêtements pour en revêtir d'autres préparés par son pays d'adoption [1]. Les instructions très détaillées relatives à la remise gardent le silence ou ne font allusion que fort discrètement à cet usage : on se rendait compte de son inutilité, de sa brutalité même; toutefois il fallait obéir aux traditions et, en se soumettant, la Dauphine pleura... Rien de tout ce qu'elle aimait, de tout ce qu'elle connaissait ne pouvait subsister, même un lambeau d'étoffe. Elle abandonnait pour toujours sa famille et son pays, ses goûts et ses usages; elle devenait une chose cédée, soumise à des formalités en franchissant la frontière, livrée pour toujours à l'inconnu, et les détails de cette remise, sur l'île du Rhin neutralisée, étaient trop saisissants pour ne pas émouvoir la princesse, malgré l'insouciance du jeune âge. Tous ses objets personnels devenus inutiles, elle les

1. « Lorsqu'on eut entièrement déshabillé Madame la Dauphine pour qu'elle ne conserva rien d'une cour étrangère, pas même sa chemise et ses bas (étiquette toujours observée dans cette circonstance), les portes s'ouvrirent... » (*Mémoires de Mme Campan*, vol. cit., p. 70).



distribua à son entourage et parut, habillée à la française [1], dans la salle de réception, donnant la main à Stahremberg et suivie de tout le cortège autrichien tandis que, de l'autre côté de la table située au milieu de la pièce, attendaient Noailles, Bouret et Gérard. Pendant la lecture des actes, Marie-Antoinette remarqua les tapisseries étendues sur les murailles, avouant son impression pénible à une de ses suivantes [2]; puis elle n'accorda sans doute qu'une attention distraite au discours banal de Noailles lui disant :

« La commission honorable que le Roi mon maître a bien voulu me confier met le comble à la reconnaissance que je dois à ses bontés.

« Il ne manque à mon bonheur que de pouvoir peindre fidèlement à Madame la Dauphine les sentiments de Sa Majesté et tout son empressement de la voir partager bientôt sa tendresse avec la famille royale.

« La nation dont je suis également l'interprète soupirait après l'instant heureux qui annonce à deux grands empires la perpétuité de leur bonheur en garantissant aux deux plus anciennes maisons de l'univers la durée des nœuds qui les unissent. Que ne devons-nous pas espérer d'une princesse élevée aux vertus par une auguste mère, la gloire de son sexe, et le modèle des rois ? Formée par de si grands exemples, Madame la Dauphine trouvera dans la félicité dont elle jouira l'heureux gage de celle qu'elle promet à la France [3]. »

Alors, tandis que la suite autrichienne se retirait, son rôle officiel terminé, Noailles tendait la main à Marie-Antoinette qui dépassait la table et se trouvait en face de sa nouvelle suite apparaissant juste au moment où l'autre cédait la place. Elle vit d'abord le comte de Saulx-Tavannes et la comtesse de Noailles s'incliner, puis sa dame d'honneur, commençant aussitôt ses fonctions, lui présenta les autres personnages qui lui étaient attachés, ainsi que le maréchal de Contades, le marquis de Vogüé, l'intendant d'Alsace et le pré-

1. « On lui retira, comme c'est l'usage, les personnes de sa maison ; elle pleura beaucoup et les chargea d'une infinité de choses pour l'Impératrice, pour les archiduchesses ses sœurs et pour ses amies de Vienne. On l'habilla à la française des superbes atours envoyés de France ; elle parut mille fois plus charmante » (*Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, vol. cit., t. I, p. 32-3).

2. *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, vol. cit., t. I, p. 24-5.

3. A. E., *France*, t. 426, fol. 374.

teur royal de Strasbourg. Elle était habituée aux hommages mais pas encore à la solitude, et, se trouvant au milieu de visages nouveaux, soumise à des usages qui ne lui étaient pas familiers, elle eut, raconte Mme Campan, un besoin d'effusion non prévu par le protocole et tendit les bras à la rigide comtesse de Noailles, comme l'enfant privé du sourire maternel qui cherche instinctivement un appui.

Elle remonta en carrosse pour se rendre jusqu'à Strasbourg. Maintenant elle appartenait à la France et son nouveau peuple l'admirait, la saluait, l'applaudissait. Possédant le charme et la grâce, ces dons plus séduisants que la beauté, son rapide passage au milieu d'une foule empressée suffisait à lui attirer déjà toutes les sympathies. Un portrait du temps [1] la dépeignait ainsi : « Cette princesse, d'une taille grande pour son âge, est maigre sans être décharnée et telle qu'une jeune personne non encore formée. Elle est très bien faite, bien proportionnée dans tous ses membres. Ses cheveux sont d'un beau blond. On juge qu'ils seront par la suite d'un châtain cendré ; ils sont admirablement plantés. Déjà la majesté réside sur son front ; la forme de son visage est d'un bel ovale, mais un peu allongé. Elle a les sourcils aussi bien fournis qu'une blonde peut les avoir. Les yeux sont bleus, sans être fades, et jouent avec une vivacité pleine d'esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé du bout. Madame la Dauphine a la bouche petite, quoique ayant les lèvres épaisses, surtout l'inférieure qu'on sait être la lèvre autrichienne ; l'éclat de son teint est éblouissant, et elle a des couleurs naturelles qui pourraient la dispenser de recourir au rouge. Son port est celui d'une archiduchesse, mais sa dignité est tempérée par la douceur, et il est difficile en contemplant cette princesse de se refuser à un respect mêlé de tendresse. » Mme Campan écrit que, dès ce premier jour, « on ne put qu'admirer cette marche aérienne : on était séduit par un seul sourire, et, dans tout cet être enchanteur où brillait l'éclat de la gaîté française, je ne sais quelle sérénité auguste, peut-être l'attitude un peu fière de la tête et des épaules, faisait retrouver la fille des Césars [2] ».

1. *Vie privée de Louis XV*, vol. cit., t. IV, p. 185-6, et *Journal anecdotique tiré des mémoires secrets*, à la date du 27 mai 1770, vol. cit., p. 6-7.
2. *Mémoires de Mme Campan*, vol. cit., p. 70.

D'après la baronne d'Oberkirch, qui lui fut présentée à Strasbourg, « Madame la Dauphine était, à cette époque, grande et bien faite, quoiqu'un peu mince. Elle n'a que très peu changé depuis ; c'est toujours ce même visage allongé et régulier, ce nez aquilin bien que pointu du bout, ce front haut, ces yeux bleus et vifs. Sa bouche, très petite, semblait déjà légèrement dédaigneuse. Elle avait la lèvre autrichienne plus prononcée qu'aucun de ceux de son illustre maison. Rien ne peut donner une idée de l'éclat de son teint, mêlé, bien à la lettre, de lis et de roses. Ses cheveux, d'un blond cendré, n'avaient alors qu'un petit œil de poudre. Son port de tête, la majesté de sa taille, l'élégance et la grâce de toute sa personne étaient ce qu'ils sont aujourd'hui. Enfin tout en elle respirait la grandeur de sa race, la douceur et la noblesse de son âme : elle appelait les cœurs [1]. » Ces divers portraits, en paraissant copiés les uns sur les autres, prouvent ainsi leur exactitude. De partout s'élevaient des murmures d'admiration [2]; ils étaient assurément sincères et bien différents des flatteries de commande : Marie-Antoinette « appelait les cœurs », et alors tous les cœurs allaient à elle.

Dans la plaine, entre le Rhin et Strasbourg, deux régiments de cavalerie sous les ordres du marquis de Vogüé étaient rangés en bataille, saluant le brillant et très long cortège, car une partie de la suite autrichienne avait été autorisée à se rendre jusqu'à Saverne, bien que dépourvue désormais de tout caractère officiel : en réalité, une fraction seule des gens de service n'avait pas dépassé Schüttern ou le pavillon de remise, puisque quatre-vingt-trois d'entre eux accompagnaient leurs maîtres, y compris « deux tailleurs pour dames », afin de réparer le désordre des toilettes et les accrocs inévitables.

L'orage qui grondait pendant la cérémonie, provoquant quelques averses, s'éloignait alors vers la Forêt-Noire, et ce fut par un temps sombre encore que la Dauphine parut aux portes de Strasbourg. L'artillerie des remparts lança une triple décharge couvrant de ses éclats le son des cloches de toutes les églises. Elle fut saluée par le maréchal de Contades à cheval au milieu de son état-major,

1. *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, vol. cit., t. I, p. 32.

2. « Les habitants de Strasbourg, longtemps encore après son passage, parlaient avec enthousiasme de la beauté, de l'esprit et de la modestie de l'épouse du Dauphin » (*Mémoires de Weber*, vol. cit., p. 14).

par les magistrats [1], puis, franchissant un superbe arc de triomphe, s'avança dans les rues, entre une double haie formée par tous les régiments d'infanterie de la garnison. Des enfants, habillés en bergers et bergères, lui offraient des fleurs, tandis que des fleurs encore étaient répandues sur son passage par des jeunes filles de la bourgeoisie richement habillées. Elle s'amusa de voir trois compagnies de jeunes enfants costumés en cent-suisses et admis à monter la garde à ses côtés comme de vrais soldats [2].

Elle mit pied à terre devant l'évêché où le cardinal de Rohan, qui avait l'honneur de lui offrir l'hospitalité, l'attendait avec tous les comtes formant son grand chapitre [3]. Aussitôt après, elle reçut des députations de corps de métiers et fut saluée, sans présentations de cérémonie, par trente-six dames de la noblesse d'Alsace, trouvant un mot aimable pour chacune et leur faisant ensuite remettre de superbes bouquets. Puis, elle dîna à son grand couvert, accepta les vins de la ville, assista à une fête de Bacchus, exécutée par les tonneliers formant avec leurs cerceaux des figures variées, et se rendit à la comédie, au milieu des acclamations, pour voir jouer *Dupuis et Desronais* et *La servante maîtresse*.

Lorsqu'elle quitta le théâtre, la nuit était venue. Toutes les rues étaient illuminées; plusieurs fontaines de vin paraissant intarissables, des distributions de pain et de victuailles augmentaient

1. « On se crut obligé de la haranguer en allemand; elle interrompit l'orateur avec une présence d'esprit et un charme incroyables : « Ne parlez point allemand, mes- « sieurs; à dater d'aujourd'hui je n'entends plus d'autre langue que le français. » L'accent qui accompagnait ces paroles les rendait encore plus touchantes; tout le monde les a retenues et répétées en ce temps-là. Hélas! elles sont bien oubliées maintenant » (*Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, vol. cit., t. I, p. 33).

2. Les détails de la réception de Strasbourg, plusieurs fois rapportés, sont ici très résumés. — V. *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*, par la comtesse d'Armaillé (vol, cit., p. 90-6); *Histoire de Marie-Antoinette*, par E. et J. de Goncourt (vol. cit., p. 15-7); *Histoire de Marie-Antoinette*, par M. de la Rocheterie (vol. cit., p. 26-8); *Marie-Antoinette Dauphine*, par P. de Nolhac (vol. cit., p. 91-4), etc... V. également *Fêtes et cérémonies à l'occasion de l'arrivée en France de Madame l'archiduchesse Marie-Antoinette et de son mariage avec Mgr le Dauphin* (*Mercure de France* de juin 1770, p. 155-80), pages reproduites presque textuellement dans une brochure intitulée *Lettre sur le mariage de Mgr Louis-Auguste de Bourbon, Dauphin de France*, et publiée en 1770 à Amsterdam.

3. Le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, grand prévôt; le prince de Lorraine, grand doyen; les deux comtes de Truchsess; l'évêque de Tournay; les comtes de Salm et de Manderscheid; le prince Louis de Rohan, coadjuteur; les trois princes de Hohenlohe; les deux comtes de Kœnigseck; le prince Guillaume de Salm.



l'enthousiasme populaire. De retour au palais épiscopal, elle contempla quelques instants d'un balcon la ville brillante de lumières, soupa rapidement et sortit de nouveau pour assister au feu d'artifice, ce complément obligatoire de toute fête au XVIII[e] siècle. Sans les émotions et les fatigues de la journée, Marie-Antoinette eût peut-être témoigné un enthousiasme semblable à celui de la baronne d'Oberkirch qui écrivait : « Rien n'était beau comme ces figures mythologiques, ces chevaux, ces chars, ces dieux marins, ces armes, ces écussons enflammés, au milieu de la rivière d'Ill les réfléchissant mille fois. Cela ressemblait à la fin du monde ; on ne savait plus où l'on en était [1]. » Les initiales entrelacées du Dauphin et de la Dauphine parurent en lettres de feu, alors que la jeune princesse, mariée depuis dix-neuf jours, ne connaissait encore de son époux que la médiocre estampe et les petites miniatures remises par Durfort.

A minuit, elle dut retourner à la salle de la Comédie, transformée pour un grand bal donné par le maréchal de Contades. Tous les notables du pays s'y trouvaient invités ainsi qu'un certain nombre de bourgeois, avec les membres du cortège autrichien et les officiers de la garnison. Après avoir regardé plusieurs danses, elle put enfin se retirer.

Quand à Noailles, il n'avait pas laissé finir cette importante journée sans aviser Choiseul que tout s'était passé au mieux ; il terminait ainsi une dépêche hâtivement rédigée : « A juger de la situation de Madame la Dauphine par son extérieur, je ne crois pas qu'on doive prendre d'inquiétude sur sa santé. J'espère qu'elle la conservera de même jusqu'au 14 que j'attends avec une grande impatience. »

Le 8 mai, dès le matin, Noailles distribua les cadeaux dont il était chargé à tous les membres du cortège autrichien reçus à Strasbourg par les soins du cardinal de Rohan, du maréchal de Contades et du marquis de Vogüé. Comme il l'avait demandé avant même d'être investi de sa mission, il possédait un état très détaillé [2]

1. *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, vol. cit., t. I, p. 31. — Elle ajoutait : « Pendant ce temps, on distribuait des vivres au peuple. J'ai vu de mes yeux un bœuf rôtir tout entier, les fontaines de vin couler et le pain se fouler aux pieds sans que les plus pauvres se donnassent la peine de le ramasser ».
2. A. E., *France*, t. 426, fol. 272.

des présents et de leurs destinataires. Il remit au prince de Stahremberg un gros diamant blanc de forme ovale, pesant cinquante-trois grains et valant quarante mille livres; au comte de Schafgotsch, une boîte en or, enrichie de deux cent neuf diamants et du portrait du Roi par Welper, estimée vingt-six mille livres, et la pareille au prince de Paar; à la princesse de Paar, un nœud d'estomac composé de douze cent soixante-deux brillants faisant un total de dix mille livres; à chacun des sept chambellans, une tabatière en or et brillants avec le portrait du Roi, de huit mille livres; des bracelets ornés de seize diamants, avec le portrait du Roi, de douze mille livres, pour les comtesses de Trautmansdorff, de Kollowrath, et de dix mille livres pour les comtesses de Windischgratz, de Paar, les premières étant « dames de cour » et les secondes « dames de ville ». La première femme de chambre reçut plusieurs bijoux pour une valeur de sept mille livres; chacune des deux femmes de chambre, une aigrette en brillants de deux mille livres. A la Dauphine, il avait été chargé d'offrir « une grande boîte composée de soixante-dix gros diamants brillants formant le cercle autour du portrait, compris ceux recoupés et même formant le nœud qui est au-dessus, ladite boîte toute froncée en or, avec le portrait de Mgr le Dauphin peint par Hall[1] ». En ajoutant à ces bijoux les menus présents remis à Schüttern aux gens de la suite, comme une tabatière d'or de sept cents livres au chef de vaisselle, une tabatière d'or de cinq cents livres à chacun des deux chefs rôtisseurs ou des trois chefs confituriers, on arrivait à un total de quatre cent quarante neuf mille cent trente-cinq livres[2], sans compter les dons en argent variant de cent quatre-vingts à trois cents livres. Louis XV se montrait généreux, prodigue, mais il ne paraît pas que la cour de Vienne ait voulu rivaliser avec lui. En effet, Noailles écrivait ce même jour à Choiseul :

1. A. E., *France*, t. 426, fol. 290.
2. Les dépenses payées par le département des Affaires étrangères s'élevèrent à 1.201.646 livres réparties de la façon suivante : 60.000 livres à Noailles, 449.135 livres de présents, 25.169 de dons en argent, 100.000 pour l'entrée de Durfort et 200.000 pour les fêtes qu'il donna, 191,800 pour les deux carrosses envoyés à Vienne et 18.000 pour leur transport, 10.000 de gratifications données aux représentants du Roi, 20.000 à Gérard, 15.000 à Bouret qui reçut également une tabatière d'or de 7.486 livres, 8.000 à Vermond « pour tenir lieu du présent qui lui était destiné », 40000. à Stainville, chargé d'aller porter à Vienne les ratifications du mariage, etc. (A. E., *France*, t. 426, fol. 290-1).

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, Monsieur le Duc, que j'ai remis aux personnes principales de la suite de Madame la Dauphine les présents qui leur étaient destinés. Ils m'ont paru être reçus avec beaucoup de satisfaction, et M. le prince de Stahremberg a paru très content de sa bague... Il a donné chacune une boîte à Mme la duchesse de Villars et à Mme la comtesse de Noailles, ainsi qu'à M. le comte de Saulx et à M. Bouret, et des bracelets aux quatre dames du palais. J'ai reçu de lui le portrait de l'Impératrice monté en diamants, à peu près de même que celui que vous avez donné à M. le prince de Paar. J'ignore s'il lui reste quelque autre distribution à faire, mais il s'en faudra bien que vous soyez surpassé, à en juger par le prix des différentes choses qui ont été données [1]. »

Au palais épiscopal, dès que la Dauphine sortit de ses appartements, elle se trouva environnée des dames admises la veille à la saluer et reçut diverses députations, notamment celles de l'évêque de Bâle, de la ville de Mulhouse, du conseil supérieur d'Alsace, des universités catholique et luthérienne. Elle se rendit ensuite en grande pompe à la cathédrale, suivant le cérémonial inauguré pour Marie-Josèphe de Saxe : sur le seuil, elle se vit en présence du prince Louis de Rohan, remplaçant son oncle parti pour Saverne afin d'y préparer la réception du soir, et le brillant coadjuteur, entouré des chanoines-comtes et de tout le clergé, lui adressa un discours véritablement digne du jeune académicien, discours à la fois très simple et fort éloquent, dont on devait redire bien souvent l'une des dernières phrases : « C'est l'âme de Marie-Thérèse qui va s'unir à l'âme des Bourbons [2]. » Bien souvent aussi on devait rappeler cette belle cérémonie lorsque le prince Louis, alors cardinal et grand aumônier de France, devint le triste héros de l'affaire du Collier, jetant par son inconcevable légèreté de « la fange sur la crosse et sur le sceptre [3] », fournissant des armes aux ennemis du régime et conduisant lui-même à sa perte la souveraine dont il admirait res-

1. A. E., *France*, t. 426, fol. 375.

2. Le discours du prince Louis a été publié par le *Mercure de France* de juin 1770 (p. 160-1), reproduit par le Roy de Sainte-Croix (*Les quatre cardinaux de Rohan*, Strasbourg, Hagemann, 1881, in-8, p. 72-3), et bien souvent cité.

3. Cette phrase, prononcée par Freteau de Saint-Just, conseiller au Parlement, en août 1785, a été citée (p. 245) par M. Frantz Funck-Brentano dans son ouvrage si connu sur *L'affaire du Collier* (Paris, Hachette, 5e édit., 1903, in-16).

pectueusement à Strasbourg les qualités naissantes aussi bien que l'éclatante jeunesse.

Après avoir écouté avec émotion le discours qui parlait non moins éloquemment de Marie-Thérèse, « la Dauphine arriva au grand chœur au bas duquel se tenaient les Cent-Suisses en uniformes chamarrés. Au pied de l'autel de Saint-Laurent, qu'entouraient les gardes du corps, un prie-Dieu l'attendait. Elle s'y agenouilla tandis que les deux dames de sa cour se rangeaient sur des tabourets. Et Rohan, avant de se placer sous le dais pontifical, se tournant vers l'enfant inclinée, la bénit d'un geste large et tranquille. Du haut du chœur les harpes faisaient pleuvoir sur les dalles leurs notes argentines. La messe commença [1] ».

Après cette longue cérémonie, Marie-Antoinette regagna le palais pour le « grand couvert », et il était déjà quatre heures lorsqu'elle se mit en route pour Saverne, au milieu de sa nouvelle cour, accompagnée, en outre, du maréchal de Contades, du marquis de Vogüé et, pour la dernière fois, des personnages du cortège autrichien. Elle emportait, de sa réception à Strasbourg, un souvenir reconnaissant, malgré les fatigues ou les émotions des formalités officielles, et, douze années plus tard, elle devait dire à la baronne d'Oberkirch : « Vous êtes d'un pays que j'ai trouvé, à mon passage, bien beau et bien fidèle; je me souviendrai toujours que j'y ai reçu les premiers vœux des Français. C'est là que j'ai compris le bonheur de devenir leur Reine [2]. » En 1782, malgré nombre de déceptions et de tristesses déjà, elle croyait encore à ce bonheur : on ne laissait pas la vérité parvenir jusqu'à son trône; elle ignorait l'état des esprits, de même que, de Strasbourg à Versailles, passant entre des haies de soldats, allant d'une fête à une autre, elle ne pouvait comprendre la misère du pays, ni se douter que les pamphlets dont elle eut tant à souffrir s'enhardissaient déjà [3].

1. *L'affaire du Collier*, par Fr. Funck-Brentano, vol. cit., p. 13. — Le second chapitre de cet ouvrage est consacré à la réception de la Dauphine « au seuil de la cathédrale de Strasbourg ».

2. *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, vol. cit., t. I, p. 200.

3. Sous le titre de *Idée singulière d'un bon citoyen concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris et à la cour à l'occasion du mariage de Mgr le Dauphin*, circulait, en 1770, un pamphlet estimant à vingt millions les frais du mariage et proposant de supprimer toutes les fêtes afin de diminuer les impôts de la même somme (V. *Vie privée de Louis XV*, vol. cit., t. IV, p. 180-1).



Si tout ce qui pouvait l'impressionner défavorablement était avec un soin minutieux écarté de ses yeux ou de ses oreilles, il lui était loisible, par contre, d'accueillir tous les hommages ou tous les éloges, même déplacés et un peu ridicules. Les stances banales débitées à Günsbourg par le comte de Putbus ne demeurèrent pas sans écho et, tout le long du parcours, Marie-Antoinette eut à écouter bien des fadeurs : elle était tour à tour Vénus, Psyché. Antiope, Flore, Hébé, Minerve même; elle surpassait les plus nobles ou les plus gracieuses déesses de la mythologie. *Le Mercure de France* [1], cependant très accessible aux poètes, n'entreprit pas de publier tout ce qui lui était envoyé ; en dépit d'un choix rigoureux, il ne put démontrer l'heureuse inspiration des « Muses françaises ». On applaudissait, par exemple, au quatrain [2] de Mlle Cosson de La Cressonnière, malgré la comparaison un peu exagérée relative au Dauphin :

Un auguste mariage
L'enlève aux vœux de sa cour :
C'est Psyché dans son jeune âge
Qu'on mène au lit de l'Amour.

Les peintres et les graveurs rivalisaient avec les poètes, mais plus heureusement. Le *Mercure* annonça successivement une « gravure dans la manière du pastel » de Bonnet [3], une estampe « montée sous verre blanc, avec bordure dorée et du dernier goût », des « portraits en médaillon » et une allégorie « gravée dans la manière du crayon » par Demarteau, graveur du Roi, enfin une longue série

1. *Mercure de France*, mai, juin et juillet 1770.
2. *Mercure de France*, juin, p. 182.
3. « Le sieur Bonnet, bien connu par sa nouvelle gravure dans la manière de pastel, ne pouvait mieux employer ses talents qu'en nous retraçant le portrait de l'auguste princesse Marie-Antoinette, archiduchesse, sœur de l'Empereur. Ce portrait est une jolie miniature en forme de médaillon que l'on peut placer dans une boîte grande ou petite. Ce portrait peut être mis aussi dans une bordure carrée en conservant le cartel qui le renferme. Le sieur Bonnet l'a gravé d'après le tableau de Franzinger qui est dans l'appartement de Mesdames. On le distribue à Paris chez l'auteur, rue Galande, vis-à-vis la rue du Fouarc, entre un chandelier et un laitier. Prix, 3 livres » (*Mercure de France*, mai, p. 187). — Le *Mercure* contient une série d'« annonces » analogues dans ses fascicules de juin (p. 205-13), de juillet (p. 162-6), etc...

d'œuvres d'art variées, exécutées avant les scènes qu'elles représentaient et sans une connaissance exacte des personnages.

En définitive, les fêtes, les hommages, les applaudissements, les adulations les plus diverses transformaient la marche de Marie-Antoinette en un véritable triomphe sans cesse renouvelé, et cette constante griserie ne lui laissait plus le temps de songer aux tristesses de la récente séparation.

La distance était courte de Strasbourg à Saverne où la Dauphine parvint dès sept heures du soir. Dans l'avenue du château qui servait de résidence aux cardinaux de Rohan [1], un bataillon du régiment Dauphin, commandé par le duc de Saint-Mégrin, et un détachement du régiment Royal-Cavalerie, commandé par le marquis de Sérent, formaient une double haie dans l'avenue. Un bal fut aussitôt donné en son honneur; elle éprouvait si peu de fatigue qu'elle dansa jusqu'au moment de l'inévitable feu d'artifice : il était neuf heures. A l'extrémité d'une longue allée dont tous les arbres s'illuminaient à droite et à gauche, se dressait un arc de triomphe portant en larges traits de feu les armes de France, de Lorraine et d'Autriche. Elle soupa, environnée de toute sa cour, et, pour cette dernière soirée, les dames autrichiennes furent admises à sa table, en même temps que le cardinal de Rohan offrait un festin de deux cents couverts.

Le lendemain matin [2], 9 mai, elle entendit la messe, déjeuna, fit ses adieux aux fidèles Autrichiens qui l'avaient suivie le plus longtemps possible et devaient reprendre aussitôt la route de Vienne. Toutefois Stahremberg, bien que remplacé dans sa mission par

1. Le château de Saverne fut habité par les quatre cardinaux de Rohan, successivement évêques de Strasbourg : Armand-Gaston de Rohan-Soubise (1704-1749); François-Armand de Rohan-Soubise-Ventadour (1749-1756); Louis-Constantin de Rohan-Guéménée-Montbazon (1756-1779); Louis-René-Édouard de Rohan-Guéménée (1779-1803). — Sur ce château, qui reçut nombre de visites royales ou princières, v. *Souvenirs du marquis de Valfons*, Paris, Dentu, 1860, in-16, p. 60-5, *Les quatre cardinaux de Rohan*, vol. cit., et *A travers l'Alsace* : *Saverne*, par A. Hallays (*Journal des Débats*, 7 août 1903).

2. « Le cardinal de Rohan présenta à Madame la Dauphine une femme âgée d'environ cent cinq ans, qui n'avait jamais été malade. Cette femme lui dit en allemand : « Princesse, je fais des vœux au ciel pour que vous viviez aussi longtemps que moi et aussi exempte d'infirmités. » — « Je le désire, répondit Madame la Dauphine dans la même langue, si c'est pour le bonheur de la France », et, après lui avoir donné sa main à baiser, elle ordonna qu'on lui remît une somme d'argent ». — De même que cette anecdote, la plupart des détails relatifs au voyage de Strasbourg à Compiègne sont fournis par le *Mercure de France* (juin 1770, p. 156-80).

Noailles, était autorisé à l'accompagner jusqu'à Versailles; Mercy se trouvait également du cortège, et il restait ainsi à la princesse deux visages presque familiers.

A Lunéville, où elle s'arrêta quelques instants, les honneurs militaires lui furent rendus par le corps de gendarmerie, sous les ordres du marquis de Castries et du marquis d'Autichamps. La nuit tombait lorsque, parvenant à Nancy, elle fut reçue à la porte Saint-Nicolas, toute brillante de lumières, par le marquis de Choiseul-la-Baume, commandant en Lorraine, entouré de son état-major, et par le corps municipal, tandis que les grenadiers de France, les dragons de Schomberg, les régiments d'Orléans et Chartres-Cavalerie la saluaient au passage. Des fenêtres de l'hôtel du gouvernement, elle put encore contempler des illuminations.

Le 10, elle reçut plusieurs députations et les principaux personnages de la vieille cité, dîna en public et se rendit à l'église des Cordeliers, lieu de sépulture de ses ancêtres. Aussi la journée s'avançait déjà lorsque son carrosse l'emporta pour franchir la longue étape qui sépare Nancy de Bar-le-Duc. Pendant l'arrêt à Commercy, la nièce [1] d'un officier au service de l'Autriche lui offrit des fleurs et récita un compliment préparé par un vicaire de la ville. A chaque relais, le long même des routes suivies à grande allure, la foule s'empressait, avide de connaître le visage de la nouvelle souveraine, et partout les éloges éclataient unanimes. Ceux qui étaient admis à l'honneur de l'approcher n'admiraient pas seulement sa beauté naissante et les charmes de son maintien, mais encore son amabilité, son tact, sa modestie. Si les anecdotes [2] rapportées à ce sujet par Weber ne sont pas authentiques, elles n'en restent pas moins vraisemblables et caractérisent les heureuses dispositions d'une enfant que n'altéraient pas encore les enivrements d'un triomphe continu.

1. Amélie-Catherine Doublat, nièce de M. Riboulet, lieutenant-colonel.

2. « Une des dames qui l'accompagnaient lui dit en plaisantant : « Êtes-vous bien « empressée de voir Mgr le Dauphin ? » A cette question indiscrète, faite à une jeune personne sans expérience, la Dauphine fit une réponse qui donna la mesure de son esprit. Elle dit avec un son de voix plein de dignité : « Madame, je serai dans cinq jours à « Versailles ; le sixième, je pourrai plus aisément vous répondre. » Prenant ensuite l'air le plus enjoué, elle tâcha de faire oublier le ton de dignité qu'elle avait mis dans la réplique. » — « ...De jeunes paysans se disaient l'un à l'autre : « Qu'elle est jolie notre « Dauphine ! » Une dame qui était dans sa voiture lui fit remarquer ce propos flatteur pour une jeune personne. « Madame, répliqua la Dauphine, les Français ont pour « moi les yeux de l'indulgence » (*Mémoires de Weber*, vol. cit., p. 13-6).



A Bar-le-Duc, où elle n'arriva qu'à dix heures et demie du soir, aux sons de la musique de la Légion royale commandée par le comte de Coigny, elle ne manifesta ni lassitude, ni ennui lorsqu'il lui fallut recevoir de nouveaux hommages et de nouvelles députations, admirer un feu d'artifice encore et des illuminations dont le principal motif représentait le triomphe de l'amour conjugal avec le temple de Vénus, dessiné sur un transparent lumineux, qui dut vraisemblablement, pour la circonstance, s'adjoindre un autel de la fidélité.

Peu d'heures furent consacrées au repos, car elle repartait le 11 à neuf heures du matin, après avoir déjà entendu la messe, reçu quelques compliments et présidé une distribution de pain aux pauvres de la ville. Sur les limites de la Champagne, un peu avant Saint-Dizier, elle rencontra l'intendant de cette province, Rouillé d'Orfeuil, qui se joignit au cortège et la reçut dans son hôtel à Châlons, alors que deux escadrons du régiment Royal-Dragons et un détachement des gardes du corps du Roi rendaient les honneurs. Le marquis de Chauvelin, maître de la garde-robe, l'attendait dans cette ville[1]. Entre autres hommages, elle reçut ceux de six jeunes filles pauvres, dotées à cette occasion par le corps municipal, qui, sur le point elles aussi de contracter mariage, lui adressèrent un compliment avec ces derniers vers pleins de promesses et aussi d'encouragement :

Nous donnerons des sujets à la France
Et vous lui donnerez des Rois.

Puis se déroula un programme exactement semblable à celui des jours précédents, complété par un spectacle composé d'un diver-

1. « A quelques lieues de Châlons, un vieux pasteur à la tête de ses paroissiens, s'approche de la voiture. Ses yeux baissés par respect ne s'étaient pas encore levés sur la jeune Dauphine. Il avait pris pour texte de son petit discours ces paroles du cantique des cantiques, *Pulchra es et formosa*. Il avait déjà articulé quelques phrases de sa harangue. Par hasard, au moment où, selon la manière des orateurs, il rappelait son texte, il jette un regard sur Marie-Antoinette. Au même instant sa mémoire est en défaut ; il balbutie et s'arrête... L'archiduchesse s'empresse d'accepter le bouquet qu'il tenait dans les mains. Le pasteur, pénétré de cet acte de bonté, lui dit aussitôt : « Madame ne soyez pas surprise de mon peu de mémoire : à votre aspect, Salomon « eût oublié sa harangue, il eût oublié sa belle Égyptienne, et vous eût avec bien plus « de raison adressé ces mots : *Pulchra es et formosa* » (*Mémoires de Weber*, vol. cit., p. 15).



tissement, *La partie de chasse de Henri IV*, et d'une comédie, *Lucile*.

Le 12, l'intendant d'Orfeuil accompagna jusqu'à Fismes le cortège qui, en traversant Reims, s'accrut des gardes du corps chargés du service auprès de la Dauphine. A huit heures et demie du soir, les cloches de toutes les églises de Soissons annonçaient son arrivée, tandis que le régiment de La Fère, commandé par le marquis de Beaumont, et un détachement d'artillerie formaient la haie depuis l'entrée de la ville jusqu'à l'évêché, dans une rue où se dressaient pour la circonstance des arbres fruitiers empanachés de lierre, de gazes d'or ou d'argent, et réunis par des guirlandes de lanternes. Reçue par l'évêque Claude de Bourdeille et par le duc d'Aumont, premier gentilhomme du Roi, Marie-Antoinette ne put souper qu'après avoir reçu les hommages de toutes les personnes de qualité, ayant à leur tête le duc de Tresmes, gouverneur-général de la province, se résignant ensuite à trouver encore de l'intérêt aux illuminations organisées par l'évêque lui-même, à admirer le Génie chargé de son portrait et la Renommée annonçant à la France sa venue, symboles lumineux qui se détachaient au-dessus des jets d'eau, parmi le scintillement des pièces d'artifices. Il lui fut impossible de présider au banquet de six cents couverts réunissant la bourgeoisie, de paraître aux distributions de vivres faites aux pauvres, et aux danses qui se prolongèrent toute la nuit.

Le lendemain, elle entendit la messe et communia dans la chapelle de l'évêché, reçut diverses délégations, se rendit à la cathédrale pour assister à un *Te Deum* solennel suivi d'un long sermon de l'évêque; au retour, elle se montra plusieurs fois à la foule et dut attendre la nuit close pour subir la vue du feu d'artifice quotidien.

Au cours de cette même journée soi-disant consacrée au repos, Louis XV s'avançait jusqu'à Compiègne, après avoir réglé lui-même la fin du parcours avec arrêt au monastère des Carmélites de Saint-Denis, auprès de Madame Louise, après avoir surveillé les derniers préparatifs du mariage qui devait être célébré le 16 dans la chapelle du château de Versailles par le cardinal de La Roche-Aymon, grand aumônier de France [1]. Le Roi était accompagné du Dauphin, de Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie. En arrivant

1. Pour le mariage et les fêtes de Versailles, v. *Marie-Antoinette Dauphine*, par P. de Nolhac (vol. ci ., p. 99-131).



à Compiègne, il fut salué par le duc d'Orléans, le duc et la duchesse de Chartres, le prince de Condé, le comte et la comtesse de la Marche, le duc de Penthièvre et la princesse de Lamballe. Parmi les princes du sang et les grands dignitaires de la cour, Choiseul circulait, heureux, empressé, fier de son œuvre. Et tandis que le Dauphin, visiblement mal à l'aise dans ses vêtements de cérémonie, songeait avec résignation au mariage qui demeurait pour lui une indifférente énigme, aux neuf longs jours de fêtes imposés par l'administration des Menus, son grand-père semblait être le véritable époux, interrogeait avidement le marquis de Chauvelin qui arrivait de Soissons, le prince de Poix et Bouret qui précédaient le cortège depuis Strasbourg, réclamant même de ce dernier plusieurs détails assez inutiles sur la jeune princesse [1].

Le 14, à la fin de la journée, suivi du Dauphin, de Mesdames et de ses principaux officiers, mais laissant à Choiseul la satisfaction de prendre les devants, Louis XV se rendit à la rencontre de la Dauphine jusqu'au pont de Berne, sur la lisière de la forêt formée par l'Aisne en face de Rethondes.

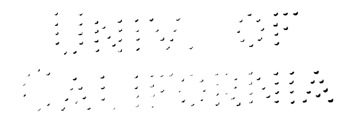
Les carrosses, partis de Soissons à deux heures, ne se firent pas attendre au rendez-vous. Marie-Antoinette mit pied à terre, suivie de toute sa maison. D'un mouvement spontané, elle précéda Choiseul, Stahremberg, le comte et la comtesse de Noailles, pour venir s'agenouiller devant le Roi; puis, d'elle-même, embrassa le Dauphin. Avec son joli geste d'enfant soumise et aimante, elle implorait protection au milieu des courtisans curieux, elle s'offrait à sa nouvelle famille, et il y avait autant de confiance que de grâce dans son abandon : se souvenant de ce qu'elle avait entendu, assurée d'être heureuse puisqu'on célébrait partout son bonheur, trop jeune aussi pour concevoir des doutes ou des craintes, elle croyait trouver un nouveau père dans le vieux monarque, un époux capable de toutes les attentions et de toutes les délicatesses dans son petit-fils, dans Choiseul enfin un protecteur ou un guide qui ne lui ferait jamais défaut.

Mais Louis XV, après avoir, en la relevant, fouillé du regard ses charmes délicats, se préoccupait du souper de la Muette où il comptait, dès le lendemain, la mettre en présence de Mme du Barry.

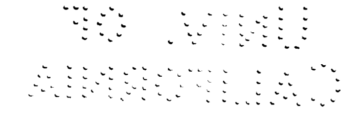
1. V. *Vie privée de Louis XV*, vol. cit., t. IV, p. 181-2.

Choiseul se demandait sans doute si le triomphe de sa politique, précisé par ce mariage, n'allait pas être suivi bientôt d'une brutale disgrâce. De son côté, le Dauphin regrettait toujours les journées de chasse perdues et demeurait incapable du plus léger sourire : il éprouvait une visible indifférence auprès de l'épouse cependant bien séduisante qui venait partager son existence et devait attendre sept ans un espoir de maternité.

TABLE DES MATIÈRES



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



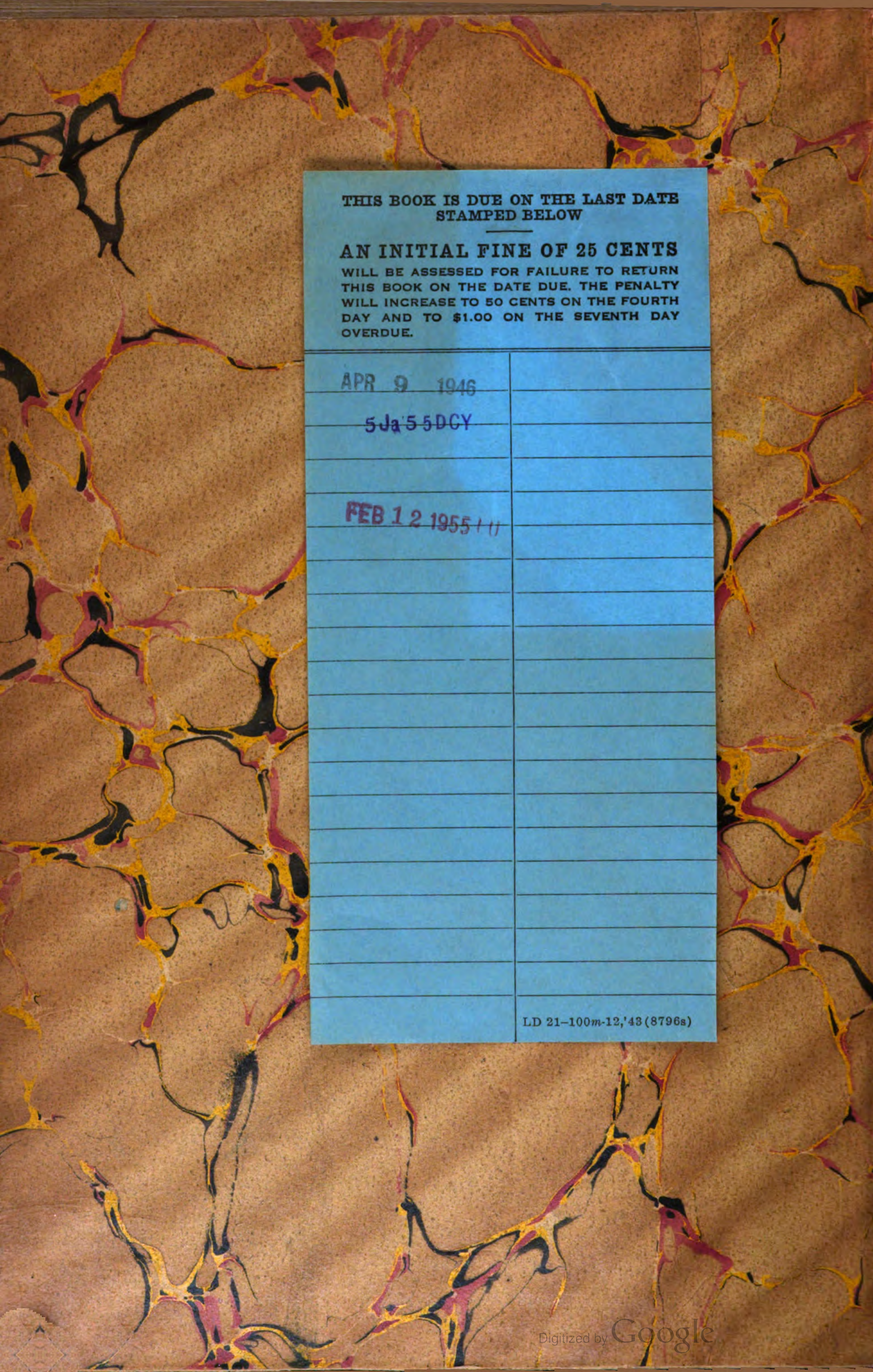


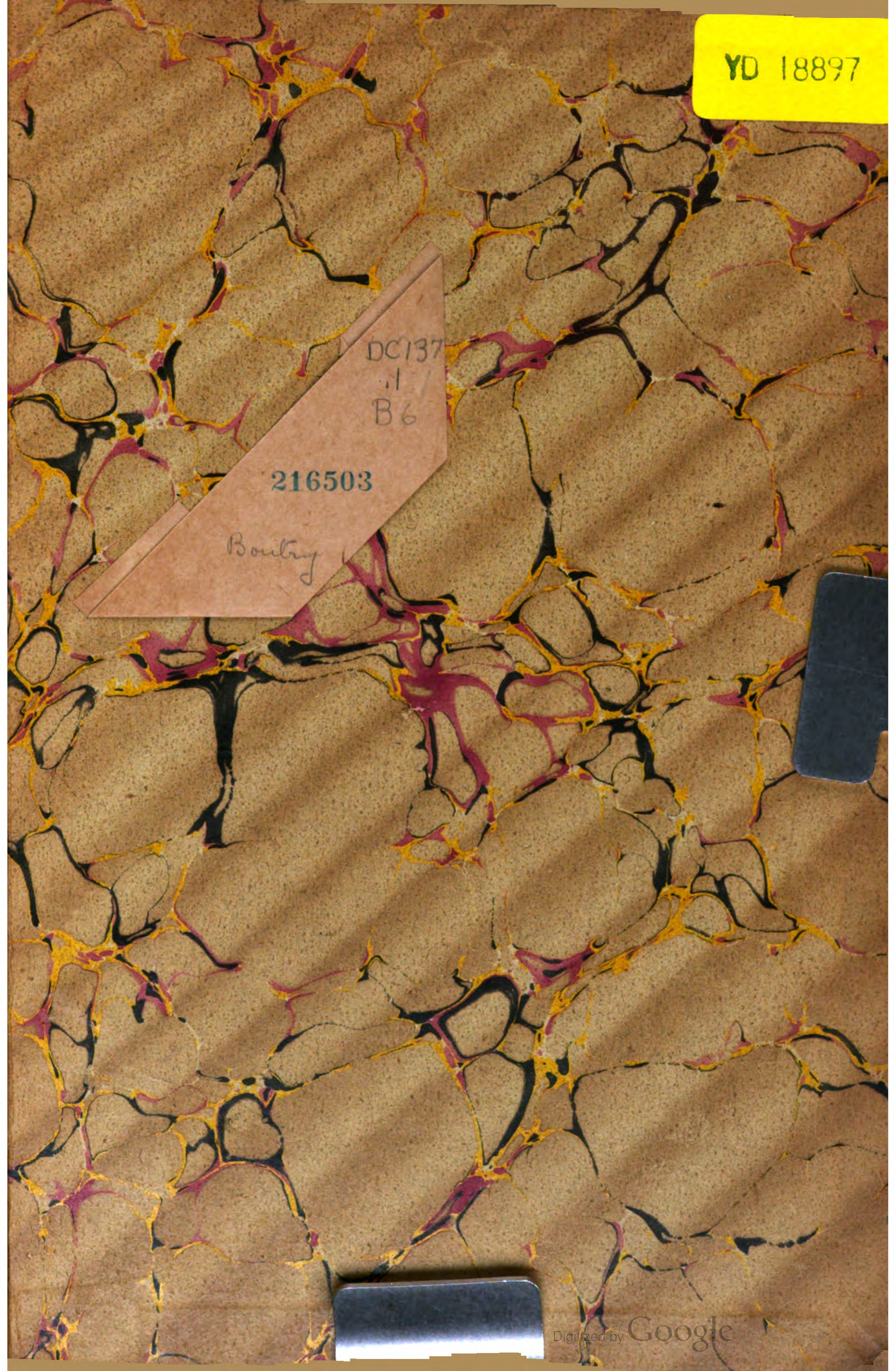
ERRATA

Page 45, ligne 19, *au lieu de* : l'impératrice d'Autriche, *lire* : l'impératrice Marie-Thérèse.

Page 50, ligne 9, *au lieu de* : l'infant don Philippe, *lire* : l'infant don Ferdinand.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.




YD 18897
DC137
.1
B6
216503
Boutry
Digitized by Google

